

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU TRESOR
ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

DIRECTION DU SUIVI DES OPERATIONS
FINANCIERES DE L'ETAT

BURKINA FASO
Unité-Progrès-Justice



RAPPORT SUR LES OPERATIONS FINANCIERES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES SUR LA PERIODE 2018-2022



Les Collectivités territoriales (CT), que sont les régions et les communes, sont des entités dotées de la personnalité juridique et de l'autonomie financière émanant du processus de décentralisation au Burkina Faso. Pour un meilleur suivi des opérations financières des CT, la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) les accompagne par une assistance et une supervision plus accrue dans leur gestion financière et comptable.

Dans cette approche, la DGTCP inscrit l'obligation de rendre compte, comme une valeur cardinale de sa gouvernance. Pour ce faire, elle s'engage à communiquer et à rendre accessible l'information sur ses activités à ses partenaires et usagers. Fort de cette vision de bonne gouvernance économique et d'aide à la prise de décision, la disponibilité et la fiabilité de l'information sur la gestion financière et comptable figurent au rang des priorités de notre administration.

Ainsi, dans le cadre de la transparence dans la gestion des CT, la DGTCP met en lumière l'exécution de leurs opérations à travers l'élaboration périodique d'un rapport. C'est ainsi qu'en 2022, un rapport sur les opérations financières des CT sur la période 2017-2021 a été élaboré et publié. Au regard de l'intérêt que cette production statistique a suscité, j'ai tenu à m'inscrire dans la même dynamique afin de pérenniser la publication de ce rapport relatif aux finances locales.

S'inscrivant dans cette logique, le présent rapport sur les opérations financières des CT décrit de manière exhaustive l'évolution des opérations financières des CT de 2018 à 2022. Il permet également d'aider à une meilleure orientation des actions pour des résultats substantiels et un impact socio-économique durable au profit des populations.

En rappel, l'exécution des budgets locaux sur la période 2018-2022 a été marquée notamment par les crises sécuritaire, sanitaire, humanitaire et politique. Aussi, la dissolution des conseils des CT intervenue en 2022 et la mise en place tardive des délégations spéciales ont eu un impact négatif sur l'exécution des budgets locaux. Malgré ces difficultés, la DGTCP a su s'adapter pour fournir des réponses adéquates aux besoins des CT grâce à l'engagement remarquable de son personnel et des différents partenaires.

Cette édition a été rendue possible grâce à un processus participatif impliquant les structures de la DGTCP intervenant dans la chaîne de l'exécution budgétaire des CT qui, grâce aux contributions multiformes, ont permis de disposer des données financières riches et diversifiées. Aussi me paraît-il opportun d'adresser mes sincères remerciements à tous mes collaborateurs pour l'esprit d'abnégation et de détermination qu'ils ont fait montre dans la collecte des données financières des CT dans des conditions souvent difficiles.

Afin de relever les défis à venir, il nous appartient de redoubler d'ardeur autour de la vision et des valeurs de la DGTCP dans l'accomplissement de nos missions pour demeurer une administration toujours plus performante au service des CT

**Directeur Général du Trésor
et de la Comptabilité Publique**

Bruno R. BAMOUN



SIGLES ET ABREVIATIONS

ANANF	: Acquisitions Nettes d'actifs non financiers
BF	: Besoin de financement
CAEF	: Commission affaires économiques et financières
CAF	: Capacité d'autofinancement
CAST	: Conférence annuelle des services du trésor
CF	: Capacité de financement
CU	: Commune urbaine
CRU	: Commune rurale
CT	: Collectivités territoriales
DGI	: Direction générale des impôts
DGF	Dotation globale de fonctionnement
DGE	Dotation globale d'équipement
DGTCP	: Direction générale du trésor et de la comptabilité publique
DSOFE	: Direction du suivi des opérations financières de l'Etat
EAF	: Effort d'autofinancement
EB	: Epargne budgétaire
EPE	: Etablissement public de l'Etat
FMDL	: Fonds minier de développement local
FPDCT	: Fonds permanent pour le développement des collectivités territoriales
LMT	: Long et moyen terme
MB	: Marge brut
MINEFID	: Ministère de l'économie, des finances et du développement
MSFP 2014	: Manuel de statistiques de finances publiques 2014
OPS	: Organisme de protection sociale
PACT	: Programme d'appui aux collectivités territoriales
PNGT	: Programme national de gestion des terroirs
PTF	: Partenaires techniques et financiers
RAFL	: Revue annuelle des finances locales
R-BM	: Région de la boucle du Mouhoun
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
R-C	: Région du centre
R-CAS	: Région des cascades
R-CE	: Région du centre est
R-CN	: Région du centre nord
R-CO	: Région du centre ouest

R-CS	: Région du centre-sud
R-E	: Région de l'Est
R-HB	: Région des hauts bassins
R-N	: Région du nord
R-PC	: Région du plateau central
R-S	: Région du sahel
R-SO	: Région du sud-ouest
SNG	: Solde net de gestion
TCA	: Taux de croissance annuel
TCAM	: Taux de croissance annuel moyen
TOF-CT	: Tableau des opérations financières des collectivités territoriales
TOFE	: Tableau des opérations financières de l'Etat
TR	: Trésoreries régionales
UEMOA	: Union économique et monétaire ouest africaine

SOMMAIRE

AVANT PROPOS	iii
SIGLES ET ABREVIATIONS	iii
SOMMAIRE	v
GLOSSAIRE	vii
LISTE DES TABLEAUX	ix
LISTES DES FIGURES	xi
DEMARCHE METHODOLOGIQUE	13
RESUME ANALYTIQUE	15
INTRODUCTION	17
CHAPITRE I : PROCEDURE BUDGETAIRE ET PROCESSUS D'ELABORATION DU TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	19
CHAPITRE II : RECETTES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	27
CHAPITRE III : DÉPENSES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	43
CHAPITRE IV : TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	55
CHAPITRE V : COMPTE DE PATRIMOINE ET INDICATEURS	73
V.3 Indicateurs budgétaires et indicateurs d'activités	88
CONCLUSION	97
BIBLIOGRAPHIE	99

Concepts	Définitions
Actif	Ensemble des biens meubles et immeubles, des disponibilités et des créances d'une entité donnée
Bilan	Document d'ordre financier qui fournit l'information sur la situation financière d'une CT établi à la fin de la période comptable
Capacité d'Autofinancement	Ensemble des ressources internes dégagées par la CT pour financer ses investissements. Il correspond aux ressources propres d'investissement dont le prélèvement obligatoire sur les ressources propres de fonctionnement.
Commune	Collectivité Territoriale de base, elle est organisée en secteurs et /ou en villages. On distingue deux (02) types de communes : la commune rurale et la commune urbaine.
Commune à statut particulier	Commune urbaine dont l'agglomération principale atteint une population d'au moins quatre cent mille (400 000) habitants et mène des activités économiques permettant de générer des ressources budgétaires propres annuelles d'au moins un milliard (1 000 000 000) FCFA (article 23 du CGCT). La commune urbaine à statut particulier est découpée en arrondissements regroupant plusieurs secteurs et villages. Seules les communes urbaines de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso bénéficient de ce statut
Commune rurale	Regroupement de villages qui a une population d'au moins cinq mille (5 000) habitants et dont les activités économiques permettent de générer des ressources budgétaires propres annuelles d'au moins cinq millions (5 000 000) FCFA (article 27 du CGCT). Il existe trois cent deux (302) communes rurales au Burkina Faso.
Commune urbaine	Aux termes de l'article 19 du CGCT, la commune urbaine est une entité territoriale comprenant au moins une agglomération permanente de vingt-cinq mille (25 000) habitants et dont les activités économiques permettent de générer des ressources budgétaires propres annuelles d'au moins vingt-cinq millions (25 000 000) FCFA. Nonobstant ces critères, tous les chefs-lieux de provinces sont érigés en communes urbaines. Il existe quarante-neuf (49) communes urbaines dont deux (02) à statut particulier.
Effort d'autofinancement	Capacité des CT à financer leur investissement par le prélèvement des recettes propres de fonctionnement. Il est mesuré par le ratio de la capacité d'autofinancement sur les investissements
Epargne budgétaire	Capacité d'autofinancement disponible pour accroître les recettes de la section d'investissement. Elle traduit la capacité de la collectivité territoriale à financer ses investissements sur ses ressources de fonctionnement
Indicateur	Grandeur spécifique observable et mesurable qui peut servir à montrer les changements obtenus ou les progrès accomplis par un programme en vue de la réalisation d'un effet spécifique.
Marge brute	Aussi appelé marge d'autofinancement courante, elle correspond à l'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement.
Passif	Obligation actuelle de la CT résultant d'événements passés et dont le règlement attendu se traduira pour la CT par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques
Receveur des CT	Comptable public en deniers et valeurs de la Commune ou de la Région. C'est un comptable direct du Trésor régulièrement habilité pour effectuer à titre exclusif, au nom de la CT, des opérations de recettes, de dépenses, de maniement de titres, soit au moyen de fonds et valeurs dont il a la garde, soit par virement interne d'écritures, soit par l'intermédiaire d'autres comptables.

Région	A la fois CT et Circonscription administrative, elle a vocation en tant que CT à être un espace économique et un cadre d'aménagement, de planification et de coordination du développement. Elle est constituée de l'ensemble des communes qui la composent. Il existe treize (13) régions au Burkina Faso.
Définition selon le Manuel de statistiques de finances publiques (MSFP-2014)	
Acquisitions nettes d'actifs non financiers (ANANF)	Transactions des administrations publiques qui modifient leur investissement net en actifs non financiers. Les actifs non financiers sont des actifs économiques autres que les actifs financiers. Ils constituent des réserves de valeur et procurent des avantages, soit par le biais de leur utilisation dans la production de biens et de services, soit sous la forme de revenus de la propriété et de gains de détention.
Autres recettes	Toutes les recettes à recevoir à l'exception des impôts, des cotisations sociales et des dons.
Charges	Transactions qui diminuent la valeur nette. Selon la définition figurant dans les SFP, elles ont des entrées de contrepartie, sous forme soit d'une baisse des actifs, soit d'une hausse des passifs, ce qui a pour effet de réduire la valeur nette.
Consommation de capital fixe (CCF)	Transaction interne qui représente la diminution de la valeur des actifs fixes due à leur utilisation répétée ou continue dans le processus de production.
Dépenses	Ensemble des charges et des transactions sur actifs non financiers
Dons	Transferts que les unités d'administration publique reçoivent d'autres unités d'administration publique, résidentes ou non résidentes, ou d'organisations internationales et qui ne satisfont pas à la définition d'un impôt, d'une subvention ou d'une cotisation sociale.
Recettes	Transactions qui augmentent la valeur nette. Les transactions de recettes, telles que définies dans les SFP, ont des entrées de contrepartie, sous forme soit d'une hausse des actifs, soit d'une baisse des passifs, qui ont pour effet d'accroître la valeur nette.
Recettes fiscales	Montants obligatoires sans contrepartie que les unités d'administration publique doivent recevoir des unités institutionnelles, en espèces ou en nature. Seule une unité d'administration publique peut recevoir des recettes sous la forme d'impôts.
Résidence	Correspond au territoire économique où l'unité institutionnelle a le plus d'attaches (autrement dit, là où se trouve son principal centre d'intérêt économique). Selon les recommandations statistiques internationales, la résidence ne repose pas sur des critères de nationalité ou sur des critères juridiques, encore qu'elle puisse être analogue aux concepts de résidence retenus dans de nombreux pays pour le contrôle des changes, la fiscalité ou autres objectifs.
Solde net de gestion	Représente les recettes moins les charges. Il est aussi égal à la variation de la valeur nette due aux transactions. C'est un indicateur synthétique de la viabilité des opérations financières de l'État.
Tableau des Opérations Financières de l'Etat	Instrument statistique cohérent qui permet de mesurer d'une part, l'activité des administrations publiques et leur impact sur les autres secteurs de l'économie et d'autre part, l'interaction entre les finances publiques et les différents agrégats macro-économiques (balance des paiements, situation monétaire, épargne et investissement). Il est essentiel pour la formulation, le suivi et la coordination des politiques budgétaires.
Transactions sur actifs financiers et passifs	Transactions qui modifient les actifs financiers et les passifs des administrations publiques.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Taux de couverture des données collectées.....	13
Tableau 2 : évolution des recettes globales par nature des collectivités territoriales (en millions de FCFA)	102
Tableau 3 : Evolution des recettes globales par type de collectivités territoriales (en millions de FCFA).....	102
Tableau 4 : évolution des recettes globales de fonctionnement et d'investissement (en millions de FCFA)	102
Tableau 5 : évolution des recettes de fonctionnement des communes rurales (en millions de FCFA)	103
Tableau 6 : évolution des recettes de fonctionnement des communes urbaines (en millions de FCFA).....	103
Tableau 7 : évolution des recettes de fonctionnement des régions (en millions de FCFA).....	103
Tableau 8 : évolution des recettes d'investissement des communes rurales (en millions de FCFA) ...	103
Tableau 9 : évolution des recettes d'investissement des communes urbaines (en millions de FCFA).	104
Tableau 10 : évolution des recettes d'investissement des régions (en millions de fcfa)	104
Tableau 11 : évolution des recettes de fonctionnement, d'investissement et le prélèvement des communes a statut particulier (en millions de FCFA)	104
Tableau 12 : liste des communes urbaines pouvant être déclassées en communes rurales.....	104
Tableau 13 : liste des communes rurales pouvant être fusionnées ou supprimées.....	105
Tableau 14 : liste des communes rurales pouvant être érigées en communes urbaines	108
Tableau 15 : liste des données manquantes.....	119
Tableau 16 : Dépenses selon la nature (en millions de FCFA)	119
Tableau 17 : dépenses de fonctionnement par nature (en millions de FCFA)	120
Tableau 18 : dépenses d'investissement par nature (en millions de FCFA).....	120
Tableau 19 : dépenses par type de collectivités territoriales (en millions de FCFA).....	120
Tableau 20 : dépenses des régions administratives par nature (en millions de FCFA).....	121
Tableau 21 : dépenses des communes rurales par nature (en millions de FCFA).....	122
Tableau 22 : dépenses des communes urbaines par nature (en millions de FCFA).....	122
Tableau 23 : dépenses des régions collectivités par nature (en millions de FCFA).....	123
Tableau 24 : tableaux des opérations financières des collectivités territoriales de 2018 à 2022	123
Tableau 25 : épargne budgétaire des ct (en millions de FCFA).....	136
Tableau 26 : effort d'autofinancement des ct (en millions de FCFA).....	137
Tableau 27 : marge brute des ct (en millions de FCFA)	137
Tableau 28 : mieux-être/habitant.....	137
Tableau 29 : effort d'équipement/habitant.....	138
Tableau 30 : structuration de l'actif au 31 décembre 2022 (en millions de FCFA)	138
Tableau 31 : composition de l'actif immobilise au 31 décembre 2022 (en millions de fcfa)	139
Tableau 32 : évolution de l'actif des ct de 2018 à 2022 (en millions de FCFA)	139
Tableau 33 : structure du passif des collectivités territoriales au 31 décembre 2022 (en millions de FCFA)	139
Tableau 34 : structure des capitaux permanents de l'ensemble des ct au 31 décembre 2021 (en millions de FCFA)	140
Tableau 35 : structure de la dette de l'ensemble des collectivités territoriales au 31 décembre 2022 (en millions de FCFA).....	140
Tableau 36 : évolution du passif des collectivités territoriales (en millions de FCFA)	140
Tableau 37 : Liste des RAR par CT	141
Tableau 38 : Synthèse des recommandations issues du rapport sur les opérations financières des collectivités territoriales sur la période 2018-2022	142

LISTES DES FIGURES

graphique 1 : Evolution des recettes globales des ct (en millions de FCFA).....	28
graphique 2 : Evolution des recettes globales de fonctionnement et d'investissement des CT (en millions de FCFA)	29
graphique 3 : Evolution des recettes globales de fonctionnement des CT (en millions de FCFA).....	30
graphique 4: Evolution des principales ressources externes de fonctionnement des CT (en millions de FCFA).....	30
graphique 5 : Evolution des recettes globales d'investissement des CT (en millions de FCFA).....	31
graphique 6 : Evolution des recettes par type de Collectivités territoriales (en millions de FCFA).....	32
graphique 7 : Evolution des recettes globales de fonctionnement et d'investissement des communes rurales (en millions de FCFA)	32
graphique 8 : Evolution des recettes de fonctionnement des communes rurales (en millions de FCFA)	33
graphique 9 : Evolution des principales ressources externes de fonctionnement des communes rurales (en millions de FCFA).....	33
graphique 10 : Analyse des recettes d'investissement des communes rurales (en millions de FCFA) ..	34
graphique 11 : Evolution global des recettes des communes urbaines (en millions de FCFA)	35
graphique 12 : Evolution des recettes de fonctionnement des communes urbaines (en millions de FCFA)	36
graphique 13 : Evolution des principales ressources externes de fonctionnement des communes urbaines (en millions de FCFA).....	36
graphique 14 : Evolution des recettes d'investissement des communes urbaines (en millions de FCFA).....	37
Graphique 15 : EVOLUTION DES RECETTES GLOBALES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT DES REGIONS (EN MILLIONS DE FCFA)	38
GRAPHIQUE 16 : EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES REGIONS (EN MILLIONS DE FCFA)	39
GRAPHIQUE 17 : EVOLUTION DES PRINCIPALES RESSOURCES EXTERNES DE FONCTIONNEMENT DES REGIONS (EN MILLIONS DE FCFA)	39
graphique 18 : Evolution des recettes d'investissement des Régions (en millions de FCFA)	40
graphique 19 : recettes moyennes des ct par Région administrative (en millions de FCFA)	41
GRAPHIQUE 20 : EVOLUTION DES DEPENSES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (EN MILLIONS DE FCFA)	44
graphique 21 : Evolution des dépenses par type de collectivités territoriales (en millions de FCFA) ..	45
graphique 22 : Evolution comparée des dépenses des CT par section (en millions de FCFA).....	46
graphique 23 : Poids des grandes natures des dépenses de fonctionnement (en %)	47
graphique 24 : Proportions des principales natures des dépenses d'investissement (en %)	48
graphique 25 : Structures des dépenses selon la section et le type de collectivité	49
GRAPHIQUE 26 : Evolution des dépenses des communes rurales selon la nature (en millions de FCFA)	50
GRAPHIQUE 27 : Evolution des dépenses des communes urbaines selon la section (en millions de FCFA).....	51
GRAPHIQUE 28 : dépenses des regions (en millions de fcfa).....	52
GRAPHIQUE 29 : Evolution des dépenses des régions par section (en millions de FCFA)	53
GRAPHIQUE 30 : Dépenses des collectivités territoriales (en millions de FCFA) par region administrative	54
GRAPHIQUE 31 : Poids par collectivité et par Région en pourcentage	54
GRAPHIQUE 32 : Evolution des recettes par nature (en millions de FCFA)	57
GRAPHIQUE 33 : Evolution de la structure des recettes par nature (en %).....	58
GRAPHIQUE 34 : Structure des recettes par nature en 2022 (en %).....	58
GRAPHIQUE 35 : Evolution des recettes par type de CT (en millions de FCFA)	59
GRAPHIQUE 36 : Evolution de la structure des recettes par type de collectivités territoriales (en %) ..	59
GRAPHIQUE 37 : Recettes des collectivités par région administrative (en millions de FCFA)	60

GRAPHIQUE 38 : Evolution des dépenses par nature des CT (en millions de FCFA)	61
graphique 39 : Structure des dépenses des CT en %	61
GRAPHIQUE 40 : Structure des charges des CT en 2022	62
GRAPHIQUE 41 Evolution des dépenses par type de collectivités (en millions de FCFA)	63
GRAPHIQUE 42 : Structure des dépenses par type de collectivités (en %)	64
GRAPHIQUE 43 : Dépenses des collectivités par région administrative (en millions de FCFA)	64
GRAPHIQUE 44 : Evolution des acquisitions nettes d'actifs financiers et des accumulations nettes de passifs (en millions de FCFA)	65
GRAPHIQUE 45 : Transactions sur actifs financiers et passifs par type de collectivité (en millions de FCFA)	67
GRAPHIQUE 46 : Acquisition nette des actifs financiers des collectivités par région administrative (en millions de FCFA)	68
GRAPHIQUE 47 : Accumulation nette de passifs des collectivités par région administrative (en millions de FCFA)	68
GRAPHIQUE 48 : Evolution des soldes caractéristiques des TOF-CT	70
GRAPHIQUE 49 : SOLDES NETS DE GESTION PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE (EN MILLIONS DE FCFA)	71
GRAPHIQUE 50 : CAPACITE/BESOIN DE FINANCEMENT PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE (EN MILLIONS DE FCFA)	71
GRAPHIQUE 51 : Solde net de gestion par région administrative (en millions de FCFA)	72
GRAPHIQUE 52 : Capacité/besoin de financement des collectivités par région administrative (en millions de FCFA)	72
GRAPHIQUE 53 : Structuration de l'actif des collectivités territoriales au 31 décembre 2022 (en millions de FCFA et en %)	74
GRAPHIQUE 54 : Répartition de l'actif par type de CT au 31 décembre 2022	75
GRAPHIQUE 55 : Répartition des frais extraordinaires par type de CT au 31 décembre 2022	76
GRAPHIQUE 56 : Structuration de l'actif immobilisé au 31 décembre 2022 (en millions de FCFA) .	77
GRAPHIQUE 57 : Répartition de l'actif immobilisé par type de CT au 31 décembre 2022	78
GRAPHIQUE 58 : Répartition de l'actif circulant par type de CT	79
GRAPHIQUE 59 : Situation de la trésorerie-actif par type de CT au 31 décembre 2022	80
GRAPHIQUE 60 : Evolution de l'actif des CT (en millions de FCFA)	81
GRAPHIQUE 61 : Evolution des taux de progression de l'actif par type de CT en %	82
GRAPHIQUE 62 : Structuration du passif par type de collectivité au 31 décembre 2022	83
GRAPHIQUE 63 : Répartition du passif par type de CT au 31 décembre 2022 en %	83
GRAPHIQUE 64 : Structuration des capitaux permanents au 31 décembre 2022	85
GRAPHIQUE 65 : Structuration des dettes au 31 décembre 2022	85
GRAPHIQUE 66 : Evolution du passif des CT	87
GRAPHIQUE 67 : Evolution du taux de progression du passif par types de CT en %	88
GRAPHIQUE 68 : Evolution de l'Épargne brute par type de collectivités en %	89
GRAPHIQUE 69 : Poids des types de CT dans la constitution de l'épargne budgétaire	90
GRAPHIQUE 70 : Progression de la marge brute	91
GRAPHIQUE 71 : Evolution de l'effort d'autofinancement	93
GRAPHIQUE 72 : Mieux-être par habitant	94
GRAPHIQUE 73 : Effort d'équipement par habitant	95

La principale source de données utilisée pour l'élaboration du présent rapport est la balance des comptes produite par les receveurs de CT. Afin de faciliter l'exploitation de ces informations financières et la production du TOF-CT, une base de données a été élaborée en 2021 par la Direction du Suivi des Opérations Financières de l'Etat (DSOFE) à partir des balances annuelles de l'ensemble des CT de 2015 à 2020. Cette base de données est mise à jour annuellement.

C'est ainsi qu'en 2023, les balances définitives des CT de l'année 2022 ont été collectées et la base de données a été mise à jour au cours d'un atelier à Ziniaré du 09 au 15 juillet 2023. Cet atelier a regroupé les acteurs chargés de la compilation des données au sein des Trésoreries Régionales (TR), de la Direction des Etudes et de la Législation Financière (DELFI), de la DSOFE, de la Cellule d'Appui Technique (CAT) ainsi que des personnes ressources. Au cours de l'atelier, les données ont été passées en revue collectivement par collectivité afin de s'assurer de la qualité des données. Pour ce faire, certaines balances ont fait l'objet de correction en vue de s'assurer de la cohérence avec les comptes de gestion.

Sur les 364 balances attendues annuellement, le tableau suivant met en exergue le taux de couverture des données.

TABLEAU 1 : TAUX DE COUVERTURE DES DONNEES COLLECTEES

	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de CT traitées	363	363	359	357	364
Taux de couverture	99,73%	99,73%	98,63%	98,08%	100,00%

Source : DSOFE

Le point des données manquantes et des balances qui ont fait l'objet de reconstitution est présenté en annexe (Tableau 25).

Au cours de la stabilisation et de la validation de la base de données des opérations financières, diverses difficultés ont été rencontrées. Il s'agit principalement :

- des balances non produites ;
- du non-respect du principe de l'intangibilité du bilan ;
- des balances déséquilibrées ;
- de la non-comptabilisation du prélèvement dans les balances ;
- de la mauvaise comptabilisation du résultat ordinaire reporté ;

- des comptes à solde anormal (notamment les comptes financiers et de tiers) ;
- des erreurs d'imputation (montant au crédit du 23, compte Dotation Globale E et DGF imputé en 2018, compte 1162 et 1161 imputé au détriment du 115 ou le 120, etc.).

Un deuxième atelier tenu du 30 juillet au 05 août 2023 à Ziniaré, a été consacré à la rédaction du rapport proprement dit. Cet atelier a regroupé les représentants des services des CT des Trésoreries Régionales, de la DELF, de la DSOFE, de la CAT et des personnes ressources.

Ainsi, les analyses ont été faites sur la base des opérations de gestion pour les recettes et les dépenses. Concernant le compte de patrimoine et les indicateurs, elles l'ont été en utilisant respectivement les opérations de la balance d'entrée et de clôture et les recettes et dépenses propres de fonctionnement de la gestion. Quant au TOF-CT, ce sont les soldes des opérations de la gestion (opérations de débit moins crédit ou crédit moins débit en fonction des codes MSFP 2014 attribués) qui ont servi à l'analyse.

Pour le calcul des ratios faisant intervenir les populations, les données démographiques utilisées sont celles des « Projections démographiques des communes du Burkina Faso de 2007 à 2020 »¹ et celles issues du 5ème Recensement Général de la Population et de l'Habitat (5ème RGPH).

Pour l'illustration des analyses, la priorité est accordée aux graphiques et les tableaux sont déclinés en annexe. Néanmoins, certains tableaux, au regard de leur spécificité, apparaîtront dans le corps du document.

Le rapport provisoire a fait l'objet de validation au cours d'un atelier tenu à Koudougou du 13 au 17 novembre 2023.

¹ Institut National de la Statistiques et de la Démographie (INSD), mars 2017

Le présent rapport a pour objectif principal de rendre compte de l'exécution des opérations financières des Collectivités territoriales (CT) du Burkina Faso sur la période 2018-2022.

Il analyse les performances des CT en matière de mobilisation de ressources et d'exécution des dépenses ; sans occulter l'évolution de leur patrimoine. Il fait également l'analyse du Tableau des opérations financières (TOF-CT), produit selon le Manuel de statistiques de finances publiques 2014 (MSFP 2014) qui constitue actuellement la référence méthodologique pour l'élaboration des Statistiques de finances publiques (SFP).

Au titre des opérations budgétaires et des indicateurs

Les recettes mobilisées au profit des CT sont passées de 130 325,33 millions de FCFA en 2018 à 134 771,37 millions de FCFA en 2022, soit un taux d'accroissement moyen annuel de 0,84%. Les recettes de fonctionnement sont passées de 82 038,63 millions de FCFA en 2018 à 93 948,95 millions de FCFA en 2022, affichant un taux d'accroissement moyen annuel 3,45%. Quant aux recettes d'investissement, elles ont connu une baisse en moyenne annuelle de 4,11% pour se situer à 40 822,41 millions de FCFA en 2022.

Pour ce qui concerne les dépenses globales des CT, elles sont passées de 139 383,21 millions de FCFA en 2018 à 135 887,25 millions de FCFA en 2022 avec une régression moyenne de 0,63%. Les dépenses de fonctionnement sont passées de 82 574,94 millions de FCFA en 2018 à 85 513,35 millions de FCFA en 2022 et les dépenses d'investissement de 56 808,27 millions de FCFA en 2018 à 50 373,90 millions de FCFA en 2022.

L'actif, de 515 879,61 millions de FCFA en 2018, a atteint la valeur de 832 505,72 millions de FCFA en 2022, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 12,71%.

Le passif est passé de 515 686,53 millions de FCFA en 2018 à 832 405,66 millions FCFA en 2022, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 12,72%.

Au titre des indicateurs budgétaires, l'épargne budgétaire se chiffre à 83 832,53 millions de FCFA sur la période sous revue, soit un taux de 33,83% par rapport aux ressources propres. Cette épargne a permis d'atteindre un effort d'autofinancement de 27,52%. Aussi, il se dégage une marge brute de 38 330,46 millions de FCFA sur la période.

Pour ce qui concerne les indicateurs d'activités, les dépenses de fonctionnement des CT ont contribué pour 3 747,42 FCFA en moyenne au bien-être de chaque habitant sur la période. L'ensemble des CT ont consenti un effort d'équipement par habitant d'un montant de 2 836,17 FCFA en moyenne sur la période sous revue.

Au titre du tableau des opérations financières

Les recettes mobilisées au profit des CT sont passées de 114 947,11 millions de FCFA en 2018 à 114 305,32 millions de FCFA en 2022, soit une baisse annuelle moyenne de 0,14%.

Pour ce qui concerne les dépenses, de 123 762,13 millions de FCFA en 2018, elles sont à 115 526,87 millions de FCFA en 2022 avec une régression annuelle moyenne de 1,71%. Les charges sont passées de 68 319,25 millions de FCFA en 2018 à 65 414,79 millions de FCFA en 2022 ; tandis que les acquisitions nettes d'actifs non financiers (dépenses d'investissement) sont passées de 55 442,89 millions de FCFA en 2018 à 50 112,08 millions de FCFA en 2022.

Les transactions sur actifs financiers et passifs se sont soldées à -8 912,82 millions de FCFA en 2018 pour se situer à -1 221,55 millions de FCFA en 2022.

Le solde net de gestion est resté positif sur l'ensemble de la période passant de 46 627,86 millions de FCFA en 2018 à 48 890,53 millions de FCFA en 2022.

Aussi, les collectivités territoriales enregistrent une capacité de financement sur la période, excepté 2018 et 2022 où elles présentent respectivement un besoin de financement de 8 815,02 millions de FCFA et de 1 221,55 millions de FCFA.

Le rapport révèle également que l'année 2022 a été particulièrement difficile pour l'ensemble des CT. En effet, les agrégats tant budgétaires que du TOF-CT se sont contractés. Ainsi, les recettes budgétaires ont chuté de 29,79% et les dépenses de 15,07%, notamment celles d'investissement (34,53%). De même, le TOF-CT fait apparaître des baisses importantes de recettes et de dépenses ainsi que des dégradations des soldes comptables. Cette situation résulte de la crise sécuritaire, du double changement institutionnel en 2022 et du non-transfert en 2022 des ressources du Fonds minier pour le développement local.

INTRODUCTION

Aux termes de l'article 2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la décentralisation consacre le droit des Collectivités Territoriales (CT) à s'administrer librement et à gérer leurs affaires propres, en vue de promouvoir le développement à la base et de renforcer la gouvernance locale. Selon les dispositions de l'article 8 du même code, « la collectivité territoriale est une subdivision du territoire dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Elle constitue une entité d'organisation et de coordination du développement. Les collectivités territoriales sont : la région et la commune ». La décentralisation appelle un accompagnement conséquent des administrations déconcentrées impliquées dans la gestion des CT.

A ce titre, la DGTCP apparaît comme un acteur clé dans la gestion financière et comptable des CT à travers les Receveurs de CT. Ces derniers ont en charge entre autres la mobilisation des ressources, le paiement des dépenses, la garde et la conservation des fonds et valeurs des CT, la tenue de la comptabilité des opérations, la conservation des pièces justificatives et la production des comptes de gestion en fin d'exercice. Ainsi, les Receveurs des CT produisent des situations périodiques qui permettent de mesurer la santé financière des CT et de guider le choix des décideurs afin de garantir une saine gestion des finances locales.

En outre, la DGTCP a en charge la production du Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE), des fiches, notes et rapports périodiques sur les finances publiques. Le décret N°2016-602/PRES/PM/MINEFID du 08 juillet 2016, portant tableau des opérations financières de l'Etat, qui internalise la directive N°10/2009/CM/UEMOA du 26 juin 2009 portant TOFE au sein de l'UEMOA, dispose en ses articles 9 et 10 que le champ du TOFE est le secteur des administrations publiques composé des sous-secteurs de l'administration centrale et ses unités extrabudgétaires (notamment les Etablissements Publics de l'Etat), des Collectivités Territoriales (CT) et des Organismes de Protection Sociale (OPS).

L'examen du TOF-CT permet de faire un diagnostic économique de ces collectivités territoriales et de mesurer l'impact de leurs activités sur le reste de l'économie.

Dans le cadre du renforcement de la transparence dans la gestion des CT, l'analyse de leur santé économique et financière exige de la DGTCP, l'élaboration périodique d'un rapport relatif à leurs opérations financières, accessible à tous les acteurs intervenant dans le développement local. C'est ainsi qu'un rapport a été élaboré et publié en 2022 et cela après les années de rupture (2015-2020) de la production et de la diffusion de la "Revue Annuelle des Finances Locales (RAFL)".

Le présent rapport se veut une analyse complète de l'ensemble des opérations financières annuelles des CT et de leur patrimoine. Cette analyse, qui est faite à la fois sous l'angle budgétaire, patrimonial et

suivant le TOF-CT, couvre la période 2018-2022 et s'articule autour de cinq (05) chapitres : (I) Procédure budgétaire et processus d'élaboration du Tableau des opérations financières des CT, (II) Recettes des CT, (III) Dépenses des CT, (IV) Tableau des opérations financières des CT et (V) Compte de patrimoine et indicateurs.

CHAPITRE I :

PROCEDURE BUDGETAIRE ET PROCESSUS D'ELABORATION DU TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Ce chapitre décline d'une part la procédure budgétaire selon la réglementation en vigueur et le processus d'élaboration du Tableau des opérations financières des CT (TOF-CT) au Burkina Faso d'autre part.

I.1 Procédure budgétaire des collectivités territoriales

La procédure budgétaire des collectivités territoriales est encadrée par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Dans ce corpus juridique, on peut citer :

- la loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant code général des collectivités territoriales au Burkina Faso, ensembles ses modificatifs ;
- la loi 014-2006/AN du 09 mai 2006 portant détermination des ressources et des charges des CT au Burkina Faso ;
- le décret n°2019-0575/PRES/PM/MINEFID/MATDC du 05 juin 2019 portant régime financier et comptable des collectivités territoriales au Burkina Faso.

Conformément aux dispositions du décret précité, la procédure budgétaire des collectivités territoriales comprend l'élaboration, l'adoption, l'approbation et l'exécution du budget local.

I.1.1 Préparation, adoption et approbation du budget local

Le budget local est élaboré par le président du conseil de CT, adopté par ledit conseil et approuvé par l'autorité de tutelle après examen par les commissions techniques d'approbations des budgets de CT.

I.1.1.1 Elaboration du budget de CT

Le processus de l'élaboration du budget de CT est déclenché par la diffusion de la circulaire budgétaire conjointe des ministres chargés des finances et des collectivités territoriales.

La circulaire budgétaire fixe les conditions dans lesquelles se préparent et s'exécutent les budgets des collectivités territoriales pour l'année considérée. Elle contient des indications visant une bonne prévision budgétaire et paraît au plus tard le 30 juin de l'année précédant celle donnant son nom au budget.

A la réception de la circulaire budgétaire, l'ordonnateur convoque une réunion interne en vue de son appropriation et de son exploitation. Une circulaire interne est initiée et adressée aux différentes structures de la collectivité territoriale ainsi que les services partenaires pour encadrer leurs propositions de recettes ou de dépenses.

A la réception des propositions des différentes structures, l'ordonnateur convoque la commission technique d'arbitrage du budget qui statue sur celles-ci et arrête l'avant-projet de budget équilibré en recettes et en dépenses.

I.1.1.2 Adoption du budget de CT

Avant le vote du projet de budget de la CT par le conseil, celui-ci est soumis à l'examen de la « Commission des Affaires Economiques et Financières (CAEF) ». Cette commission examine et soumet

au conseil, un rapport faisant état de ses principaux constats ainsi que des propositions concrètes facilitant son vote et son adoption.

Après l'étape de la CAEF, le projet de budget est soumis au conseil de collectivité territoriale qui se réunit en session ordinaire pour son adoption. Le vote du budget se fait toujours à la majorité absolue des conseillers présents.

1.1.1.3 Approbation du budget de CT

Les budgets votés sont transmis à l'autorité de tutelle pour approbation. Dans cette optique, les commissions techniques d'approbation mises en place sont saisies pour l'examen des différents documents budgétaires. Les budgets des CT sont par la suite approuvés conjointement par le Ministre chargé des finances et celui chargé des collectivités territoriales qui peuvent déléguer ce pouvoir à leurs représentants au niveau local.

1.1.2 Exécution du budget local

L'exécution du budget des CT fait intervenir principalement deux acteurs que sont les ordonnateurs et les comptables publics.

L'ordonnateur de la Commune est le maire, celui de la Région est le Président du conseil régional². L'ordonnateur est le principal responsable de l'exécution du budget de la commune ou de la région.

Les ordonnateurs du budget de CT prescrivent l'exécution des recettes et des dépenses de la collectivité territoriale. En effet, ils assurent les opérations administratives d'exécution des budgets (l'engagement et/ou les opérations d'assiettes, les liquidations et les ordonnancements). Outre ces opérations, l'ordonnateur émet les ordres de mouvements affectant les biens et matières de la CT soit par cession ou par nouvelle acquisition.

En fin de gestion, l'ordonnateur élabore le compte administratif qui est soumis à l'autorité délibérante en même temps que le compte de gestion.

Les receveurs de collectivités territoriales sont les comptables principaux des collectivités territoriales. A ce titre, ils assurent le recouvrement des recettes, le paiement des dépenses et la tenue de la comptabilité en denier de ces dernières. En tant que comptable principal, le receveur produit un compte de gestion qu'il soumet au Juge des comptes.

Outre ces deux principaux acteurs, l'exécution du budget fait intervenir d'autres catégories d'acteurs que sont les contrôleurs financiers, les acteurs de la Direction Générale des Impôts (DGI), les régisseurs, les comptables des matières, les personnes responsables des marchés et les responsables du service des affaires budgétaires et financières de la CT.

² Toutefois, en situation de délégation spéciale, l'ordonnateur est le président de la délégation spéciale.

1.1.3 Les sources de financement des budgets des Collectivités territoriales

En termes de financement, les CT s'appuient principalement sur les recettes propres, les transferts et subventions de l'Etat, les ressources issues des coopérations et les emprunts.

En effet, elles disposent de recettes propres pour assurer leur fonctionnement et fournir à leurs administrés les services nécessaires. Elles peuvent prendre la forme de taxes sur des bases fiscales ou non fiscales telles que les redevances et les licences.

En outre, elles bénéficient de transferts de la part de l'Etat à savoir les subventions et dotations liées aux compétences transférées dans le cadre de la décentralisation ainsi que d'autres transferts et subventions (fonds minier de développement local, dotations globales, subventions, taxe sur les produits pétroliers, taxe superficielle, etc.).

Aussi, elles reçoivent des appuis financiers sous forme de subventions et de dotation provenant des PTF, des jumelages, etc.

Les emprunts constituent également un moyen de financement pour le développement des CT. Ils pourraient servir à combler l'insuffisance des ressources au niveau local.

1.1.4 Les typologies des dépenses reconnues aux Collectivités territoriales

Les dépenses des CT sont prévues et exécutées conformément au décret n°2019-0621/PRES/PM/MINEFID/MATDC du 14 juin 2019 portant nomenclature budgétaire des collectivités territoriales du Burkina Faso et son décret modificatif n°2021-1272/PRES/PM /MATD/MINEFID du 9 décembre 2021³. Elles sont subdivisées en dépenses de fonctionnement et en dépenses d'investissement.

En effet, en plus des services généraux fournis par les administrations publiques locales, huit (8) fonctions en matière d'actions de développement leur sont reconnues à savoir :

- l'ordre et la sécurité publics ;
- les affaires économiques ;
- la protection de l'environnement ;
- le logement, l'aménagement et les services collectifs ;
- la santé ;
- les loisirs, la culture et le culte ;
- l'enseignement ;
- la protection sociale.

La capacité de chaque collectivité territoriale à assurer pleinement son rôle en la matière dépend fortement du niveau des ressources mobilisées et mobilisables.

³ Ce dispositif est entré en vigueur au 1er janvier 2023

I.2 Processus d'élaboration du Tableau des opérations financières des Collectivités territoriales

L'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), dont l'un des objectifs est d'assurer la convergence des performances et des politiques économiques des États membres à travers la surveillance multilatérale, s'est dotée d'un cadre harmonisé des finances publiques en 1998 par l'adoption de directives. En juin 2009, ce cadre harmonisé a été rénové à travers l'adoption de six (06) directives dont la directive N° 10/2009/CM/UEMOA du 26 juin 2009 portant Tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE) au sein l'UEMOA. Cette directive a été internalisée au Burkina Faso à travers le Décret n°2016-602/PRES/PM/MINEFID du 08 juillet 2016 portant TOFE. En son article 25, elle stipule que les Etats membres ont jusqu'au 1^{er} janvier 2017 pour procéder à l'élargissement du champ du TOFE aux opérations des autres unités d'administration publique parmi lesquelles les CT.

Dans la pratique, le processus d'élargissement du champ du TOFE aux CT a débuté en 2016 avec l'adoption d'un plan d'actions pour la mise en œuvre du TOFE UEMOA. Ce plan prévoyait entre autres le renforcement des capacités des producteurs des statistiques des Collectivités Territoriales. Ainsi, des séries de formation ont été organisées à l'attention des producteurs des données des Collectivités Territoriales (Trésoreries Régionales, Perceptions, Mairies) avec l'appui technique et financier du Projet de Renforcement de la Bonne Gouvernance Financière de la coopération allemande au Développement (PRBGF/GIZ).

L'année 2018 marque le début effectif de l'élaboration du TOF-CT avec la production d'un TOF-CT expérimental sur la base des données de l'année 2017. Depuis lors le processus s'est poursuivi et s'est amélioré. A ce jour une série de TOF-CT portant sur la période 2015 à 2021 est disponible.

I.2.1 Sources et processus de collecte des données

Le Manuel de Statistiques de Finances Publiques (MSFP) 2014 constitue la référence méthodologique pour l'élaboration du TOF-CT.

La principale source de données utilisée pour l'élaboration du TOF-CT est la balance⁴ des comptes des collectivités territoriales produite par les receveurs des CT.

Afin d'harmoniser le traitement des opérations, la production du TOF-CT s'effectue directement à partir de la base de données compilée.

I.2.2 Méthodologie d'élaboration du Tableau des opérations financières des Collectivités territoriales

Le TOF-CT est directement produit à partir de la base de données par l'intermédiaire d'une table de passage. Cette dernière constitue le nœud central de l'élaboration du TOF-CT. Elle contient une colonne

⁴ Conformément à l'article 7 du décret n°2016-602/PRES/PM/MINEFID du 08 juillet 2016 portant tableau des opérations financières de l'Etat.

dédiée aux codes du MSFP 2014 suivant de la nature économique de chaque opération. Ces codes permettent de traduire les opérations comptables de la balance à la nomenclature du Tableau des Opérations Financières.

Les opérations sont codifiées suivant leur nature économique et le sens de fonctionnement de chaque compte. Cette codification s'est faite sur la base du lexique de la nomenclature budgétaire des CT et des circulaires budgétaires des CT. Elle a été affinée avec l'aide des receveurs municipaux et des services SAF et SC des Trésoreries Régionales à l'occasion des ateliers d'échanges et de renforcement des capacités des trésoriers principaux et des percepteurs des régions sur les statistiques des collectivités territoriales.

Ces ateliers, qui ont été organisés à Tenkodogo, Ziniaré, Manga et Bobo-Dioulasso en 2020 et 2021 avec l'accompagnement de Projet de Renforcement de la Bonne Gouvernance Financière de la Coopération allemande au Développement (GIZ/PRBGF), a couvert l'ensemble des receveurs des collectivités territoriales.

Les opérations retraitées dans le TOF-CT concernent essentiellement :

- l'ensemble des opérations qui ne sont pas des transactions au sens du MSFP 2014. Elles ne sont pas codifiées. Il s'agit principalement du compte de report à nouveau (120) ; du résultat ordinaire de fonctionnement (85) ; de l'Excédent ordinaire capitalisé (831) ; du Prélèvement sur recettes de fonctionnement (115) ;
- la réaffectation de certaines recettes pour tenir compte des principes du MSFP 2014. En effet, selon le manuel, l'impôt est attribué à l'unité d'administration publique qui exerce le pouvoir de lever l'impôt, fixe et modifie en dernière instance le taux d'imposition. Ces opérations concernent le chapitre 75 (Impôts et taxes, et contributions directes), le compte 767 (Taxe de jouissance) et 744 (Ventes de dossiers d'appel d'offres) de la nomenclature budgétaire des CT. Ces recettes sont décidées par l'Etat Central mais recouvrées pour le compte des CT. Pour ce faire, elles sont enregistrées en dons courants provenant des autres administrations publiques dans le TOF-CT ;
- les produits de cessions des éléments du patrimoine. Ils ne sont pas enregistrés comme des recettes mais des diminutions d'actifs non financiers avec en contrepartie une augmentation d'actifs financiers ;
- les annulations de mandats et les reversements ne sont pas des recettes mais une réduction des dépenses ;
- les dégrèvements et restitutions sur impôts ainsi que les remboursements de trop perçu constituent des diminutions de recettes et non des dépenses ;
- les mandats atteints par la déchéance quadriennale sont enregistrés en recettes ;

- les subventions ainsi que les transferts reçus de la part de l'Etat par les collectivités pour leur fonctionnement sont enregistrés en dons courants ;
- les subventions ainsi que les transferts reçus de la part de l'Etat par les collectivités pour l'investissement sont enregistrés en dons en capital ;
- les emprunts ne constituent pas des recettes mais des augmentations de passifs.

CHAPITRE II :

RECETTES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Les ressources des collectivités territoriales sont régies par la loi 014-2006/AN du 09 mai 2006 portant détermination des ressources et des charges des collectivités territoriales (CT) au Burkina Faso. Ces ressources comprennent l'ensemble des moyens dont disposent les CT en vue de faire face à leurs dépenses de fonctionnement et d'investissement. Elles sont constituées des recettes ordinaires ou de fonctionnement et des recettes extraordinaires ou d'investissement. Elles peuvent également être regroupées en ressources internes et en ressources externes.

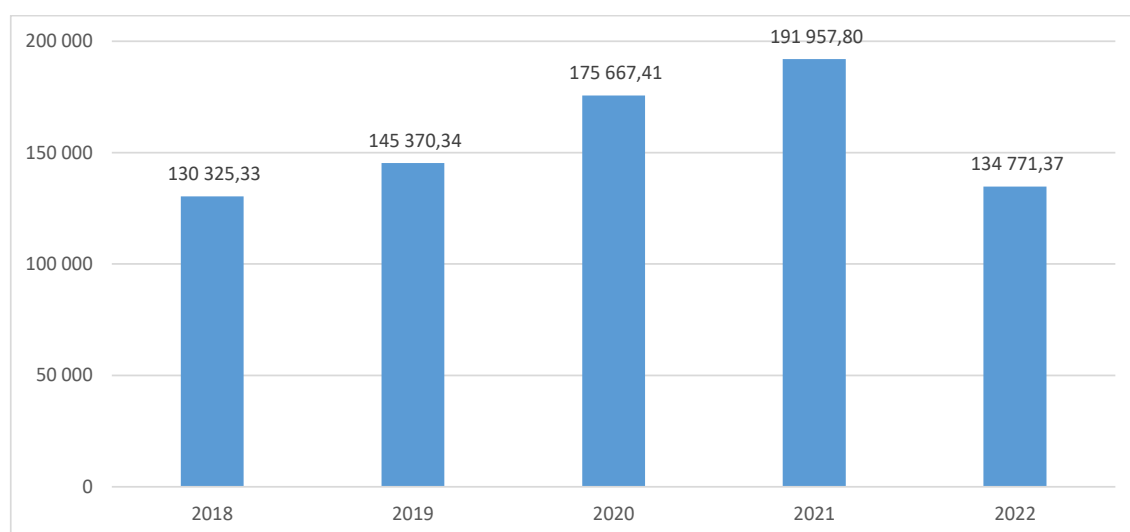
Les ressources internes de fonctionnement comprennent les impôts et taxes, les produits domaniaux, les produits de l'exploitation des services et les produits divers tandis que celles d'investissements sont constituées essentiellement des prélèvements sur les recettes de fonctionnement.

Les ressources externes de fonctionnement sont constituées des dotations liées aux compétences transférées, des dotations globales de fonctionnement (DGF), des subventions et des participations. Concernant les ressources externes d'investissement, elles comprennent les dons et legs, les subventions, les emprunts et les dotations. Elles sont composées essentiellement de la dotation globale d'équipement (DGE), des dotations liées aux compétences transférées, des ressources du Fonds minier de développement local (FMDL) et des subventions reçues des instruments de financement décentralisé tels que l'Agence nationale d'appui au développement des collectivités territoriales (ADCT), le Programme national de développement rural productif (PNDRP) et le Programme d'appui aux collectivités territoriales (PACT).

II.1. Aperçu général des recettes des collectivités territoriales

Au cours de la période sous revue, les recettes mobilisées au profit des budgets des collectivités territoriales sont passées de 130 325,33 millions de FCFA en 2018 à 134 771,37 millions de FCFA en 2022, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 0,84%. Aussi, elles enregistrent un accroissement continu sur la période 2018-2021 avec un taux d'accroissement annuel moyen de l'ordre de 13,78%. Cette augmentation peut être attribuée au FMDL dont la mise à disposition est intervenue à partir de l'année 2019. Toutefois, elles connaissent une baisse de 29,79% entre 2021 et 2022, due entre autres à l'exacerbation de la crise sécuritaire, au non-transfert des ressources du FMDL et de la crise socio-politique qui a occasionné la dissolution des organes délibérants des CT.

GRAPHIQUE 1 : EVOLUTION DES RECETTES GLOBALES DES CT (EN MILLIONS DE FCFA)



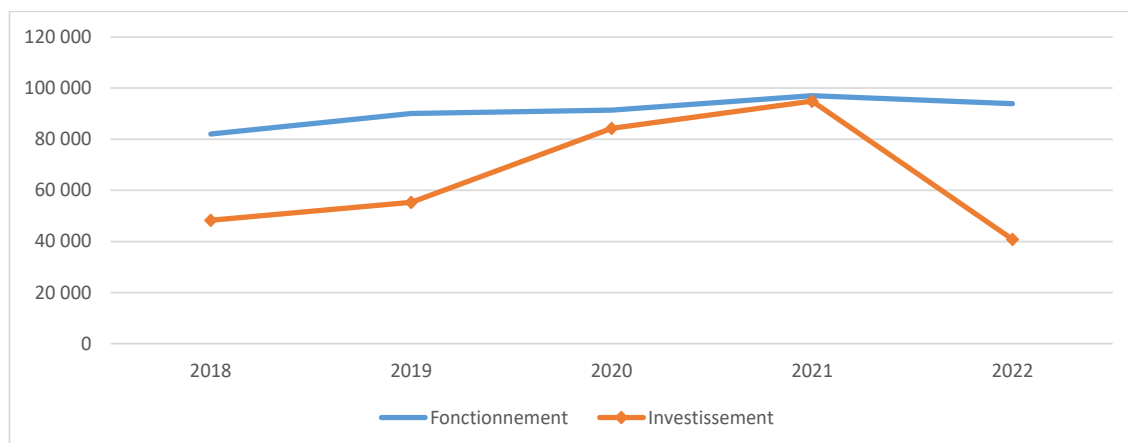
Source : DGTCP à partir des balances 2018-2022 des Receveurs des CT, août 2023

II.1.1 Analyse comparative des recettes par section

L'analyse des recettes de la section de fonctionnement fait ressortir un taux de croissance annuel moyen de 3,45%. Les recettes de la section d'investissement connaissent une baisse en moyenne annuelle de 4,11% sur la période avec toutefois une hausse continue de 25,27% en moyenne annuelle de 2018 à 2021.

L'analyse de la structure des recettes totales montre que la part des recettes de fonctionnement est supérieure à celle des recettes d'investissement. En effet, sur la période sous revue elle est comprise entre 50,55% et 69,71%.

GRAPHIQUE 2 : ÉVOLUTION DES RECETTES GLOBALES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT DES CT (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP à partir des balances 2018-2022 des Receveurs des CT, août 2023

II.1.2 Analyse des recettes de fonctionnement des CT

Les recettes de fonctionnement des CT sont passées de 82 038,63 millions de FCFA en 2018 à 93 948,95 millions de FCFA en 2022, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 3,45%. Le poids moyen des ressources internes (ressources propres) entre 2018 et 2022 est de 54,44% tandis que celui des ressources externes est de 45,56%.

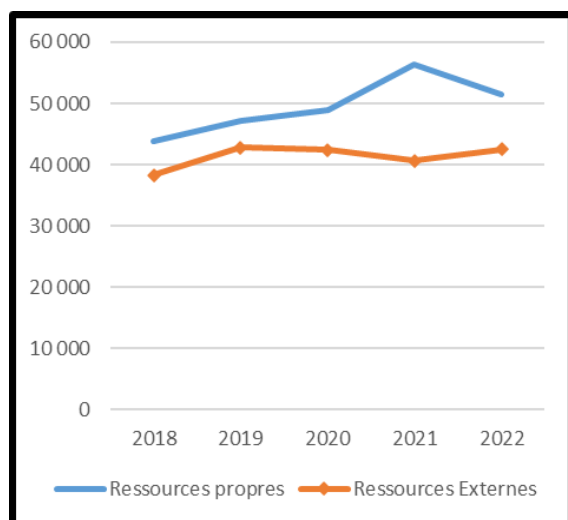
Les recettes propres sont passées de 43 785,25 millions de FCFA en 2018 à 51 417,33 millions de FCFA en 2022, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 4,10% avec cependant une baisse de 8,79% entre 2021 et 2022. Cet accroissement est expliqué principalement par une hausse, en moyenne annuelle, des produits financiers de 14,61% pour atteindre 99,82 millions de FCFA en 2022, des impôts et taxes et contributions directes de 6,86% atteignant 29 212,92 millions de FCFA en 2022, des impôts et taxes indirects de 5,22% avec un niveau de 8 046,54 millions de FCFA en 2022.

En 2022, les recettes propres sont constituées essentiellement des impôts et taxes et contributions directs (56,82%), des impôts et taxes indirects (15,65%) et des produits domaniaux (12,57%).

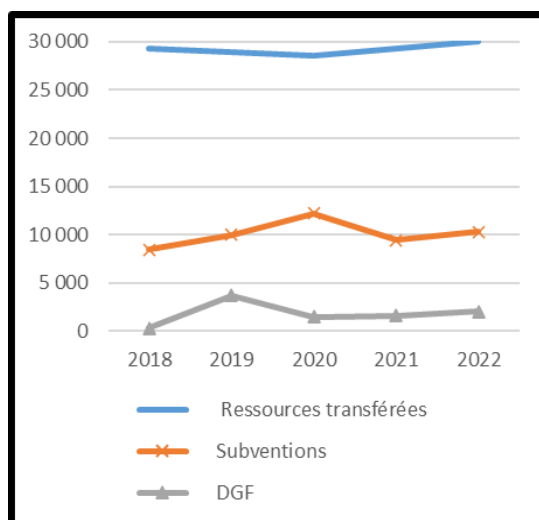
S'agissant des recettes externes, elles ont connu un taux d'accroissement annuel moyen de 2,69% passant de 38 253,38 millions de FCFA en 2018 à 42 531,63 millions de FCFA en 2022. Sur la période sous revue, ces ressources ont été essentiellement tirées par la DGF avec un taux de croissance annuelle moyenne de 58,02%.

L'analyse de la structure des ressources externes en 2022 montre que les dotations liées aux compétences transférées représentent 70,52% des ressources externes. En ce qui concerne les subventions, elles représentent 24,13% des ressources externes. Quant à la DGF, son poids sur les ressources externes représente 4,74%.

GRAPHIQUE 3 : EVOLUTION DES RECETTES GLOBALES DE FONCTIONNEMENT DES CT (EN MILLIONS DE FCFA)



GRAPHIQUE 4: EVOLUTION DES PRINCIPALES RESSOURCES EXTERNES DE FONCTIONNEMENT DES CT (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP à partir des balances 2018-2022 des Receveurs des CT, août 2023

II.1.3 Analyse des recettes d'investissement des CT

Les recettes d'investissement des CT passent de 48 286,70 millions de FCFA en 2018 à 40 822,41 millions de FCFA en 2022, soit une baisse en moyenne annuelle de 4,11%.

La principale recette propre d'investissement des CT est le prélèvement (99,52% en poids moyen) qui passe de 14 958,78 millions de FCFA en 2018 à 20 007,49 millions de FCFA en 2022, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 7,54%.

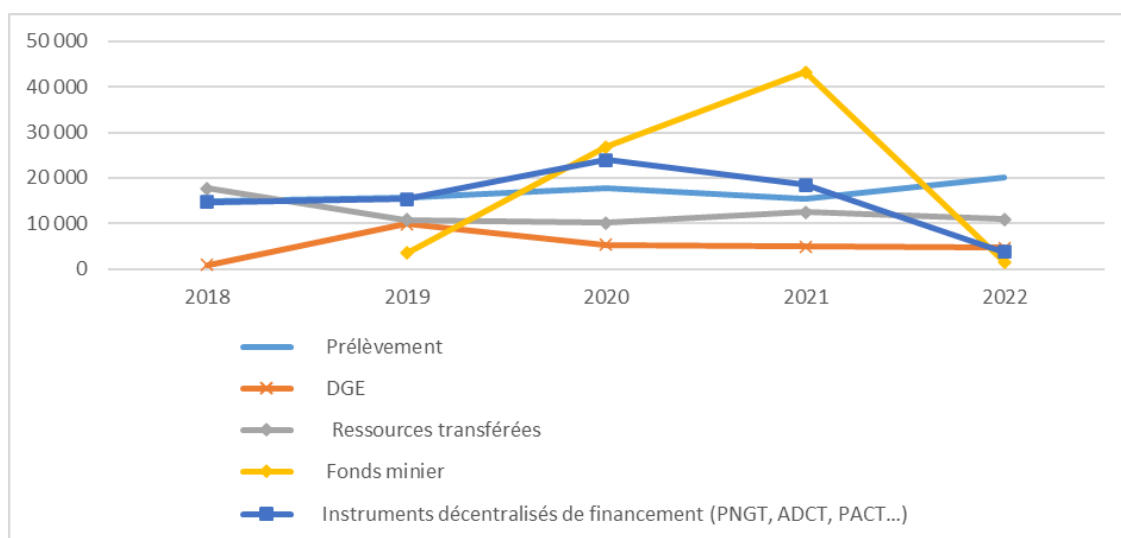
S'agissant des recettes externes d'investissement, elles sont passées de 33 143,68 millions de FCFA en 2018 à 20 742,90 millions de FCFA en 2022, soit une régression annuelle moyenne de 11,06%. Cette régression s'explique par le non-transfert des ressources du Fonds minier de développement local (FMDL) en 2022 ainsi que la baisse des dotations liées aux compétences transférées et des ressources des instruments de financement décentralisé. Toutefois, on note un accroissement continu sur la période 2019-2021 dû au FMDL, aux compétences transférées et aux instruments de financement décentralisé. Il convient de souligner que durant la période 2019-2021, les recettes du FMDL représentent 31,36% des recettes d'investissement faisant d'elles la principale source de financement des investissements des CT.

Au cours de la période sous revue, les recettes externes d'investissement représentent 73,97% des recettes totales d'investissement.

Cet état de fait interpelle les acteurs sur leurs rôles en matière de mobilisation des recettes propres pour le financement des investissements des CT à travers entre autres :

- le renforcement des capacités opérationnelles des structures en charge du recouvrement (effectifs des agents en charge du recouvrement, mise à disposition des moyens adéquats, etc.) ;
- la forte implication des élus locaux ainsi que de la société civile ;
- l'utilisation des moyens de paiement électroniques ; alternative qui nécessiterait une relecture du dispositif règlementaire.

GRAPHIQUE 5 : EVOLUTION DES RECETTES GLOBALES D'INVESTISSEMENT DES CT (EN MILLIONS DE FCFA)

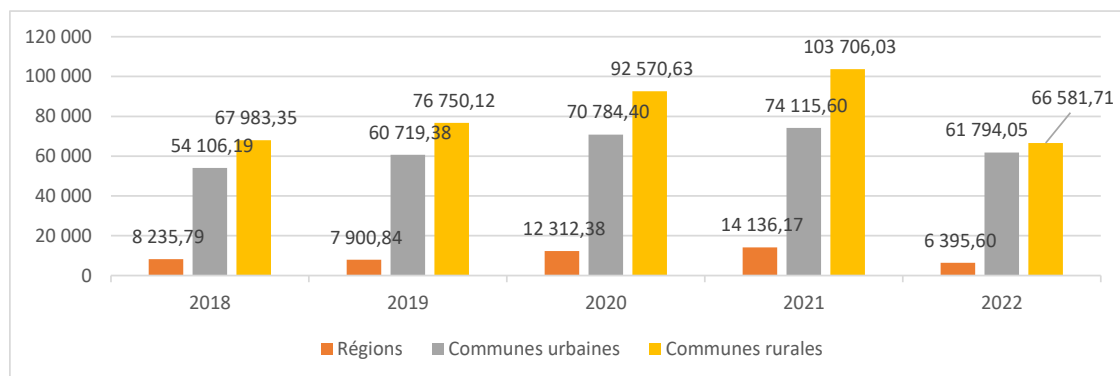


Source : DGTCP à partir des balances 2018-2022 des Receveurs des CT, août 2023

II.2 Analyse des recettes par types de collectivités territoriales

Les recettes des communes rurales représentent un poids moyen de 49,40% de l'ensemble des recettes au cours de la période suivies des communes urbaines avec 45,85%. Les régions ferment la marche avec un poids moyen de 4,75%.

GRAPHIQUE 6 : ÉVOLUTION DES RECETTES PAR TYPE DE COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (EN MILLIONS DE FCFA)

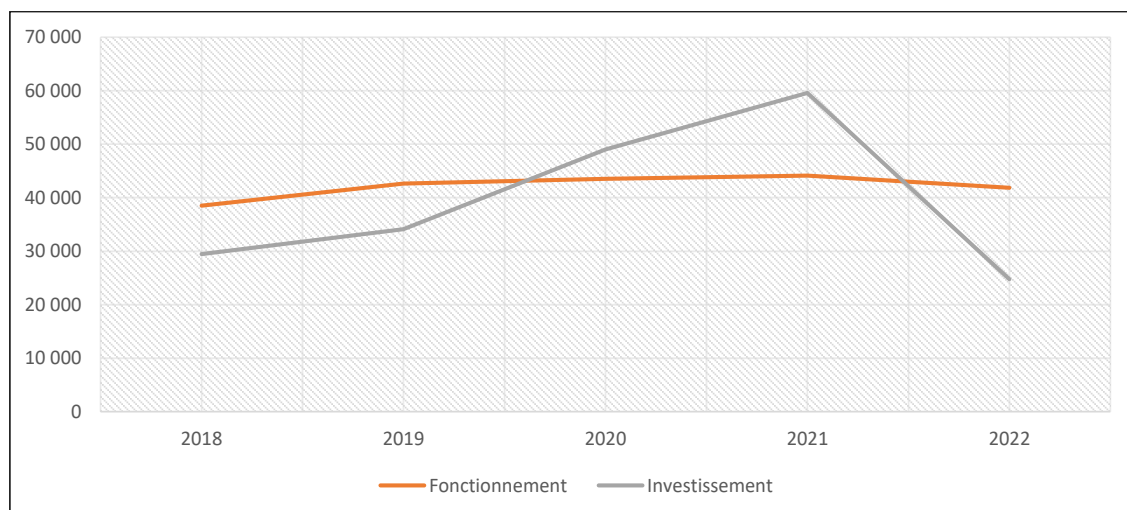


Source : DGTCP à partir des balances 2018-2022 des Receveurs des CT, août 2023

II.2.1 Analyse des recettes des communes rurales

Les recettes totales des communes rurales enregistrent une régression annuelle moyenne de 0,52% de 2018 à 2022, passant de 67 983,35 millions de FCFA à 66 581,71 millions de FCFA. Cependant, les recettes totales des communes rurales observent une augmentation continue sur la période 2018-2021 avec un taux d'accroissement annuel moyen de 15,12%. Cette tendance haussière est observée tant au niveau des recettes de fonctionnement que celles d'investissement avec des taux d'accroissement annuels moyens respectifs de 4,65% et 26,44%.

GRAPHIQUE 7 : ÉVOLUTION DES RECETTES GLOBALES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT DES COMMUNES RURALES (EN MILLIONS DE FCFA)

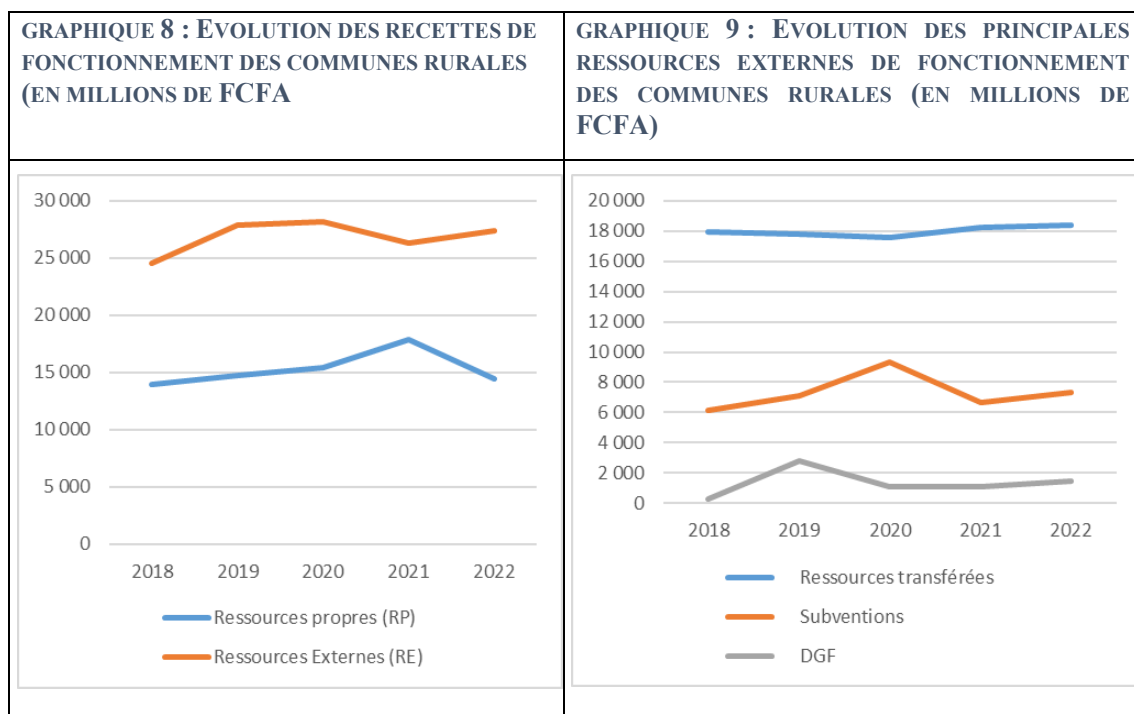


Source : DGTCP à partir des balances 2018-2022 des Receveurs des CT, août 2023

II.2.1.1 Analyse des recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement des communes rurales passent de 38 507,42 millions de FCFA en 2018 à 41 831,33 millions de FCFA en 2022, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 2,09%. Les recettes propres de fonctionnement affichent un taux d'accroissement annuel moyen de 0,90% contre 2,75% pour les ressources externes.

Au cours de la période sous revue, la proportion annuelle moyenne des ressources externes représente 63,75% tandis que celle des ressources propres est de 36,25%. Ainsi, contrairement à la tendance globale observée au niveau de la section de fonctionnement, les ressources externes des communes rurales dépassent leurs ressources propres sur toute la période, dénotant une forte dépendance de celles-ci aux ressources externes. Cette dépendance serait imputable essentiellement à l'incivisme fiscal, à la faiblesse et/ou à la non-maîtrise du potentiel fiscal des CT.



Source : DGTCP à partir des balances 2018-2022 des Receveurs des CT, août 2023

II.2.1.2 Analyse des recettes d'investissement

Les recettes d'investissement des communes rurales passent de 29 475,93 millions de FCFA en 2018 à 24 750,38 millions de FCFA en 2022, soit une baisse annuelle moyenne de 4,27%. Cette baisse globale s'explique par celle de 2022 où il ressort un taux de régression drastique de 58,46% par rapport à 2021 due au non-transfert des ressources du FMDL.

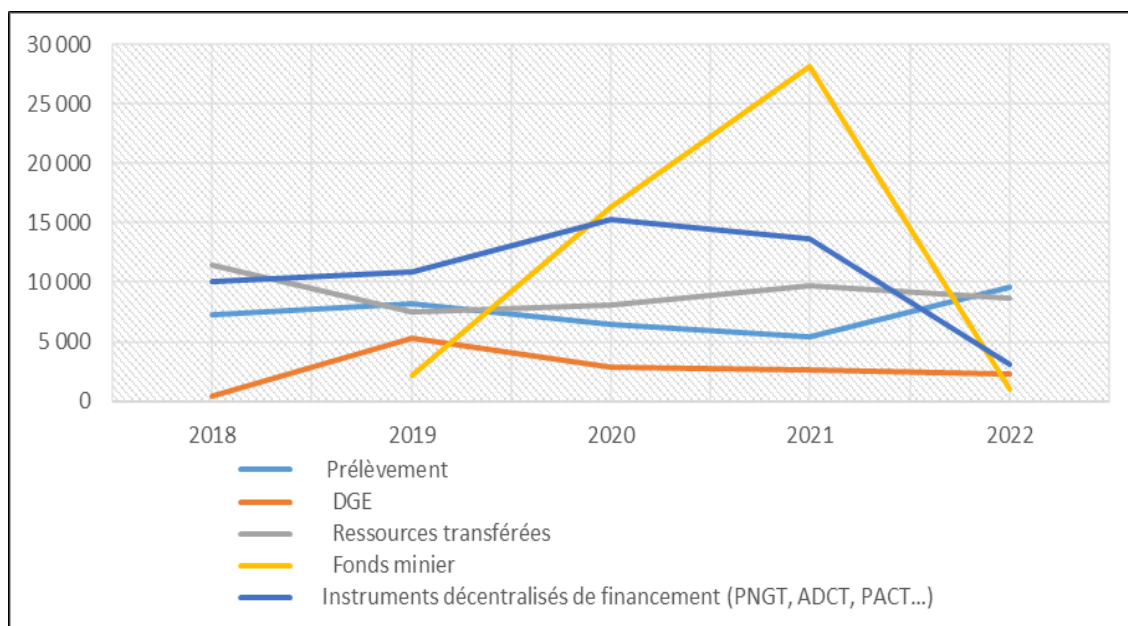
Les recettes propres d'investissement proviennent essentiellement des prélèvements avec un poids moyen de 99,31%. Elles passent de 7 442,18 millions de FCFA en 2018 à 9 656,73 millions de FCFA

en 2022, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 6,73%. La baisse des prélèvements de 2020 (-20,92%) et de 2021 (-16,14%) pourrait s'expliquer principalement par :

- les dispositions de la circulaire N°2020-1082/MINEFID/MATDC du 29 avril 2020 portant mesures de rationalisation de la gestion budgétaire 2020 des collectivités territoriales face au COVID-19 suspendant l'obligation d'opérer le prélèvement de 20% sur les recettes propres en 2020 ;
- le fait que 138 et 129 sur 302 communes rurales n'ont pas effectué de prélèvement respectivement en 2020 et 2021 ;
- les effets dus à la crise sécuritaire qui impactent négativement le recouvrement des recettes.

Les ressources externes d'investissement passent de 22 033,75 millions de FCFA en 2018 à 15 093,66 millions de FCFA en 2022, soit une régression annuelle moyenne de 9,02%. Toutefois, elles observent une hausse continue sur la période 2018-2021 avec un taux d'accroissement moyen annuel de 34,95% avant de baisser fortement en 2022 de 72,13%. Cette baisse est imputable principalement à la diminution des recettes du Fonds minier (-96,6%), des ressources des instruments décentralisés de financement (-77,01%) et des ressources transférées (-10,71%).

GRAPHIQUE 10 : ANALYSE DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DES COMMUNES RURALES (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP à partir des balances 2018-2022 des Receveurs des CT, août 2023

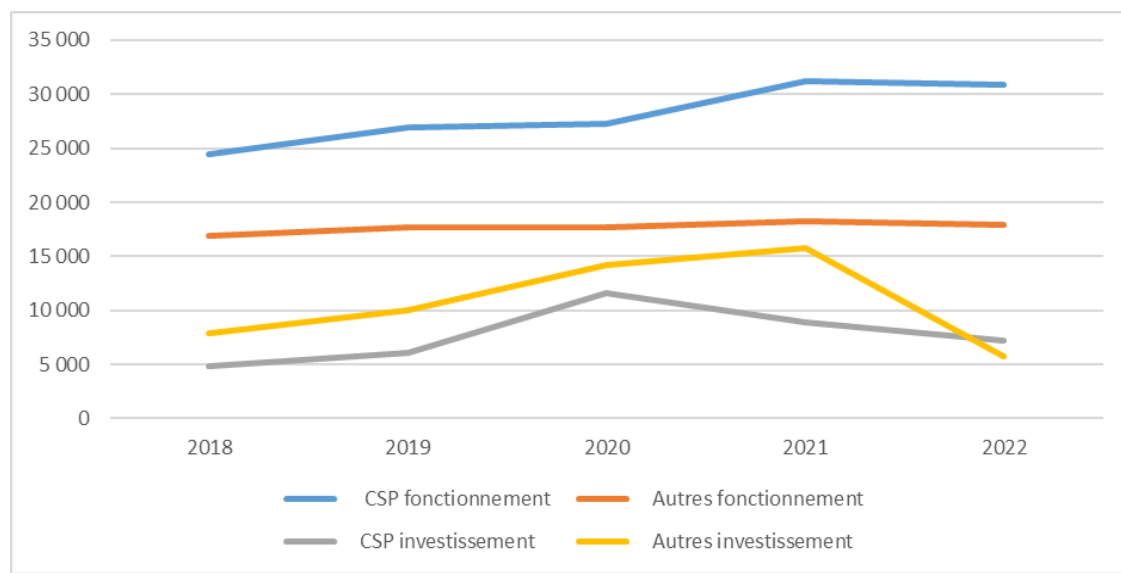
II.2.2 Analyse des recettes des communes urbaines

Les recettes totales des communes urbaines passent de 54 106,19 millions de FCFA en 2018 à 61 794,05 millions de FCFA en 2022, soit un taux de progression annuel moyen de 3,38%. Les deux (02) communes à statut particulier (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso) mobilisent chaque année plus de 50% des recettes totales des quarante-neuf (49) communes urbaines. Aussi, la commune de Ouagadougou mobilise à elle seule plus de 40% des recettes des communes urbaines avec une proportion annuelle moyenne de 43,87% au cours de la période.

Les recettes de fonctionnement des communes urbaines représentent en moyenne 71,27% de leurs recettes totales mobilisées avec un accroissement annuel moyen de 4,24%.

Quant aux recettes d'investissement, elles ont connu une hausse au cours de la période sous revue passant de 12 739,53 millions de FCFA en 2018 à 12 948,68 millions de FCFA en 2022 avec un taux d'accroissement annuel moyen de 0,41%.

GRAPHIQUE 11 : EVOLUTION GLOBAL DES RECETTES DES COMMUNES URBAINES (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP à partir des balances 2018-2022 des Receveurs des CT, août 2023

II.2.2.1 Analyse des recettes de fonctionnement

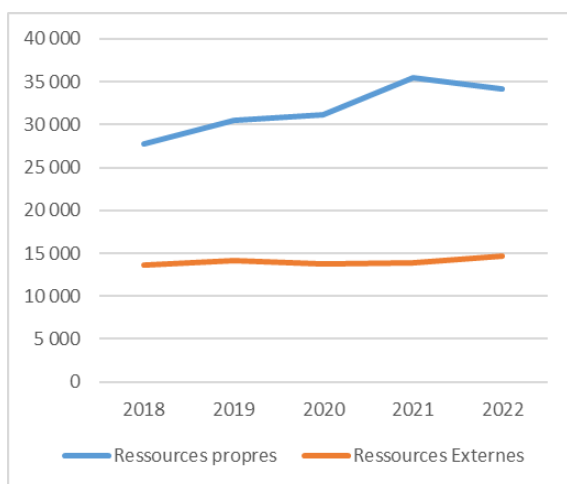
Les recettes de fonctionnement des communes urbaines sont passées de 41 366,66 millions de FCFA en 2018 à 48 845,37 millions de FCFA en 2022, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 4,24%.

Contrairement aux autres types de CT, les recettes propres de fonctionnement des CU, dominées par les impôts et taxes et contributions directes (61,19%), les impôts et taxes indirectes (14,81%) et les produits domaniaux (11,52%), surpassent leurs ressources externes de fonctionnement sur toute la période. En

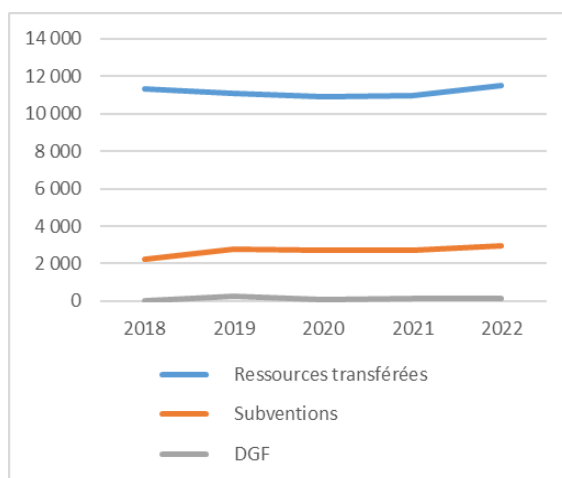
effet, le total des recettes propres de fonctionnement représente 69,41% des recettes de fonctionnement contre 30,59% pour les ressources externes de fonctionnement. Cette prédominance des recettes propres pourrait être renforcée au regard des potentialités fiscales et non fiscales dont disposent ces CT notamment les Communes à statut particulier (CSP). Les recettes propres de fonctionnement affichent un taux d'accroissement annuel moyen de 5,37% contre 1,82% pour les ressources externes.

Les subventions de fonctionnement connaissent un faible taux d'accroissement annuel moyen de 2018 à 2022 (+7,22%). Les dotations liées aux compétences transférées passent de 11 309,68 millions en 2018 à 11 511,93 millions de FCFA en 2022, soit une progression annuelle moyenne de 0,44%. Les dotations globales de fonctionnement enregistrent un taux d'accroissement annuel moyen de 56,37%, passant de 22,76 millions de FCFA en 2018 à 136,09 millions de FCFA en 2022.

GRAPHIQUE 12 : EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES URBAINES (EN MILLIONS DE FCFA)



GRAPHIQUE 13 : EVOLUTION DES PRINCIPALES RESSOURCES EXTERNES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES URBAINES (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP à partir des balances 2018-2022 des Receveurs des CT, août 2023

II.2.2.2 Analyse des recettes d'investissement

Sur la période 2018-2022, les recettes d'investissement des communes urbaines passent de 12 739,53 millions de FCFA à 12 948,68 millions de FCFA, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 0,41%. Cet accroissement tire sa source essentiellement de la DGE et du prélèvement des recettes propres de fonctionnement au profit de l'investissement.

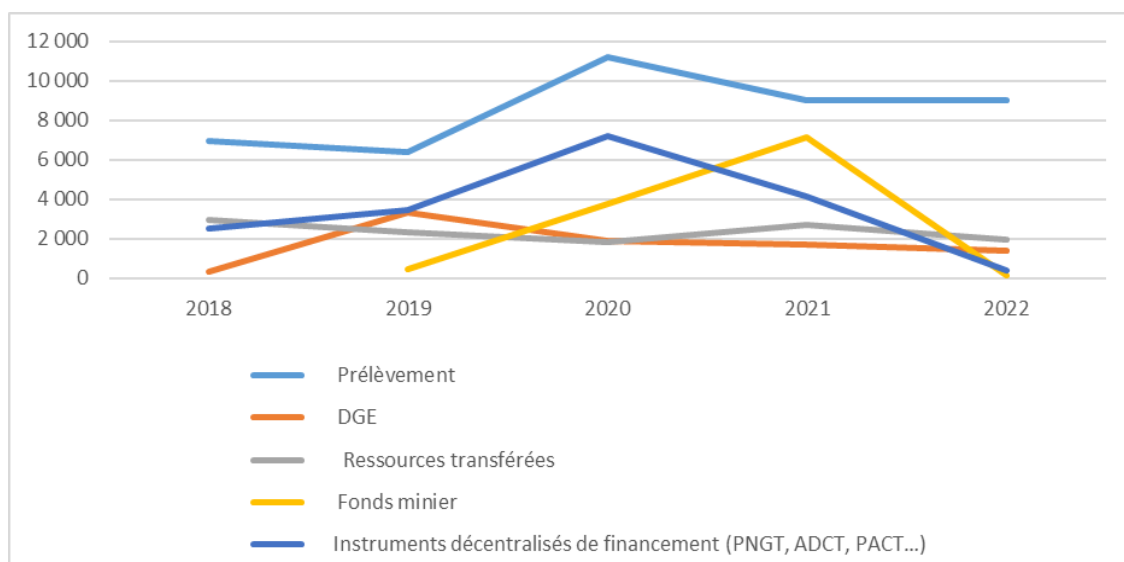
Les ressources externes d'investissement dominent les ressources propres au cours de la période à l'exception des années 2018 et 2022. Cette prédominance se justifie par le non-transfert de la DGE et la non-opérationnalisation du FMDL (en 2018) ainsi que le non-transfert des ressources du FMDL (en 2022).

La section d'investissement est constituée principalement des ressources du prélèvement de 46,18%, des dotations liées aux compétences transférées de 25,10%, des ressources des instruments de financement décentralisé de 19,22%, des ressources du FMDL de 12,46% et de la dotation globale d'équipement qui représente 9,32%.

Les dotations liées aux compétences transférées connaissent une évolution erratique, en passant de 2 925,62 millions de FCFA en 2018 à 2 091,53 millions de FCFA en 2022, avec un pic en 2021 (9 832,24 millions de FCFA). Le niveau de 2021 s'explique par les transferts des ministères en charge de l'éducation et de la Santé.

Les ressources du FMDL sont passées de 449,94 millions de FCFA en 2019 à 7 129,56 millions de FCFA en 2021, soit un taux d'accroissement moyen annuel de 298,07%. L'année 2022 a été marquée par le non-transfert des ressources du FMDL. Toutefois, un montant de 158,90 millions de FCFA dû à des régularisations comptables a été enregistré.

GRAPHIQUE 14 : EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DES COMMUNES URBAINES (EN MILLIONS DE FCFA)



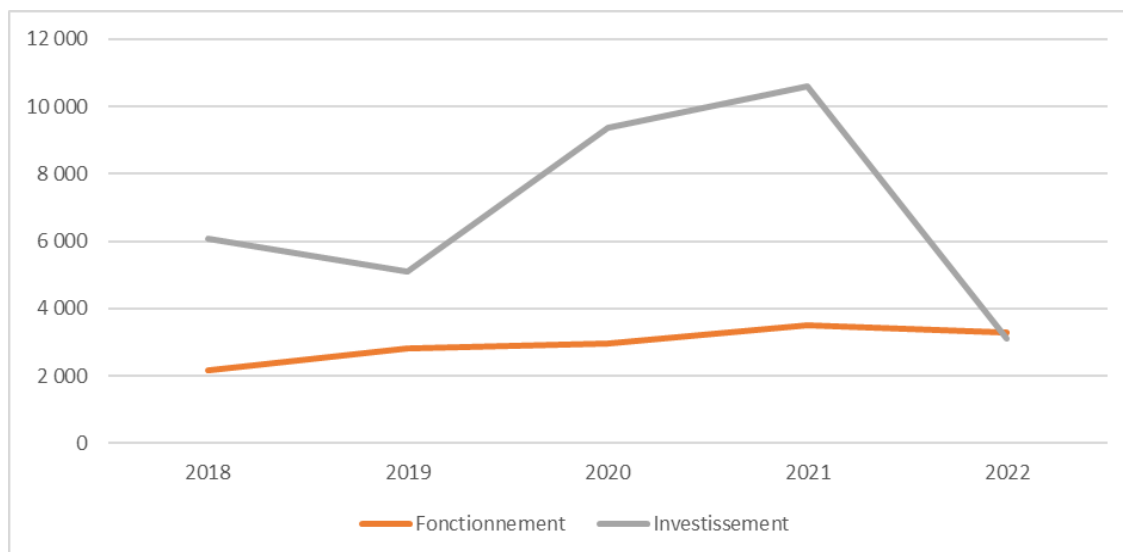
Source : DGTCP à partir des balances 2018-2022 des Receveurs des CT, août 2023

II.2.3 Analyse des recettes des régions

Les recettes totales des régions passent de 8 235,79 millions de FCFA en 2018 à 6 395,60 millions de FCFA en 2022, soit une régression annuelle moyenne de 6,13%. En 2022, les recettes d'investissement se sont fortement contractées après un pic de 10 620,98 millions de FCFA observé en 2021, dû au transfert des ressources du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT).

Les recettes d'investissement dominent les recettes de fonctionnement avec des proportions annuelles moyennes respectives de 67,64% et de 32,36% sur la période. Cette situation s'explique par la faiblesse des recettes fiscales des régions qui reposent essentiellement sur l'assiette fiscale des communes et du taux de répartition des recettes fiscales entre les communes et les régions.

Graphique 15 : EVOLUTION DES RECETTES GLOBALES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT DES REGIONS (EN MILLIONS DE FCFA)



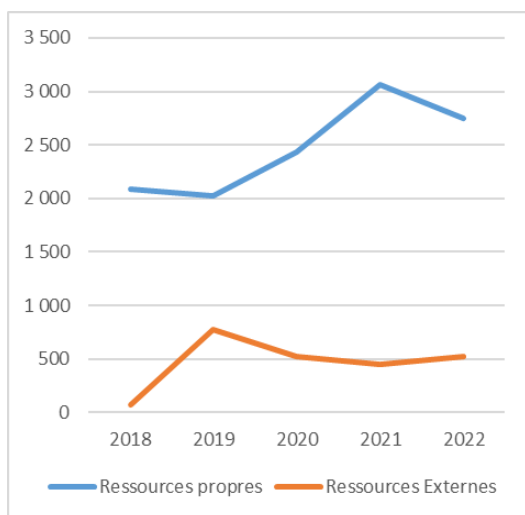
Source : DGTCP à partir des balances 2018-2022 des Receveurs des CT, août 2023

II.2.3.1 Analyse des recettes de fonctionnement

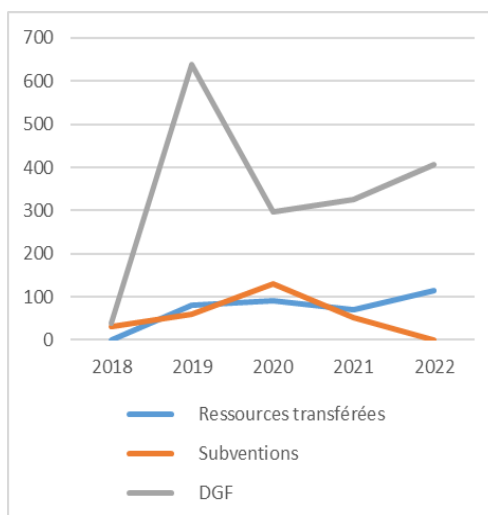
Les recettes de fonctionnement des régions affichent une tendance à la hausse de 2018 à 2022, passant de 2 164,54 millions de FCFA à 3 272,25 millions de FCFA avec un taux d'accroissement annuel moyen de 10,88%. Ce taux est porté par l'accroissement des ressources externes de 62,19% en moyenne annuelle. Toutefois, une baisse de 6,91% est constatée en 2022, imputable à celle des recettes propres.

Les recettes de fonctionnement sont largement dominées par les ressources propres avec un poids moyen de 84,10%. Les recettes propres de fonctionnement sont constituées majoritairement des recettes issues de la répartition des impôts et taxes entre les communes et les régions.

GRAPHIQUE 16 : EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES REGIONS (EN MILLIONS DE FCFA)



GRAPHIQUE 17 : EVOLUTION DES PRINCIPALES RESSOURCES EXTERNES DE FONCTIONNEMENT DES REGIONS (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP à partir des balances 2018-2022 des Receveurs des CT, août 2023

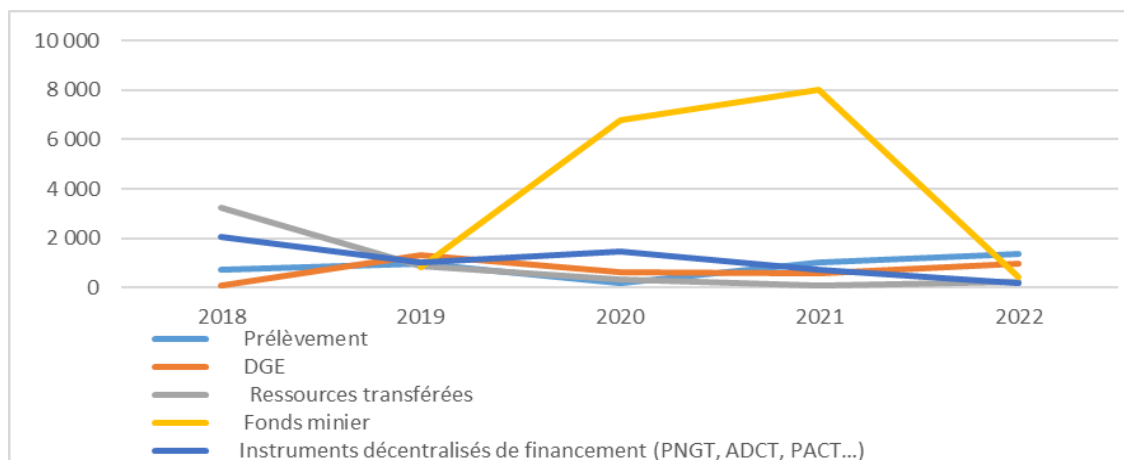
II.2.3.1 Analyse des recettes de fonctionnement

Les recettes d'investissement des régions passent de 6 071,25 millions de FCFA en 2018 à 3 123,35 millions de FCFA en 2022 suivant une évolution erratique avec une régression annuelle moyenne de 15,31%.

Les ressources du FMDL constituent la première source de financement des investissements avec une part relative de l'ordre de 46,79%. Les ressources des instruments de financement décentralisé constituent la deuxième recette d'investissement des régions avec une part relative moyenne de 15,79% suivis des ressources transférées avec un poids moyen de 13,74%.

Le prélèvement a connu une hausse sur la période, passant de 714,12 millions de FCFA en 2018 à 1 380,18 millions de FCFA en 2022 avec une baisse en 2020. Il se classe en quatrième position en termes de volume dans les recettes d'investissement.

GRAPHIQUE 18 : EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DES REGIONS (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP à partir des balances 2018-2022 des Receveurs des CT, août 2023

Au regard de l'importance des ressources du FMDL dans le financement des investissements des collectivités territoriales, l'Etat devrait prendre les mesures nécessaires pour assurer sa pérennité.

Si cette pérennité est assurée, la tutelle devrait relire les textes relatifs à ce fonds et élaborer un guide d'emploi des ressources destiné à orienter leur utilisation prioritairement vers des investissements structurants à même de générer des ressources propres.

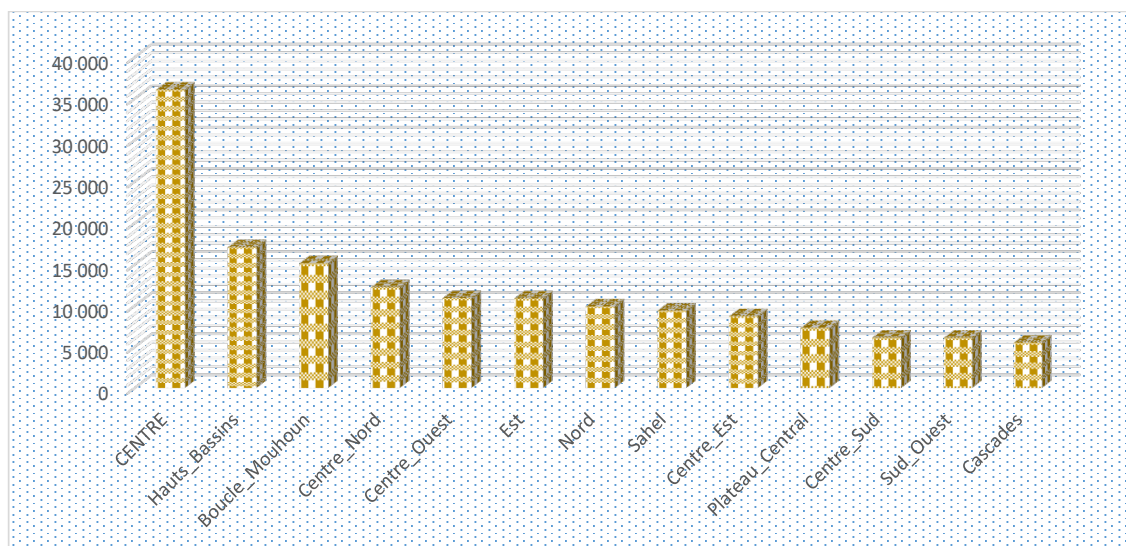
En outre, la mise en place d'un mécanisme de contrôle et de suivi est indispensable, sans occulter la nécessité de renforcement de la maîtrise d'ouvrage et de l'assistance des CT dans l'identification des investissements.

II.3 Analyse des recettes des CT par région administrative

Sur la période sous revue, les moyennes annuelles des recettes des régions administratives montrent que la région du Centre vient en première position avec un volume moyen de recettes mobilisée de 36 094,15 millions de FCFA suivie de la région des Hauts-Bassins avec 17 099,19 millions de FCFA. La région des cascades vient en dernière position avec 5 521,42 millions de FCFA.

En termes d'accroissement, la région du Centre vient en première position avec un taux d'accroissement annuel moyen de 8,48% suivi de la région du Centre Nord (+3,96%) et de la région du Centre Ouest (+3,74%) sur la période sous revue. Cependant, les régions du Nord, du Sud-Ouest, du Plateau Central, de l'Est, de la Boucle du Mouhoun et du Sahel enregistrent des régressions.

GRAPHIQUE 19 : RECETTES MOYENNES DES CT PAR REGION ADMINISTRATIVE (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP à partir des balances 2018-2022 des Receveurs des CT, août 2023

II.4 Analyse de la typologie des CT selon les critères du CGCT

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose en son article 13 modifié par la loi 065-2009/AN du 21 décembre 2009 que la création, la dénomination, le découpage, la détermination du chef-lieu, la suppression, la fusion ou la scission, l'organisation et le fonctionnement de la collectivité territoriale, ainsi que le régime électoral applicable, sont déterminés par la loi.

Des dispositions du CGCT, il ressort que les communes du Burkina Faso sont classifiées en commune urbaine, commune urbaine à statut particulier et commune rurale en fonction des critères liés à la population et aux ressources propres.

La commune urbaine⁵ est une entité territoriale comprenant au moins une agglomération permanente de **vingt-cinq mille (25 000) habitants** et dont les activités économiques permettent de générer des ressources budgétaires propres annuelles d'au moins **vingt-cinq millions (25 000 000) de FCFA**.

La commune urbaine peut être érigée en **commune à statut particulier⁶** lorsque l'agglomération principale atteint une population d'au moins **quatre cent mille (400 000) habitants** et mène des activités économiques permettant de générer des ressources budgétaires propres annuelles d'au moins **un milliard (1 000 000 000) FCFA**.

⁵ Article 19 du CGCT

⁶ Article 23 du CGCT

La commune rurale⁷ est un regroupement de villages qui a une population d'au moins **cinq mille (5 000) habitants** et dont les activités économiques permettent de générer des ressources budgétaires propres annuelles d'au moins **cinq millions (5 000 000) FCFA**.

Au regard des critères ci-dessus définis, il ressort de l'analyse des données financières des CT sur la période 2018-2022 que :

- aucune autre commune urbaine ne peut être érigée en commune urbaine à statut particulier ;
- cinq (05) communes urbaines que sont Gayeri, Sebba, Djibo, Pama et Titao pourraient être déclassées (en communes rurales) au regard du critère des ressources propres nonobstant leur statut de chef-lieu de province (Tableau 12) ;
- cent cinquante-trois (153) communes rurales pourraient être érigées en communes urbaines (Tableau 14) ;
- soixante-treize (73) communes rurales pouvaient faire l'objet de fusion/suppression (Tableau 13).

Toutefois, la situation de la plupart des CT pouvant faire l'objet de reclassement, de fusion ou de suppression trouve son explication dans le contexte sécuritaire du pays qui handicape le recouvrement des recettes des CT. En effet, il convient de noter que ces communes sont dans des zones d'insécurité où le fonctionnement des services chargés du recouvrement est moins fonctionnel ou quasi inexistant.

Au regard de ce qui précède, il sied de :

- **respecter les critères de classification des communes tels que définis par le CGCT ;**
- **redéfinir les critères de classification des CT en tenant compte entre autres de la périodicité et des cas de force majeure.**

⁷ Article 27 du CGCT

CHAPITRE III :

DÉPENSES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

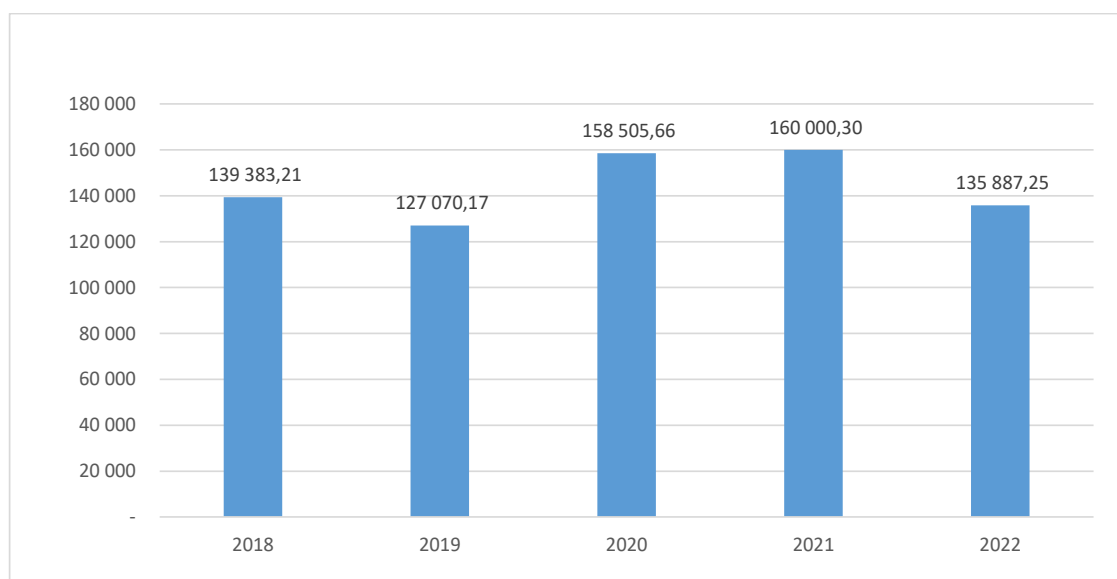
Les dépenses des CT sont financées par les ressources mobilisées. Ces dépenses servent à la mise en oeuvre des plans régionaux et communaux de développement. Elles participent à l'autonomisation des CT et à l'amélioration des conditions de vie des populations. Les dépenses effectuées par les différents types de collectivités territoriales sont constituées de dépenses de fonctionnement et d'investissement. L'importance des dépenses varie suivant le type des collectivités territoriales et selon la région administrative.

III.1 Analyse des dépenses globales des collectivités territoriales

Les dépenses des collectivités territoriales évoluent de façon erratique sur la période 2018-2022. En effet, elles enregistrent des baisses de 8,83% entre 2018 et 2019 et 15,07% entre 2021 et 2022. Elles augmentent de l'ordre de 24,74% entre 2019 et 2020 et de 0,94% entre 2020 et 2021. La baisse enregistrée en 2019 est liée à un effet de base dû au niveau des dépenses exceptionnellement élevé en 2018. Ce niveau exceptionnel fait suite aux rappels de salaires consécutifs à la mise en œuvre de la loi n°003-2017/AN du 13 janvier 2017 portant statut de la fonction publique territoriale et à l'exécution en 2018 des transferts effectués en 2017 (transferts de ressources dans le domaine de l'enseignement).

La baisse de 2022 est imputable aux dépenses d'investissement (-34,53%). Cette contraction des investissements s'explique entre autres par l'instabilité institutionnelle engendrant l'absence momentanée d'ordonnateurs et la suspension temporaire des dépenses d'investissements⁸, la persistance de la situation sécuritaire ainsi que le non-transfert des ressources provenant du Fonds Minier de Développement Local (FMDL) et de l'Agence nationale d'appui au Développement des Collectivités Territoriales (ADCT).

GRAPHIQUE 20 : EVOLUTION DES DEPENSES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP à partir des balances 2018-2022 des Receveurs des CT, août 2023

⁸ Circulaire n°2022-00395/MEFP/SG/DGDT du 15 février 2022 portant précision sur les orientations pour la gestion budgétaire et financière 2022 dans le cadre de l'expédition des affaires courantes.
Circulaire n°2022-00625/MEFP/SG/DGDT du 06 mai 2022 portant modification de la circulaire n°2022-00395/MEFP/SG/DGDT du 15 février 2022.

Les dépenses sont constituées en moyenne de 57,73% de dépenses de fonctionnement et de 42,27% de dépenses d'investissement.

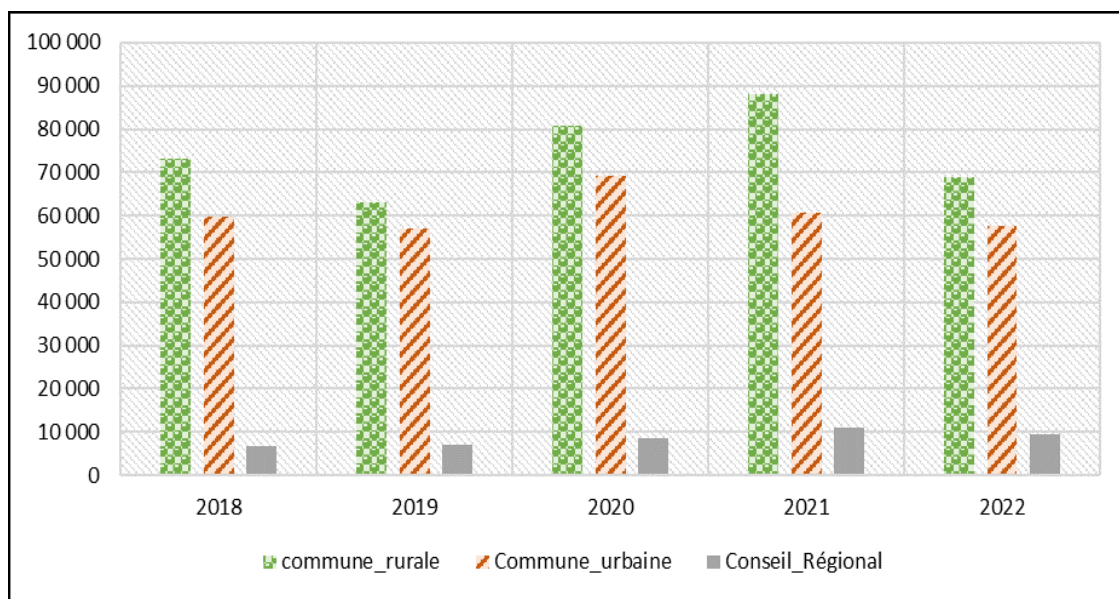
Par type de collectivités territoriales, il est noté une prédominance des dépenses des communes rurales (51,89%), suivies de celles des communes urbaines (42,20%) et des régions (5,90%).

Les dépenses des communes rurales évoluent de façon erratique sur la période 2018-2022 passant de 73 104,99 millions de FCFA à 68 935,28 millions de FCFA. En effet, elles enregistrent des baisses de 13,68% entre 2018 et 2019 et de 21,80% entre 2021 et 2022. Elles augmentent de 28,01% entre 2019 et 2020 et de 9,13% entre 2020 et 2021.

En ce qui concerne les communes urbaines, leurs dépenses baissent d'une année à une autre, passant de 59 597,63 millions de FCFA en 2018 à 57 640,30 millions de FCFA en 2022. Toutefois, elles se sont accrues de 21,81% en 2020 par rapport à 2019.

Quant aux dépenses des régions, elles augmentent de 8,66% en moyenne annuelle sur la période sous revue. Toutefois, l'année 2022 enregistre une baisse de 15,96% par rapport à 2021 pour se situer à 9 311,67 millions de FCFA.

GRAPHIQUE 21 : EVOLUTION DES DEPENSES PAR TYPE DE COLLECTIVITES TERRITORIALES (EN MILLIONS DE FCFA)



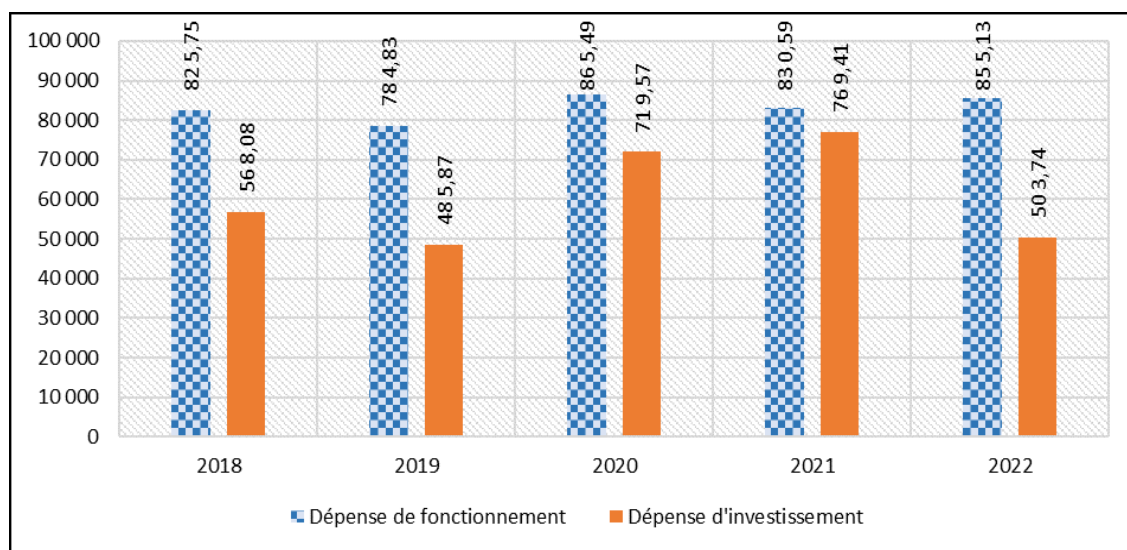
Source : DGTCF à partir des balances 2018-2022 des Receveurs des CT, août 2023

III.1.1 Analyse des dépenses par section

Au cours de la période sous revue, les dépenses de fonctionnement évoluent en dents de scie. Elles augmentent de 2,95% en 2022 par rapport à 2021 pour atteindre 85 513,35 millions de FCFA. Quant aux dépenses d'investissement, elles varient de façon erratique passant de 56 808,27 millions de FCFA en 2018 à 50 373,90 millions de FCFA en 2022. Par rapport à 2021, elles diminuent de 34,53% en 2022.

En termes de proportion, les dépenses d'investissement restent en deçà de celles dédiées au fonctionnement sur l'ensemble de la période.

GRAPHIQUE 22 : EVOLUTION COMPAREE DES DEPENSES DES CT PAR SECTION (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCF à partir des balances 2018-2022 des Receveurs des CT, août 2023

III.1.2 Analyse des dépenses de fonctionnement des CT

Durant la période sous revue, les dépenses de fonctionnement sont passées de 82 574,94 millions de FCFA en 2018 à 85 513,35 millions de FCFA en 2022 avec des hausses de 10,28% en 2020 et 2,95% en 2022 et des baisses enregistrées en 2019 (-4,96%) et 2021 (-4,03%). La baisse en 2019 s'explique essentiellement par la non-exécution des dépenses d'acquisition de vivres pour la cantine scolaire par certaines communes. Celle de 2021 est liée non seulement aux dépenses relatives à la cantine scolaire mais aussi à la baisse du taux de prélèvement en 2021 (27,64%) par rapport à 2020 (36,72%).

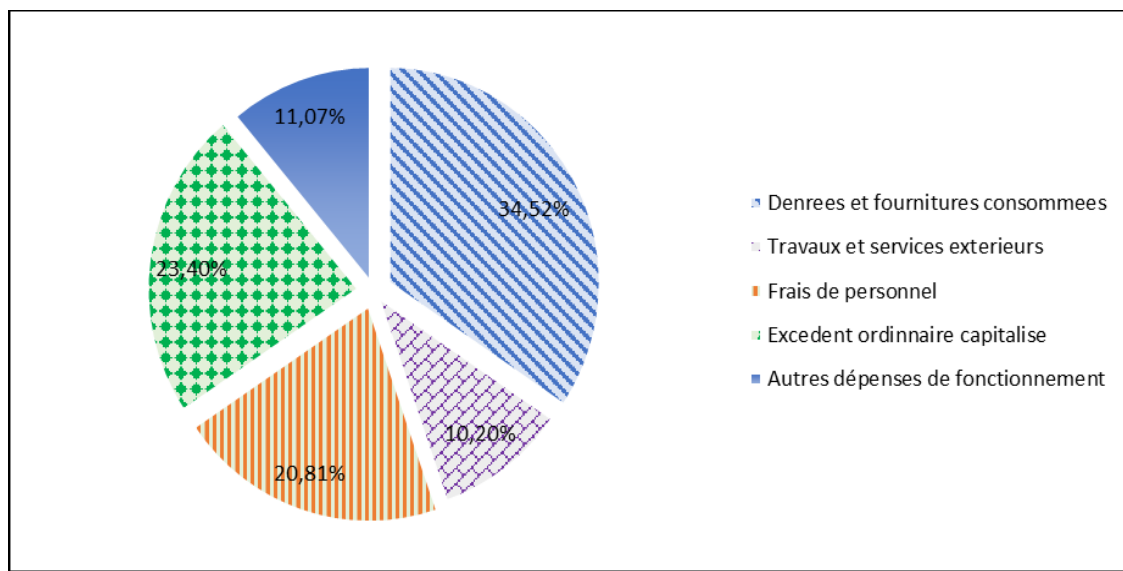
Les dépenses de fonctionnement sont regroupées en douze catégories dont les principales en 2022, sont les dépenses d'achats de fournitures et denrées (34,52%), l'excédent ordinaire capitalisé (23,40%), les charges de personnel (20,81%), les dépenses de travaux et services extérieurs (10,20%) (cf. tableau 21).

Les dépenses d'achats de fournitures et denrées régressent de 2,10% en moyenne annuelle sur la période pour s'afficher à 29 519,73 millions de FCFA en 2022. Toutefois, en 2020, elles augmentent de 15,15%

par rapport à 2019. Quant aux dépenses de personnel, elles progressent de 3,53% en moyenne annuelle pour se situer à 17 795,20 millions de FCFA en fin de période.

La hausse des dépenses de fonctionnement en 2022 est due essentiellement à celle de l'excédent ordinaire capitalisé (+4 561,48 millions de FCFA) ainsi qu'à celle des dépenses de personnel (+1 077,27 millions de FCFA).

GRAPHIQUE 23 : POIDS DES GRANDES NATURES DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (EN %)

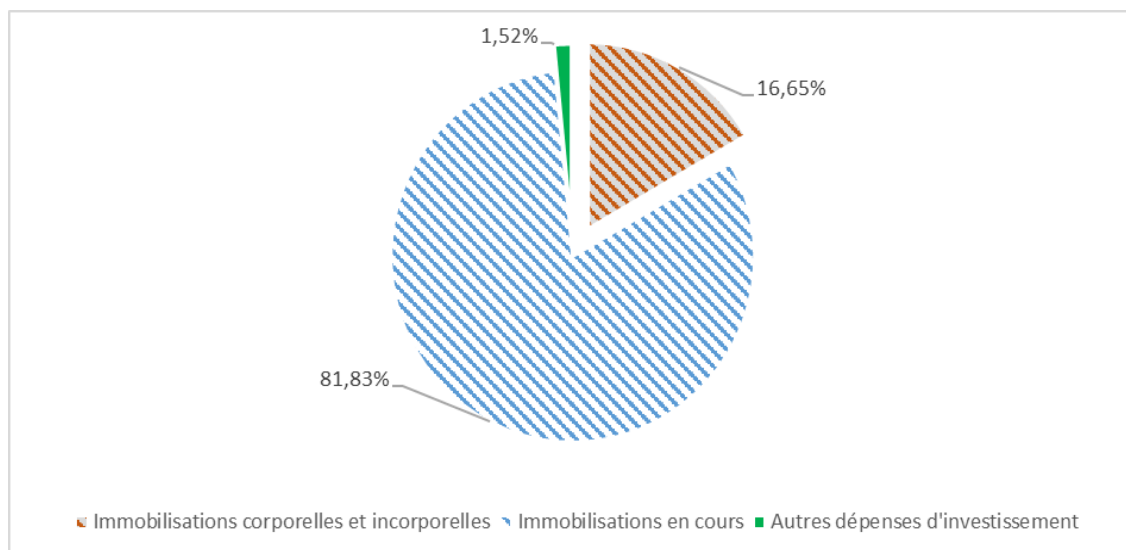


Source : DGTCP à partir des balances 2018-2022 des Receveurs des CT, août 2023

III.1.3 Analyse des dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement passent de 56 808,27 millions de FCFA en 2018 à 50 373,90 millions de FCFA en 2022, soit une baisse de 2,96% en moyenne annuelle. Les natures de dépenses les plus représentatives en 2022 concernent les « immobilisations en cours » avec un poids de 81,83% ainsi que les immobilisations corporelles et incorporelles avec une proportion de 16,65%. Les immobilisations en cours baissent en moyenne de 3,54% l'an pour se situer à un niveau de 41 221,20 millions de FCFA en fin de période.

GRAPHIQUE 24 : PROPORTIONS DES PRINCIPALES NATURES DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (EN %)



Source : DGTCP à partir des balances 2018-2022 des Receveurs des CT, août 2023

En 2022, les dépenses d'investissement enregistrent une baisse de 34,53% comparativement à 2021, expliquée notamment par la baisse des immobilisations en cours (-20 129,76 millions de FCFA) et par celle des immobilisations corporelles et incorporelles (-5 397,27 millions de FCFA) (cf. tableau 18).

Ce repli des investissements s'explique entre autres par l'instabilité institutionnelle, la persistance de la situation sécuritaire ainsi que le non-transfert de certaines ressources.

III.2 Analyse des dépenses suivant les types de CT

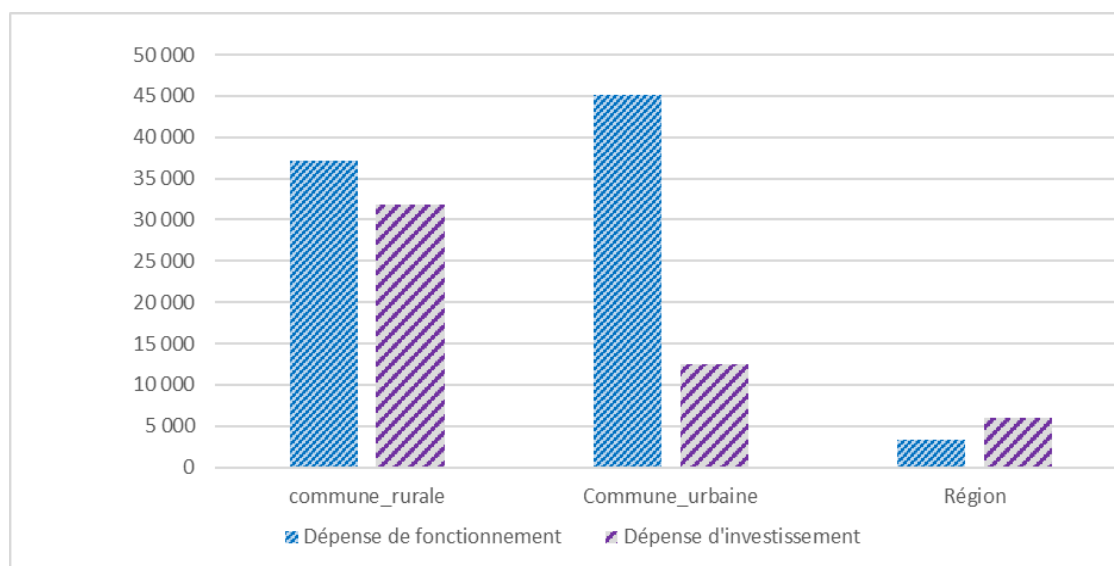
Sur la période sous revue, les dépenses d'investissements des communes rurales et des régions sont plus importantes que leurs dépenses de fonctionnement. En effet, les dépenses d'investissement des communes rurales et des régions représentent respectivement 50,35% et 67,40% de la totalité de leurs dépenses. Cette capacité d'investissement provient essentiellement du FMDL dont les ressources sont destinées au financement des investissements à caractère social.

A contrario, les communes urbaines enregistrent des dépenses de fonctionnement qui surplombent leurs dépenses d'investissement. En effet, elles représentent 72,15% de leurs dépenses totales. Cette prépondérance des dépenses de fonctionnement s'explique par l'importance des dépenses de personnel des communes urbaines, l'importance des ressources transférées destinées aux dépenses de fonctionnement ainsi que le faible taux d'absorption des crédits budgétaires destinés aux investissements.

L'analyse des dépenses de fonctionnement par type de collectivités montre, en moyenne, une prédominance de celles des communes urbaines (52,59%), suivies des communes rurales (44,13%) (cf. tableau 19).

En termes d'évolution sur la période, les dépenses d'investissement des régions connaissent une progression, avec un taux annuel moyen de 8,55%, tandis que celles des communes urbaines et des communes rurales régressent aux taux annuels moyens respectifs de 7,69% et 2,50%.

GRAPHIQUE 25 : STRUCTURES DES DEPENSES SELON LA SECTION ET LE TYPE DE COLLECTIVITE



Source : DGTCP à partir des balances 2018-2022 des Receveurs des CT, août 2023

En 2022, les dépenses des CT baissent de 0,63% due à la baisse des dépenses des communes urbaines (-1,46%) et de celles des dépenses des communes rurales (-0,83%) en dépit de l'augmentation des dépenses au niveau des régions (+8,66%).

III.2.1 Analyse des dépenses des communes rurales

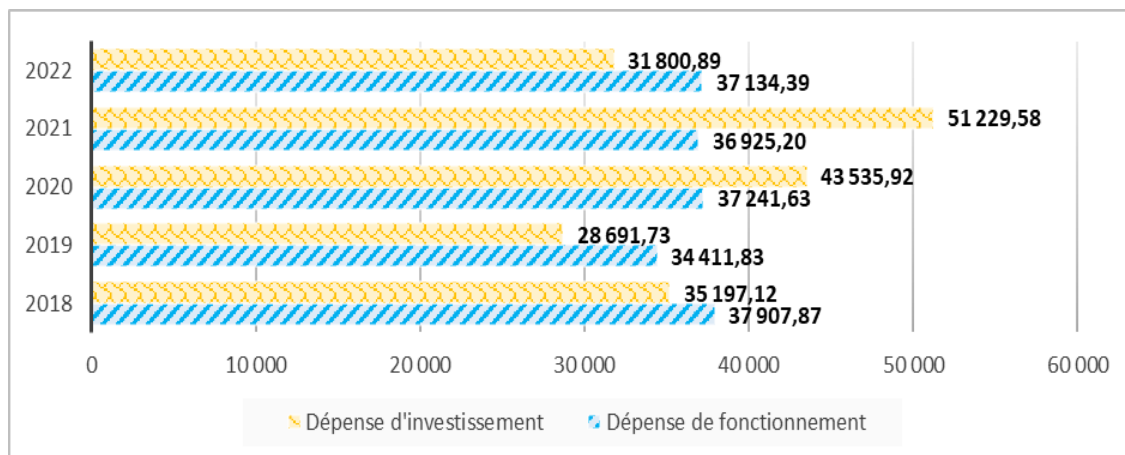
Les dépenses des communes rurales constituent en moyenne 51,78% de l'ensemble des dépenses des collectivités de la période sous revue. Elles sont composées de 49,65% de dépenses de fonctionnement et 50,35% de dépenses d'investissement. Au cours de la période, elles sont en baisse de 1,46%, en moyenne annuelle, pour se situer à 68 935,28 millions de FCFA en 2022.

La dépense moyenne par commune rurale et par an s'élève à 250,62 millions de FCFA avec un minimum de 53,20 millions de FCFA pour la commune de Koutougou et un maximum de 2 538,28 millions de FCFA pour la commune de Sabcé. Quarante-sept communes rurales ont une dépense au-dessus de la moyenne.

En 2022, la dépense moyenne par commune rurale s'affiche à 228,26 millions de FCFA avec une dépense minimale de 27,88 millions de FCFA pour la commune de Loumana et une dépense maximale de 4 053,37 millions de FCFA pour la commune de Sabcé.

Par section, les dépenses de fonctionnement et d'investissement des communes rurales diminuent respectivement de 0,51% et de 2,50% en moyenne par an pour se situer respectivement à 37 134,39 millions de FCFA et 31 800,89 millions de FCFA en 2022.

GRAPHIQUE 26 : ÉVOLUTION DES DEPENSES DES COMMUNES RURALES SELON LA NATURE (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP à partir des balances 2018-2022 des Receveurs des CT, août 2023

Les dépenses de fonctionnement sont dominées par les achats de denrées et fournitures (44,92% en moyenne par an), suivis de l'excédent ordinaire capitalisé (20,14% en moyenne annuelle) et des dépenses de personnel (13,67% en moyenne par an).

S'agissant des dépenses d'investissement, les immobilisations en cours, les immobilisations corporelles et incorporelles et les frais extraordinaires représentent respectivement 83,01%, 15,69% et 1,19% des dépenses d'investissement.

III.2.2 Analyse des dépenses des communes urbaines

Les dépenses des communes urbaines constituent en moyenne 42,33% de l'ensemble des dépenses des collectivités de la période d'analyse. Elles sont composées de 72,15% de dépenses de fonctionnement et 27,85% de dépenses d'investissement.

Ces dépenses ont connu une diminution, en moyenne annuelle de 0,83% pour se situer à 57 640,30 millions de FCFA en 2022. Elles ont toutefois augmenté de 12 412,43 millions de FCFA en 2020. La baisse en 2022 est expliquée par celle des dépenses d'investissement qui se sont contractées de 5 159,75 millions de FCFA (-29,17%).

La dépense moyenne par commune urbaine et par an s'élève à 1 258,91 millions de FCFA avec un minimum de 160,99 millions de FCFA pour la commune de Sindou et un maximum de 26 418,15 millions de FCFA pour la commune de Ouagadougou. Seules six communes urbaines ont une dépense au-dessus de la moyenne sur la période.

En 2022, la dépense moyenne par commune urbaine s’affiche à 1 176,33 millions de FCFA avec une dépense minimale de 14, 81 millions de FCFA pour la commune de Toma et une dépense maximale de 27 063, 88 millions de FCFA pour la commune de Ouagadougou.

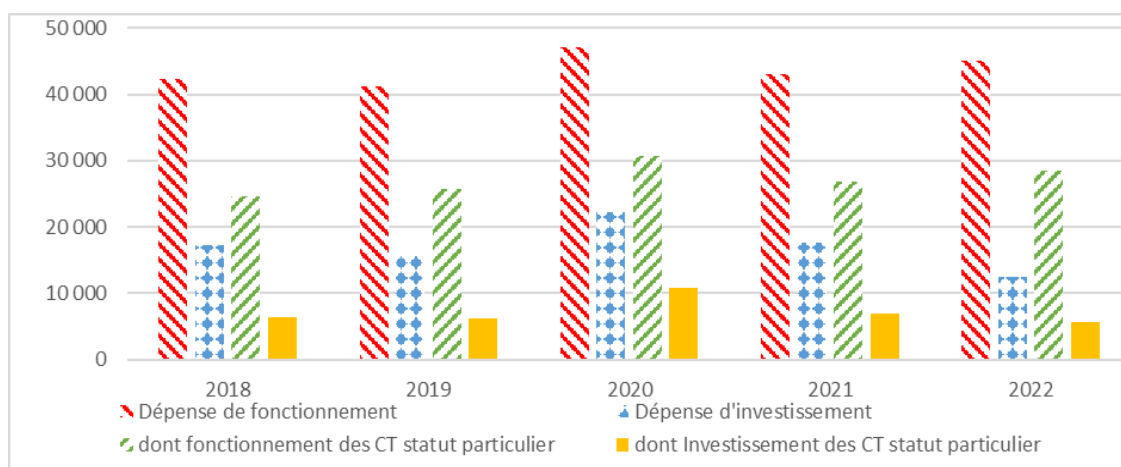
Par section, les dépenses de fonctionnement des communes urbaines ont connu une hausse de 1,60% en moyenne annuelle, passant de 42 340,74 millions de FCFA en 2018 à 45 112,23 millions de FCFA en 2022, avec toutefois des baisses en 2019 (-2,57%) et en 2021 (-8,64%). Elles sont dominées par les achats de denrées et fournitures (30,63% en moyenne par an), suivis des frais de personnel (24,72% en moyenne annuelle) et de l’excédent ordinaire capitalisé (19,34% en moyenne par an). Par ailleurs, les dépenses de fonctionnement des communes à statut particulier représentent 32,72% en moyenne par an de l’ensemble des dépenses de fonctionnement des CT et 62,18% en moyenne annuelle de celles des communes urbaines.

S’agissant des dépenses d’investissement, elles baissent au taux moyen annuel de 7,69% sur la période pour se situer à 12 528,07 millions de FCFA en 2022. Toutefois, elles se sont accrues de 41,65% en 2020 par rapport à 2019. Elles sont composées essentiellement des immobilisations en cours (80,02% en moyenne annuelle), des immobilisations corporelles et incorporelles (16,28% en moyenne annuelle).

En 2022, les immobilisations en cours et les immobilisations corporelles et incorporelles, en contraction respectivement de 24,09% et 41,90% par rapport à 2021, représentent respectivement 82,70% et 15,87% des dépenses d’investissement.

Les dépenses d’investissement des communes à statut particulier représentent 11,81% de l’ensemble des dépenses d’investissement des CT et 41,75% de celles des communes urbaines.

GRAPHIQUE 27 : EVOLUTION DES DEPENSES DES COMMUNES URBAINES SELON LA SECTION (EN MILLIONS DE FCFA)



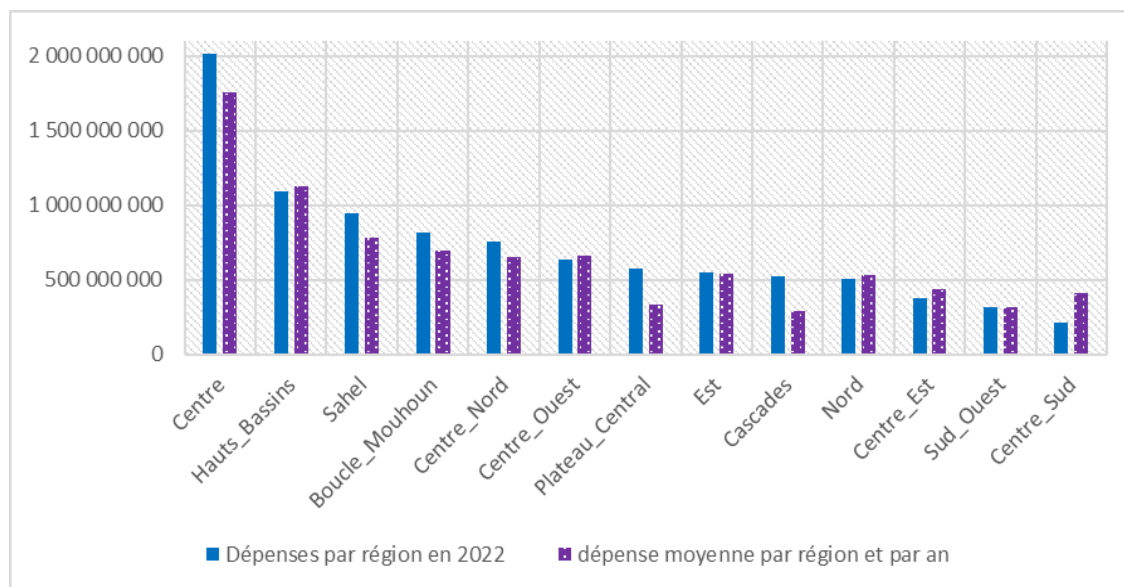
Source : DGTCP à partir des balances 2018-2022 des Receveurs des CT, août 2023

III.2.3 Analyse des dépenses des régions

Les dépenses des régions constituent en moyenne 5,89% de l'ensemble des dépenses des collectivités de la période sous revue. La dépense moyenne par région et par an se chiffre à 654,66 millions de FCFA avec un minimum de 290,99 millions de FCFA détenu par la Région des Cascades et un maximum de 1 757,46 millions de FCFA par la Région du Centre.

En 2022, la dépense moyenne par région se chiffre à 716,28 millions de FCFA avec un minimum de 209,57 millions de FCFA détenue par la Région du Centre Sud et un maximum de 2 011,44 millions de FCFA par la Région du Centre.

GRAPHIQUE 28 : DEPENSES DES REGIONS (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP à partir des balances 2018-2022 des Receveurs des CT, août 2023

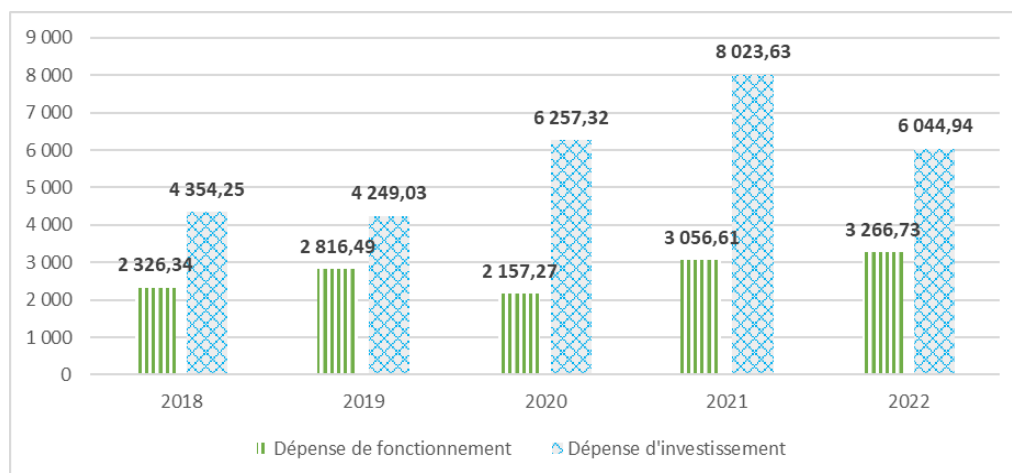
En termes de structure, les dépenses des régions se composent de 32,60% de dépenses de fonctionnement et de 67,40% de dépenses d'investissement.

Ainsi, les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 8,86% en moyenne annuelle, passant de 2 326,34 millions de FCFA en 2018 à 3 266,73 millions de FCFA en 2022. L'excédent ordinaire capitalisé, les dépenses de personnel ainsi que les frais de gestion générale et de transport constituent les postes dominants des dépenses de fonctionnement de la période avec des poids moyens annuels respectifs de 29,77%, 16,67% et 16,23%.

Les dépenses d'investissement des régions enregistrent un taux de croissance moyen annuel de 8,55% sur la période pour se situer à 6 044,94 millions de FCFA en 2022. Toutefois, elles sont en contraction en 2022 de 24,66% par rapport à 2021.

En termes de composition, les immobilisations en cours ainsi que les immobilisations corporelles et incorporelles représentent respectivement en moyenne annuelle 76,80% et 18,70% des dépenses d'investissement.

GRAPHIQUE 29 : ÉVOLUTION DES DÉPENSES DES RÉGIONS PAR SECTION (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP à partir des balances 2018-2022 des Receveurs des CT, août 2023

III.3 Analyse des dépenses des CT des régions administratives

Une analyse des dépenses suivant les régions administratives fait ressortir une prépondérance des dépenses des CT des régions qui abritent les communes à statut particulier avec un poids moyen annuel de 34,84%.

En termes de moyenne par région, les CT des régions du Centre et des Hauts-Bassins affichent des proportions moyennes respectives de 23,45% et 11,39%, les régions des Cascades et du Centre Sud présentent des proportions moyennes respectives de 3,32% et 3,88% sur la période.

Sur la période sous revue, une CT pèse en moyenne 0,27% dans les dépenses des CT avec une dépense moyenne de 396,07 millions de FCFA. Une CT de la Région du Centre et une de la Région des Hauts Bassins pèsent en moyenne respectivement 2,93% et 0,33% dans l'ensemble des dépenses des CT avec des dépenses moyennes respectives de 4 220,61 millions de FCFA et 481,01 millions de FCFA par an.

En revanche, une CT du Sud-Ouest et une de la Boucle du Mouhoun ont des poids moyens respectifs de 0,14% et de 0,18%.

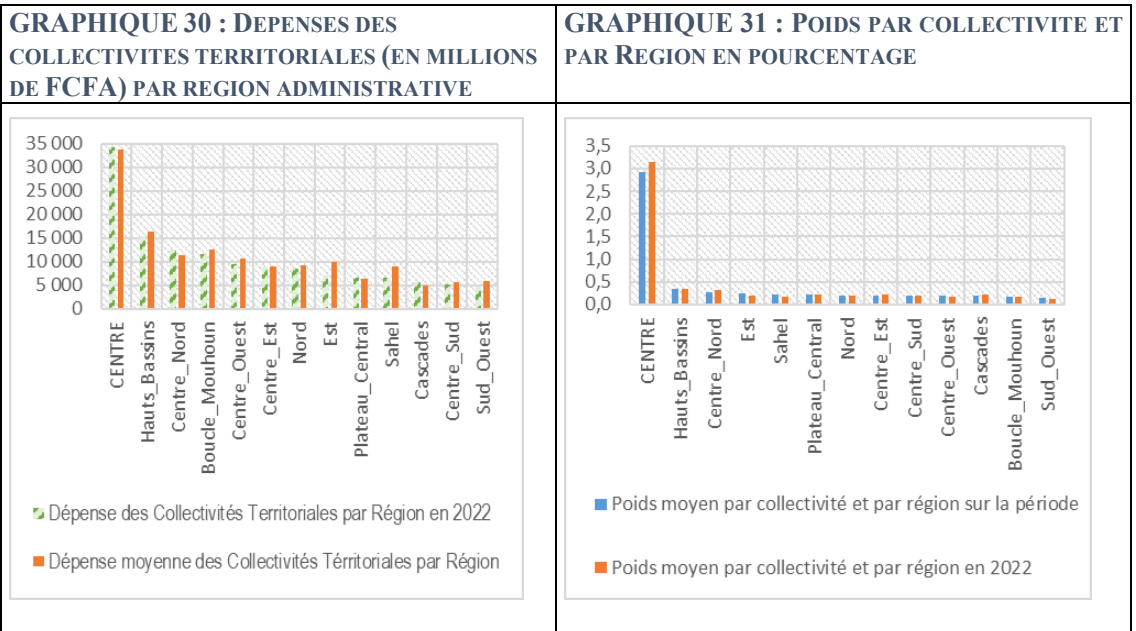
En 2022, les dépenses des régions du Centre et des Hauts-Bassins s'affichent respectivement à 34 200,07 millions de FCFA (25,17%) et à 15 349,55 millions de FCFA (11,30%) contre 5 048,35 millions de FCFA (3,72%) pour le Centre-Sud et 4 633,70 millions de FCFA (3,41%) pour le Sud-Ouest (cf. tableau 20).

En 2022, une CT pèse en moyenne 0,27% dans les dépenses des CT avec une dépense moyenne de 373,32 millions de FCFA. Ainsi, une CT de la Région du Centre pèse en moyenne 3,15% dans l'ensemble des dépenses des CT avec une dépense moyenne de 4 275,01 millions de FCFA par an. Cependant une CT du Sud-Ouest a un poids moyen de 0,12%.

En termes de progression, la région du Centre Nord vient en premier avec un taux d'accroissement moyen annuel de 8,06%, suivi de la région des Cascades avec un taux de 6,60%. Le dynamisme du Centre Nord est impulsé par les communes de Sabcé et Pibaoré. Pour la première commune, les dépenses sont tirées en 2022 par le prélèvement (1 722,13 millions de FCFA) et les immobilisations en cours (1 895,11 millions des FCFA). Pour la seconde, l'explosion des dépenses en 2022 s'explique notamment par un effet de base dû au fonctionnement en douzième provisoire en 2021.

En revanche, les CT des régions du Sahel et de l'Est présentent des taux d'accroissement moyens annuels respectifs de -10,31% et de -8,96%.

En 2022, les régions du Centre Nord et du Centre Est sont les plus dynamiques avec respectivement des taux d'accroissement de 10,54% et 3,59% par rapport à 2021. A contrario, les régions de l'Est et du Sahel enregistrent des baisses respectives de 42,39% et de 30,94%. Ces baisses sont imputables à l'insécurité ayant entraîné une chute des investissements.



Source : DGTCP à partir des balances 2018-2022 des Receveurs des CT, août 2023

CHAPITRE IV :

TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le Tableau des Opérations Financières des Collectivités Territoriales (TOF-CT) fait apparaître de façon homogène les transactions relatives à l'exécution des flux financiers des CT. Ces transactions sont regroupées en agrégats en vue d'appréhender leur impact sur les autres sous-secteurs de l'économie. La classification de ces agrégats (recettes, charges, transactions sur actifs non financiers, transactions sur actifs financiers et passifs) permet d'établir des soldes dans les conditions définies par le décret N°2016-602/PRES/PM/MINEFID du 8 juillet 2016 portant Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE).

La présente analyse s'articule autour de quatre points : Recettes, Dépenses, Transactions sur actifs financiers et passifs ainsi que les soldes caractéristiques du TOF-CT.

IV.1 Recettes des collectivités territoriales

Il s'agit d'analyser les recettes par nature, par type de CT et par région administrative.

IV.1.1 Recettes par nature de collectivités territoriales

Conformément à la nomenclature du TOFE selon le Manuel de Statistiques de Finances Publiques de 2014 (MSFP-2014), les recettes sont regroupées en recettes fiscales, cotisations sociales, dons et autres recettes.

Au niveau des CT, trois natures de recettes sont recouvrées à savoir les recettes fiscales, les dons et les autres recettes. Les cotisations sociales relèvent du domaine des Organismes de Protection Sociale (OPS).

Sur la période, les recettes des CT sont influencées positivement par les dons, particulièrement par ceux reçus d'autres unités d'administrations publiques.

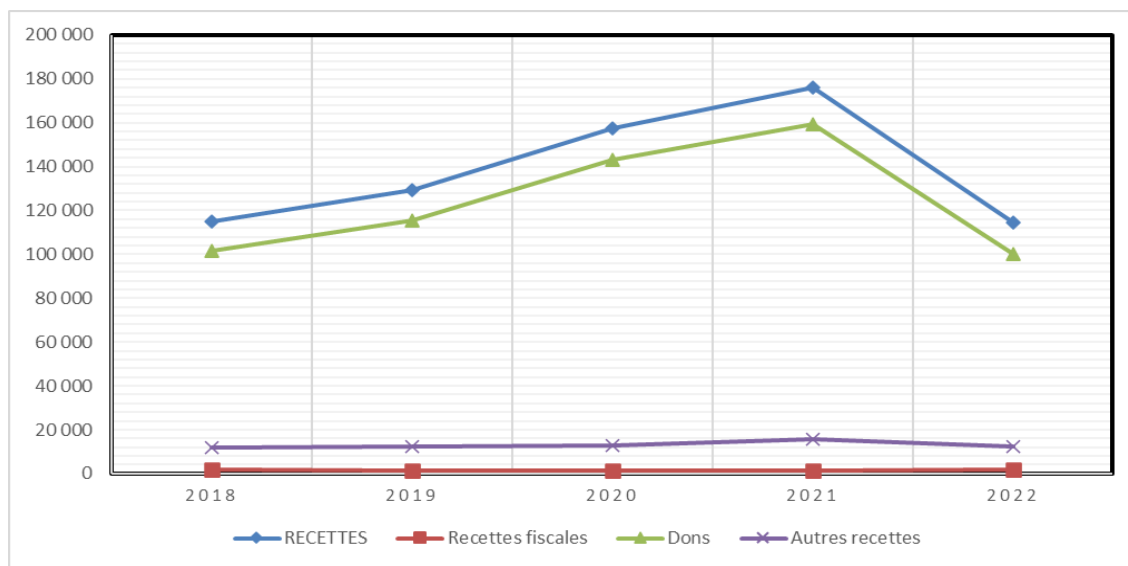
De 2018 à 2021, les recettes des CT connaissent un accroissement annuel moyen de 15,30%. En effet, elles passent de 114 947,11 millions de FCFA en 2018 à 176 186,67 millions de FCFA en 2021. Toutefois, de 2021 à 2022, elles connaissent une baisse de 35,12%.

De 2018 à 2021 les dons au profit des CT connaissent une progression annuelle moyenne de 16,15% passant de 101 575,24 millions de FCFA à 159 157,10 millions de FCFA. Cependant, ils enregistrent une baisse de 59 078,37 millions de FCFA entre 2021 et 2022, soit un taux de régression de 37,12%. Cette baisse est due à une diminution drastique des dons en capital reçus d'autres unités d'administrations publiques qui sont passés de 79 470, 94 millions de FCFA en 2021 à 20 731,56 millions de FCFA en 2022, soit un taux de régression de 73,91%.

Concernant les recettes fiscales, elles connaissent une tendance stationnaire sur la période. Néanmoins, par rapport à 2021, les recettes fiscales ont progressé de 13,25% en 2022.

De même, les autres recettes suivent la même tendance que les recettes fiscales et se situent à 12 568,60 millions de FCFA en 2022 contre 11 956,43 millions de FCFA en 2018.

GRAPHIQUE 32 : EVOLUTION DES RECETTES PAR NATURE (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP /construit à partir des TOF-CT de 2018 à 2022, août 2023

En termes de structure, les recettes sont dominées sur l'ensemble de la période par les dons, particulièrement par ceux reçus des autres administrations publiques. En moyenne, les dons représentent 89,27% des recettes par an et sont constitués de dons courants et en capital.

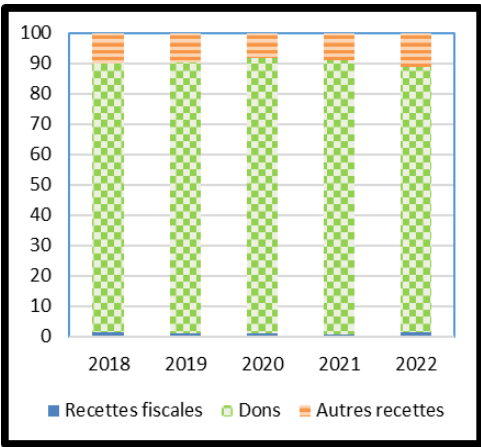
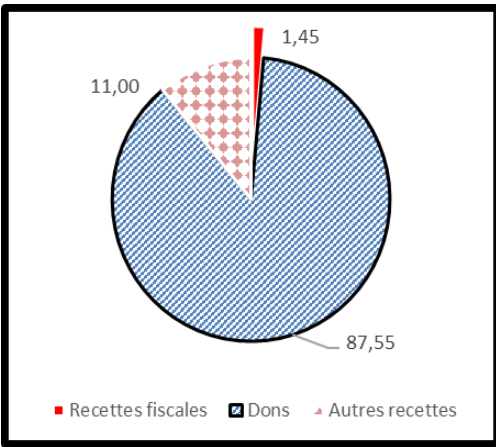
Les dons courants intègrent les impôts et taxes qui ne sont pas institués par délibération du conseil de CT, les contributions directes du budget de l'Etat (dotations liées aux compétences transférées pour le fonctionnement, la dotation globale de fonctionnement, etc.) et la Taxe de jouissance, en application du principe d'attribution des recettes conformément au MSFP 2014. En effet, ce principe stipule que l'impôt est attribué à l'unité d'administration publique qui exerce le pouvoir de lever l'impôt, fixe et modifie en dernière instance le taux d'imposition. Les dons courants représentent 63,21% des dons reçus par les CT sur la période.

Les dons en capital sont constitués principalement des dotations d'investissements dans le cadre des transferts de ressources aux CT (dotations liées aux compétences transférées pour l'investissement, dotation globale d'équipement, etc.) et des subventions d'équipements externes (PACT, ADCT, PNDRP, FMDL, etc.). Ils représentent 36,79% des dons reçus par les CT sur la période.

S'agissant des recettes fiscales, elles sont essentiellement composées des taxes sur le spectacle, le cinéma, la publicité, les jeux ainsi que des autres impôts et taxes et représentent 1,17% des recettes en moyenne par an. En 2022, elles représentent 1,45% des recettes. Cette faible proportion des recettes fiscales est liée entre autres à l'étroitesse de l'assiette fiscale, à l'incivisme fiscal et à la non-appropriation des enjeux de la décentralisation par les populations.

Quant aux « autres recettes », composées principalement des ventes de biens et services, des amendes et pénalités, elles représentent en moyenne 9,56% des recettes par an.

En 2022, en termes de composition, les recettes sont constituées de 87,55% de dons contre 1,45% de recettes fiscales.

GRAPHIQUE 33 : EVOLUTION DE LA STRUCTURE DES RECETTES PAR NATURE (EN %)	GRAPHIQUE 34 : STRUCTURE DES RECETTES PAR NATURE EN 2022 (EN %)																																
 <table><caption>Approximate data for Graphique 33 (in %)</caption><tr><th>Année</th><th>Recettes fiscales</th><th>Dons</th><th>Autres recettes</th></tr><tr><td>2018</td><td>1,45</td><td>87,55</td><td>9,00</td></tr><tr><td>2019</td><td>1,45</td><td>87,55</td><td>9,00</td></tr><tr><td>2020</td><td>1,45</td><td>87,55</td><td>9,00</td></tr><tr><td>2021</td><td>1,45</td><td>87,55</td><td>9,00</td></tr><tr><td>2022</td><td>1,45</td><td>87,55</td><td>9,00</td></tr></table>	Année	Recettes fiscales	Dons	Autres recettes	2018	1,45	87,55	9,00	2019	1,45	87,55	9,00	2020	1,45	87,55	9,00	2021	1,45	87,55	9,00	2022	1,45	87,55	9,00	 <table><caption>Data for Graphique 34 (in %)</caption><tr><th>Nature</th><th>Pourcentage</th></tr><tr><td>Recettes fiscales</td><td>1,45</td></tr><tr><td>Dons</td><td>87,55</td></tr><tr><td>Autres recettes</td><td>11,00</td></tr></table>	Nature	Pourcentage	Recettes fiscales	1,45	Dons	87,55	Autres recettes	11,00
Année	Recettes fiscales	Dons	Autres recettes																														
2018	1,45	87,55	9,00																														
2019	1,45	87,55	9,00																														
2020	1,45	87,55	9,00																														
2021	1,45	87,55	9,00																														
2022	1,45	87,55	9,00																														
Nature	Pourcentage																																
Recettes fiscales	1,45																																
Dons	87,55																																
Autres recettes	11,00																																
Source : DGTCP/construit à partir des TOF-CT de 2018 à 2022, août 2023	Source : DGTCP /Construit à partir du TOF-CT de 2022, août 2023																																

IV.1.2 . Recettes par type de collectivités territoriales

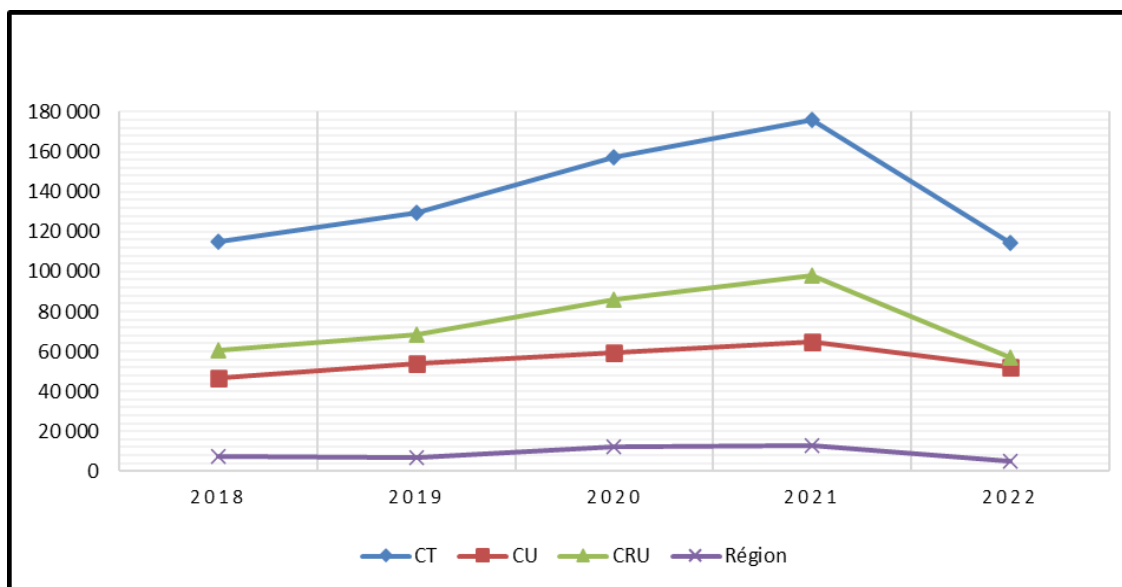
Par type de CT (Communes Urbaines, Communes Rurales, Régions), les recettes ont connu un repli en 2022, après une tendance haussière de 2018 à 2021.

Pour ce qui concerne les recettes des communes rurales (CRU), elles passent de 60 527,07 millions de FCFA en 2018 à 98 251,92 millions de FCFA en 2021, soit une hausse de 15,30% en moyenne par an. En 2022, les recettes des communes rurales régressent de 42,07% par rapport à 2021.

Pour les recettes des communes urbaines (CU), passant de 48 079,43 millions de FCFA en 2018 à 64 813,05 millions de FCFA en 2021, elles connaissent une progression moyenne annuelle de 11,39%. En 2022, elles enregistrent un repli de 19,19% par rapport à 2021.

Les recettes des régions quant à elles, se sont accrues en moyenne de 17,53% par an passant de 7 520,74 millions de FCFA en 2018 à 13 121,70 millions de FCFA en 2021. Par rapport à 2021, elles enregistrent une baisse de 61,84% en 2022.

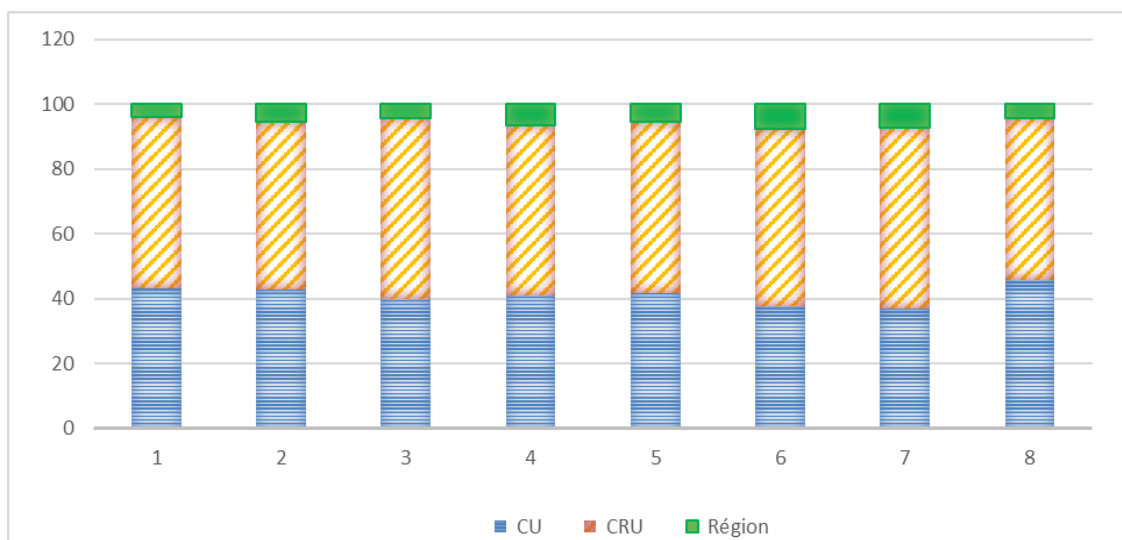
GRAPHIQUE 35 : EVOLUTION DES RECETTES PAR TYPE DE CT (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP/constitue à partir des TOF-CT de 2018 à 2022, août 2023

En termes de composition, les recettes des CT sont dominées par celles des communes rurales. Elles représentent en moyenne 53,17% des recettes annuelles. Ceci s'explique par un effet de nombre des communes rurales qui représentent plus de 80% de l'ensemble des CT. En 2022, la part des recettes des communes rurales se situe à 49,80% de l'ensemble des recettes des CT contre 45,82% pour les communes urbaines.

GRAPHIQUE 36 : EVOLUTION DE LA STRUCTURE DES RECETTES PAR TYPE DE COLLECTIVITES TERRITORIALES (EN %)



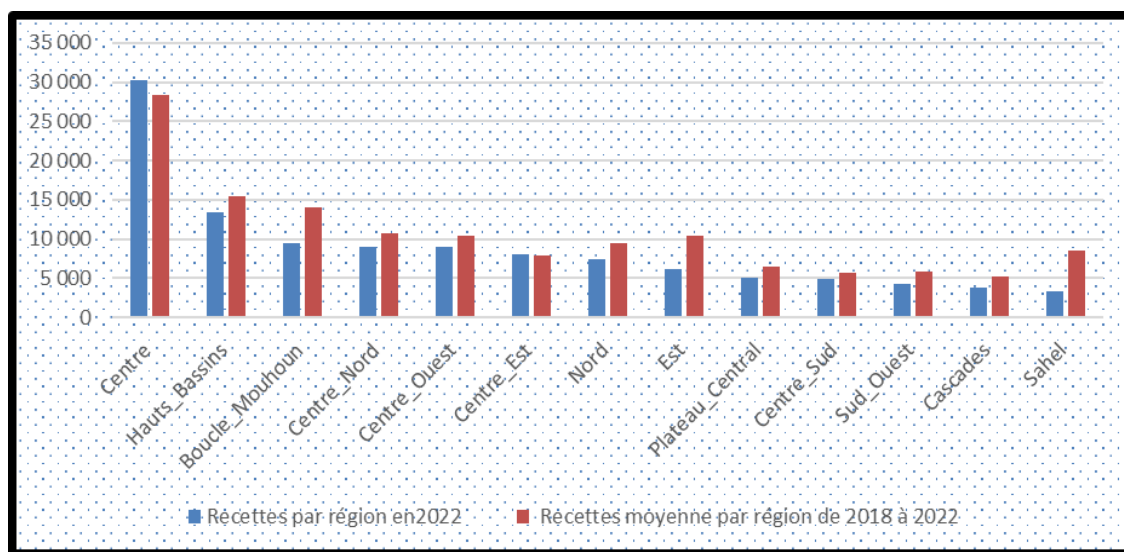
Source : DGTCP/constitue à partir des TOF-CT de 2018 à 2022, août 2023

IV.1.3 Recettes des collectivités territoriales par région administrative

En moyenne, dans les régions, il est mobilisé 138 466,82 millions de FCFA par an sur la période 2018-2022. En termes de capacité de mobilisation des recettes, les régions abritant les communes à statut particulier à savoir celles du Centre et des Hauts Bassins viennent respectivement en première et deuxième position avec des niveaux moyens de recettes annuelles respectifs de 28 400,00 millions de FCFA et de 15 451,07 millions de FCFA sur l'ensemble de la période. En revanche, les régions des Cascades et du Centre-sud enregistrent les plus faibles niveaux moyens de recettes qui sont respectivement de 5 152,24 millions de FCFA et 5 620,80 millions de FCFA.

En 2022, il est recouvré en moyenne dans les régions abritant les communes à statut particulier mobilisent ensemble 38,27% des recettes des collectivités territoriales tandis que les régions du Sahel et des Cascades enregistrent les plus faibles proportions de recette (respectivement 2,92% et 3,27% des recettes).

GRAPHIQUE 37 : RECETTES DES COLLECTIVITES PAR REGION ADMINISTRATIVE (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DSOFE/constitue à partir des TOF-CT de 2018 à 2022, août 2023

IV.2 Dépenses des collectivités territoriales

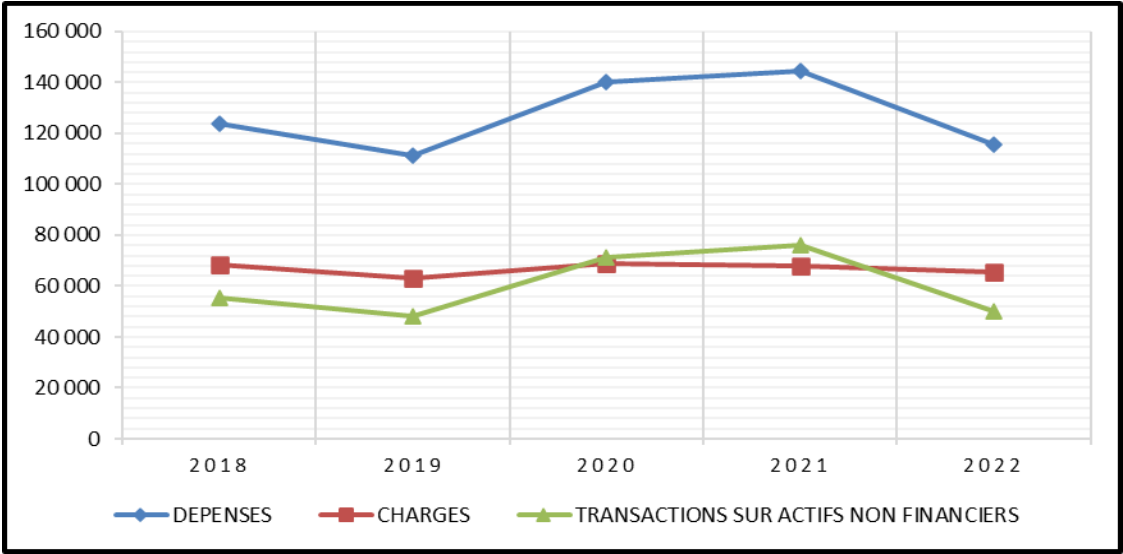
Il s'agit d'analyser les dépenses par nature, par type de collectivités territoriales et par région administrative.

IV.2.1 Dépenses des collectivités territoriales par nature

Les dépenses, constituées des charges et des transactions sur actifs non financiers, sont passées de 123 762,13 millions de FCFA en 2018 à 144 327,07 millions de FCFA en 2021, soit un taux

d'accroissement annuel moyen de 5,26%. Toutefois, elles connaissent une baisse de 19,95% en 2022 et se situent à 115 526,87 millions de FCFA.

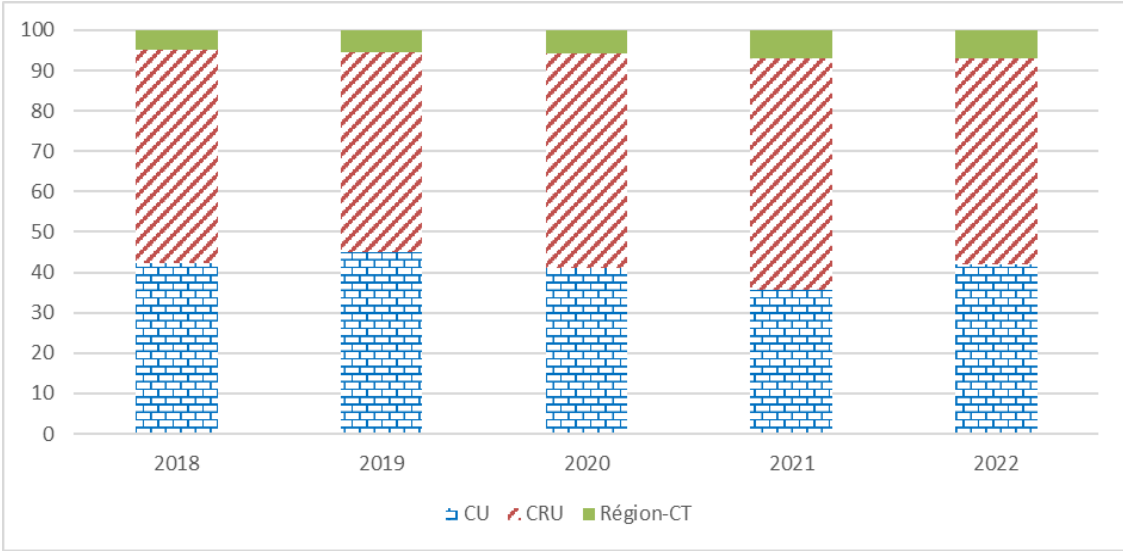
GRAPHIQUE 38 : EVOLUTION DES DEPENSES PAR NATURE DES CT (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP/construit à partir des TOF-CT de 2018 à 2022, août 2023

Les dépenses sont dominées sur la période par les charges avec une proportion moyenne annuelle de 52,99%. Toutefois, en 2020 et 2021, les transactions sur actifs non financiers des CT surpassent leurs charges.

GRAPHIQUE 39 : STRUCTURE DES DEPENSES DES CT EN %



Source : DGTCP/construit à partir des TOF-CT de 2018 à 2022, août 2023

IV.2.1.1 Charges des collectivités territoriales

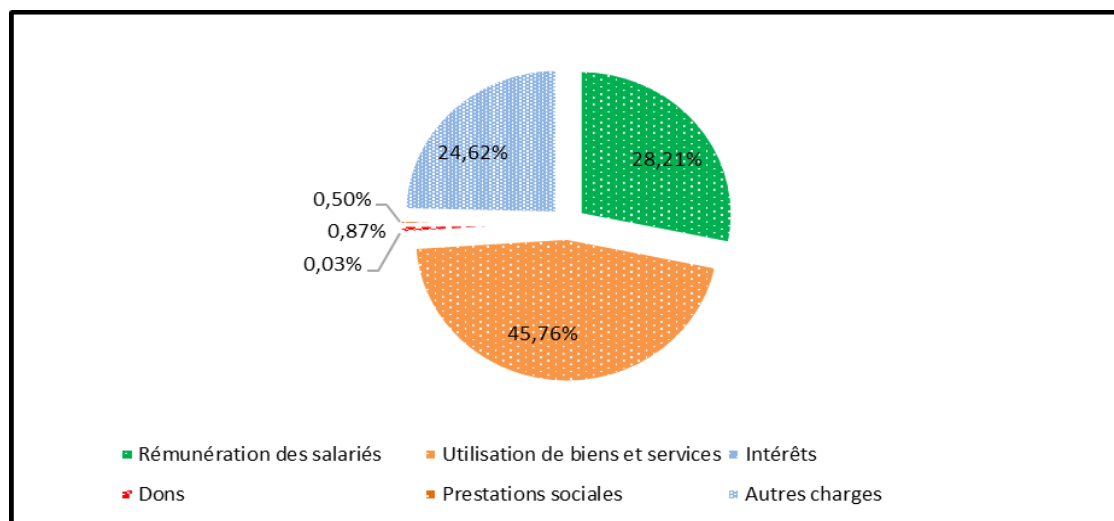
Les charges sont composées de la rémunération des salariés, de l'utilisation de biens et services, de la consommation de capital fixe⁹, des intérêts de la dette, des dons, des prestations sociales et des autres charges.

Les charges connaissent une évolution erratique avec un niveau minimal de 62 983,97 millions de FCFA en 2018 et un maximum de 69 113,05 millions de FCFA en 2020. En 2022, elles ont atteint un montant de 65 414,79 millions de FCFA.

En termes de structure, les charges sont dominées sur la période par l'utilisation des biens et services, la rémunération des salariés et les autres charges qui représentent respectivement 43,91%, 27,85% et 26,22% en moyenne par an.

En 2022, les charges sont essentiellement composées de l'utilisation de biens et services, de la rémunération des salariés et des autres charges avec respectivement une proportion de 45,76%, 28,21% et 24,62%.

GRAPHIQUE 40 : STRUCTURE DES CHARGES DES CT EN 2022



Source : DGTCP/construit à partir du TOF-CT de 2022, août 2023

IV.2.1.2 Transactions sur actifs non financiers

Les transactions sur actifs non financiers correspondent aux acquisitions nettes d'actifs non financiers (dépenses d'investissements). Elles sont subdivisées en actifs fixes, en stocks, en objets de valeur et en actifs non produits. Il faut noter que dans la pratique, les CT n'enregistrent pas de stocks et d'objets de valeur dans leurs états financiers.

⁹ Elle peut être assimilée à l'amortissement mais n'est pas prise en compte dans les charges des CT

Sur l'ensemble de la période, les acquisitions nettes d'actifs non financiers sont dominées à 99,85% en moyenne annuelle par les acquisitions d'actifs fixes.

Les acquisitions nettes d'actifs non financiers (ANANF) sont passées de 55 329,23 millions de FCFA en 2018 à 76 096,85 millions de FCFA en 2021. En 2022, elles décroissent de 34,18% par rapport à 2021 pour se situer à 50 083,67 millions de FCFA.

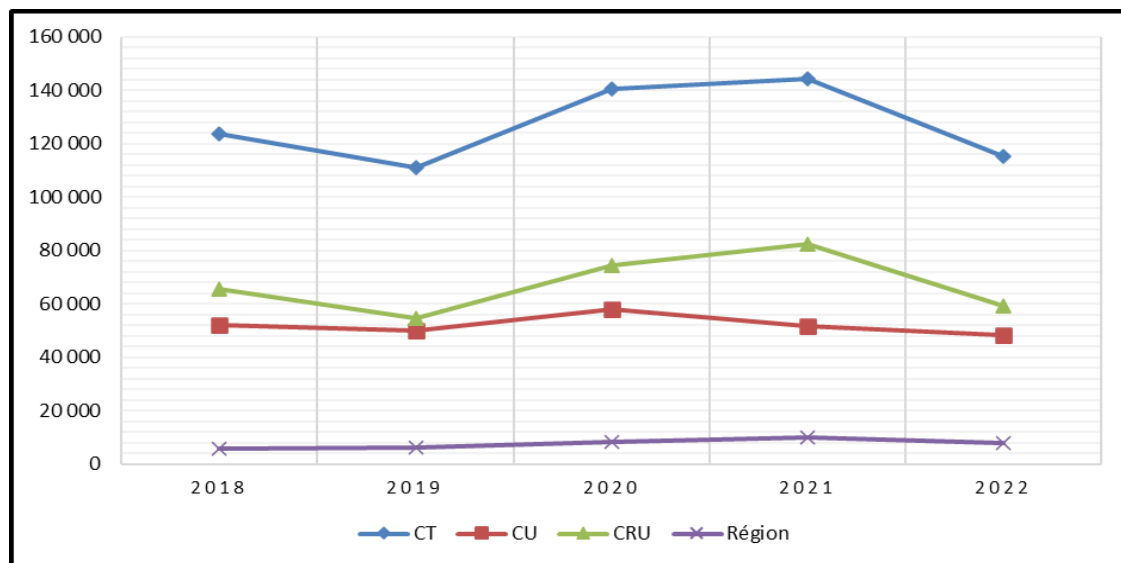
IV.2.2 Dépenses par type de collectivités territoriales

Par type de CT, à l'image des recettes, les dépenses sont influencées par celles des communes rurales qui passent de 65 486,27 millions de FCFA en 2018 à 82 693,61 millions de FCFA en 2021, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 8,09 %. Toutefois, ces dernières connaissent une baisse en 2022 s'établissant à 59 233,70 millions de FCFA, soit un taux de régression de 28,37%.

Concernant les dépenses des communes urbaines, elles ont régressé en moyenne de 1,94% par an, passant de 52 310,33 millions de FCFA en 2018 à 48 377,46 millions de FCFA en 2022.

Quant aux dépenses des régions, elles enregistrent une hausse moyenne annuelle de 7,33% passant de 5 965,54 millions de FCFA en 2018 à 7 915,71 millions de FCFA en 2022.

GRAPHIQUE 41 EVOLUTION DES DEPENSES PAR TYPE DE COLLECTIVITES (EN MILLIONS DE FCFA)

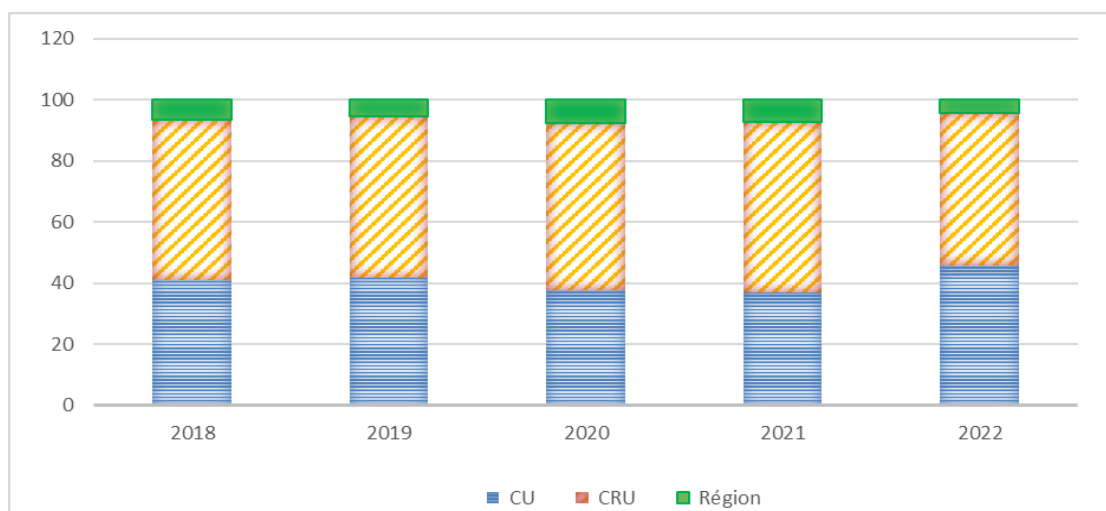


Source : DGTCP/constituit à partir du TOF-CT de 2022, août 2023

En termes de structure, les dépenses annuelles moyennes des communes rurales représentent 52,76% des dépenses des CT contre 41,25% pour les communes urbaines et 5,99% pour les régions.

En 2022, la proportion des dépenses des communes rurales dans celles de l'ensemble des CT est de 51,27 % contre 41,88 % pour les communes urbaines et 6,85 % pour les régions.

GRAPHIQUE 42 : STRUCTURE DES DEPENSES PAR TYPE DE COLLECTIVITES (EN %)



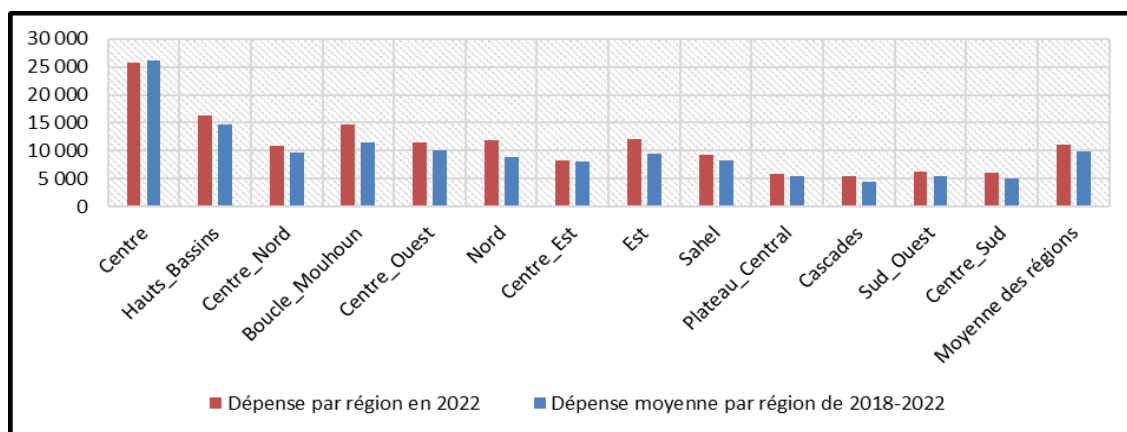
Source : DGTCP/constituit à partir des TOF-CT de 2018 à 2022, août 2023

IV.2.3 Dépenses des collectivités territoriales par région administrative

En moyenne, les dépenses des collectivités territoriales par région s'affichent à 127 018,94 millions de FCFA par an. Les régions abritant les communes à statut particulier, à savoir celles du Centre et des Hauts Bassins, sont respectivement première et deuxième avec des dépenses annuelles moyennes respectives de 24 307,88 millions de FCFA et de 14 468,35 millions de FCFA sur l'ensemble de la période. En revanche, la région des Cascades se classe en dernière position avec une dépense annuelle moyenne de 4 440,04 millions de FCFA.

En 2022, les régions administratives du Centre et des Hauts Bassins cumulent à elles seules 34,01% des dépenses des CT ; tandis que celle du Centre-Sud enregistre la plus faible proportion de dépenses (3,63 %).

GRAPHIQUE 43 : DEPENSES DES COLLECTIVITES PAR REGION ADMINISTRATIVE (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DSOFE/constituit à partir des TOF-CT de 2018 à 2022, août 2023

IV.3 Transactions sur actifs financiers et passifs

Il s'agit d'analyser les transactions sur actifs financiers et passifs du TOF-CT de façon globale, par type de CT et par région administrative.

IV.3.1 Transactions sur actifs financiers et passifs de l'ensemble des CT

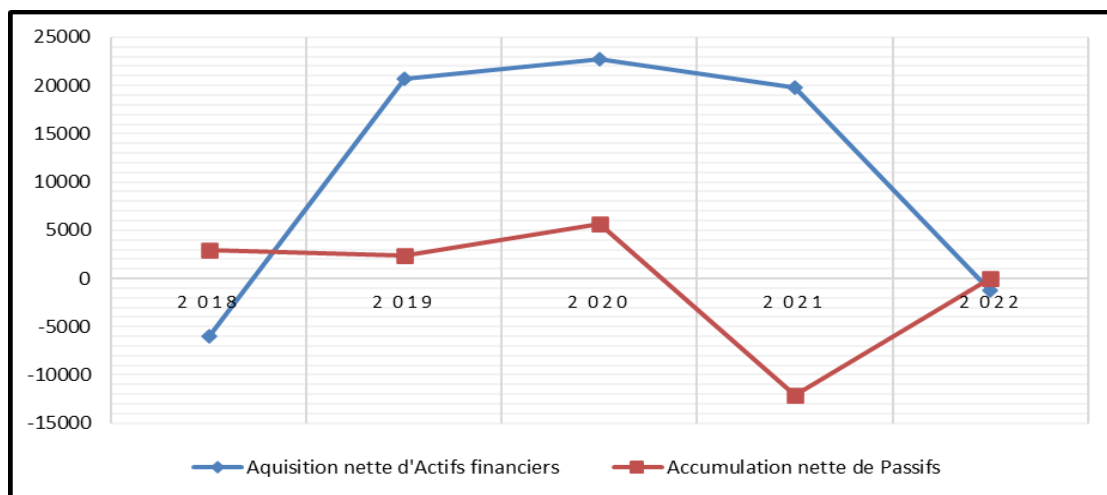
Les transactions sur actifs financiers et passifs comprennent les acquisitions nettes d'actifs financiers et les accumulations nettes de passifs, classées selon le critère de résidence (intérieur ou extérieur).

A l'exception de 2018 et 2022, les acquisitions nettes d'actifs financiers sont restées positives sur toute la période. Cela signifie que les acquisitions d'actifs financiers sont plus importantes que leurs cessions. Les instruments qui composent ces actifs financiers sont essentiellement les numéraire et dépôts ainsi que les autres comptes à recevoir.

Les niveaux de 2018 et 2022 (respectivement -8 912,82 millions de FCFA et -1 221,55 millions de FCFA) s'expliquent par une diminution importante de numéraire et dépôts (respectivement 5 955,49 millions de FCFA et 1 193,22 millions de FCFA). Les valeurs positives de 2019 à 2021 s'expliquent notamment par les transferts reçus du FMDL.

L'accumulation nette de passifs est restée positive sur toute la période sauf en 2021, traduisant une augmentation des passifs plus importante que leur diminution. Le niveau de 2021 (-12 062,99 millions de FCFA) est principalement expliqué par une diminution des crédits commerciaux et avances. Cette situation est consécutive à la dissolution des conseils de CT à la suite du coup d'Etat de janvier 2022 ; chose qui a mis un coup d'arrêt à l'émission de mandats au cours de la journée complémentaire ; période pendant laquelle se constitue l'essentiel du passif.

GRAPHIQUE 44 : EVOLUTION DES ACQUISITIONS NETTES D'ACTIFS FINANCIERS ET DES ACCUMULATIONS NETTES DE PASSIFS (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP/construit à partir des TOF-CT de 2018 à 2022, août 2023

IV.3.2 Transactions sur actifs financiers et passifs par type de collectivité

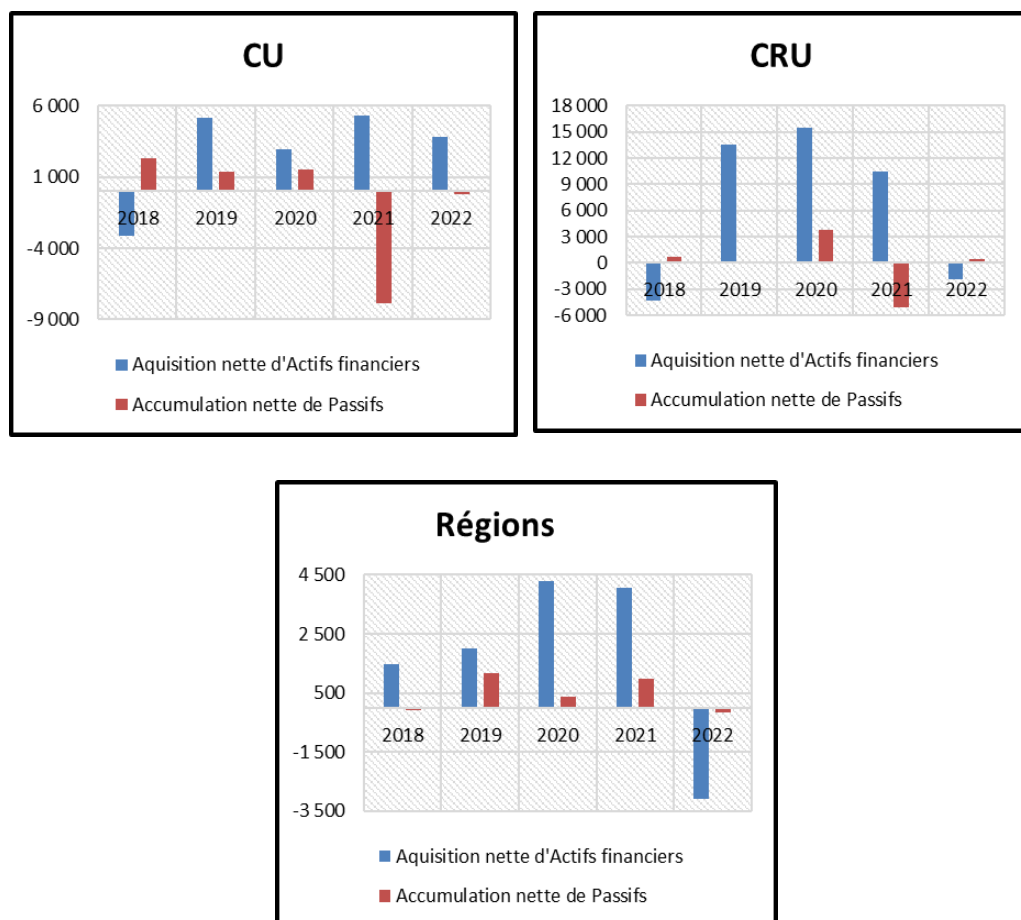
Les communes urbaines enregistrent une acquisition nette d'actifs financiers de 2 821,79 millions de FCFA en moyenne par an contre 6 645,76 millions de FCFA pour les communes rurales et 1 751,04 millions de FCFA pour les régions. Cependant, en 2018, les communes urbaines et les communes rurales enregistrent des cessions nettes d'actifs financiers respectives de 3 117,34 millions de FCFA et 4 320,07 millions de FCFA. Cette situation s'explique par le fait que les ressources liées aux compétences transférées dans le domaine de l'enseignement primaire et préscolaire de 2016 et 2017 ont été enregistrées en 2017 tandis que l'essentiel des dépenses a été exécuté en 2018.

En 2022, les communes urbaines affichent un montant d'acquisitions nettes d'actifs financiers de 3 807,20 millions de FCFA contre -1 924,39 millions de FCFA pour les communes rurales et -3 076,03 millions de FCFA pour les régions.

Sur la période sous revue, les communes urbaines affichent un niveau annuel moyen de diminution de passifs de 576,64 millions de FCFA et 84,80 millions de FCFA pour les communes rurales contre une accumulation nette de passifs de 457,90 millions de FCFA pour les régions. Toutefois, ces dernières affichent une diminution de passifs de 73,28 millions de FCFA en 2018. Les communes rurales présentent une diminution de passifs de 121,71 millions de FCFA et 5 154,34 millions de FCFA respectivement en 2019 et 2021.

En 2022, les communes urbaines et les régions connaissent respectivement une baisse de 191,74 millions de FCFA et de 167,47 millions de FCFA de leurs passifs.

GRAPHIQUE 45 : TRANSACTIONS SUR ACTIFS FINANCIERS ET PASSIFS PAR TYPE DE COLLECTIVITE (EN MILLIONS DE FCFA)



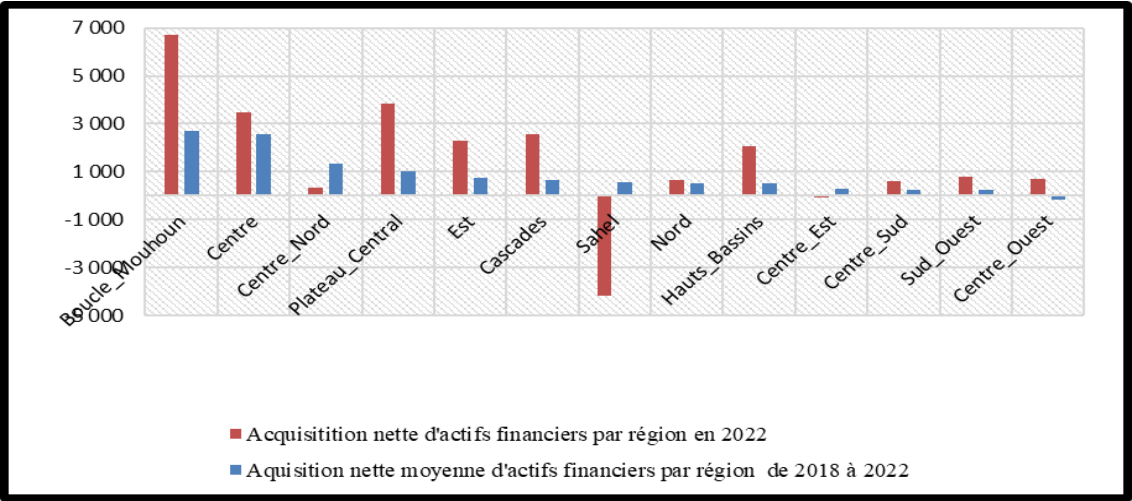
Source : DGTCPC/construit à partir des TOF-CT de 2018 à 2022, août 2023

IV.3.3 Transactions sur actifs financiers et passifs par région administrative

En termes d'acquisition nette d'actifs financiers, les régions de la Boucle du Mouhoun et du Centre présentent les niveaux moyens annuels les plus élevés sur la période avec respectivement 2 724,34 millions de FCFA et 2 576,08 millions de FCFA. Les régions du Centre-Ouest et du Sud-Ouest enregistrent les niveaux moyens les plus faibles avec respectivement -189,16 millions de FCFA et 228,84 millions de FCFA. La cession nette d'actifs financiers constatée dans la région du Centre-Ouest s'explique notamment par un apurement régulier du passif accumulé au cours des années antérieures.

En 2022, les régions du Centre et du Centre-Sud sont les premières en termes d'acquisition nette d'actifs financiers avec des montants respectifs de 5 350,21 millions de FCFA et 834,73 millions de FCFA. Cependant, les régions du Sahel et de l'Est enregistrent les cessions nettes d'actifs financiers les plus importantes.

GRAPHIQUE 46 : ACQUISITION NETTE DES ACTIFS FINANCIERS DES COLLECTIVITES PAR REGION ADMINISTRATIVE (EN MILLIONS DE FCFA)

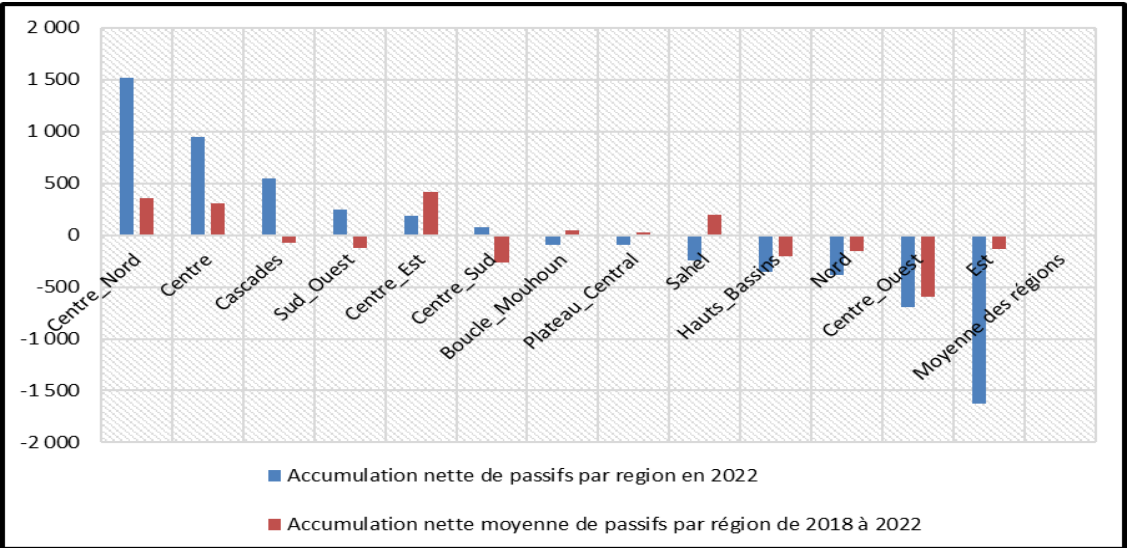


Source : DGTCP/construit à partir des TOF-CT de 2018 à 2022, août 2023

En termes d’accumulation nette de passifs, les régions du Centre-Est et du Centre-Nord présentent les niveaux moyens annuels les plus élevés sur la période avec respectivement 418,62 millions de FCFA et 352,20 millions de FCFA. La région du Centre-Ouest enregistre en moyenne une diminution de passifs d’un montant de 593,50 millions de FCFA.

En 2022, la majorité des régions enregistrent une diminution de passifs, excepté les régions des Cascades, du Centre, du Centre-Est, du Centre-Nord, du Centre-Sud et du Sud-Ouest.

GRAPHIQUE 47 : ACCUMULATION NETTE DE PASSIFS DES COLLECTIVITES PAR REGION ADMINISTRATIVE (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP/construit à partir des TOF-CT de 2018 à 2022, août 2023

IV.4 Soldes caractéristiques du TOF-CT

Il s'agit d'analyser les soldes caractéristiques du TOF-CT de façon globale, par type de CT et par région administrative.

IV.4.1 Soldes caractéristiques de l'ensemble des collectivités territoriales

Le solde net de gestion des opérations financières qui correspond à la différence entre les recettes et les charges, reflète la variation de la valeur nette issue des transactions. Il s'agit d'une mesure de la viabilité avant la prise en compte de l'investissement net. Il a enregistré une hausse moyenne de 32,32% entre 2018 et 2021 avant de baisser de 54,74% en 2022. Il est resté positif sur l'ensemble de la période passant de 46 627,86 millions de FCFA en 2018 à 48 890,53 millions de FCFA en 2022, avec un niveau moyen annuel de 76 581,94 millions de FCFA. Cette situation indique que globalement les recettes des collectivités suffisent à couvrir l'ensemble de leurs charges.

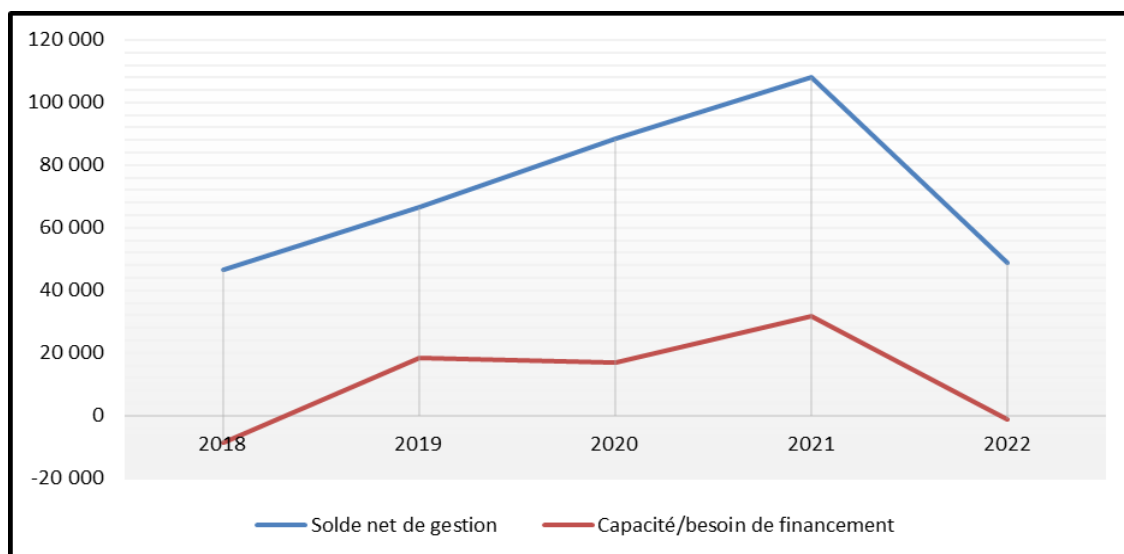
La capacité ou le besoin de financement est un indicateur synthétique de l'apport en ressources financières des CT aux autres sous-secteurs de l'économie. Il peut donc être considéré comme un indicateur de l'impact financier des activités des CT sur le reste des autres sous-secteurs de l'administration publique et des autres secteurs de l'économie.

Les collectivités territoriales enregistrent un niveau annuel moyen de 15 746,28 millions de FCFA en termes de capacité de financement sur la période excepté en 2018 et 2022 où elles présentent respectivement un besoin de financement de 8 815,02 millions de FCFA et de 1 221,55 millions de FCFA.

Le besoin de financement de 2018 s'explique par le fait que les ressources liées aux compétences transférées dans le domaine de l'enseignement primaire et préscolaire de 2016 et 2017 ont été enregistrées en 2017 tandis que l'essentiel des dépenses a été exécuté en 2018.

En 2022, le besoin de financement s'explique par le fait que les CT n'ont pas bénéficié de transfert des ressources du FMDL et de l'ADCT.

GRAPHIQUE 48 : EVOLUTION DES SOLDES CARACTERISTIQUES DES TOF-CT



Source : DGTCP construit à partir des TOF-CT de 2018 à 2022, août 2023

IV.4.2 Soldes caractéristiques par type de collectivité territoriales

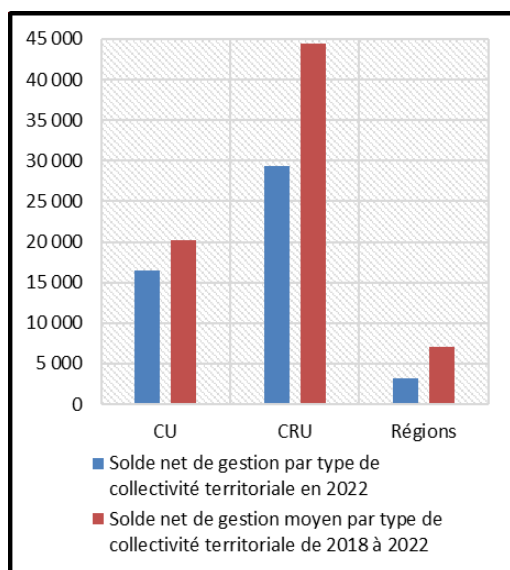
Sur la période sous revue, les communes rurales enregistrent un solde net de gestion de 44 406,54 millions de FCFA en moyenne par an contre 20 264,54 millions de FCFA pour les communes urbaines et 6 998,72 millions de FCFA pour les régions.

En 2022, les communes rurales, les communes urbaines et les régions affichent respectivement des niveaux de solde net de gestion de 29 312,83 millions de FCFA, de 16 448,83 millions de FCFA et de 3 128,87 millions de FCFA.

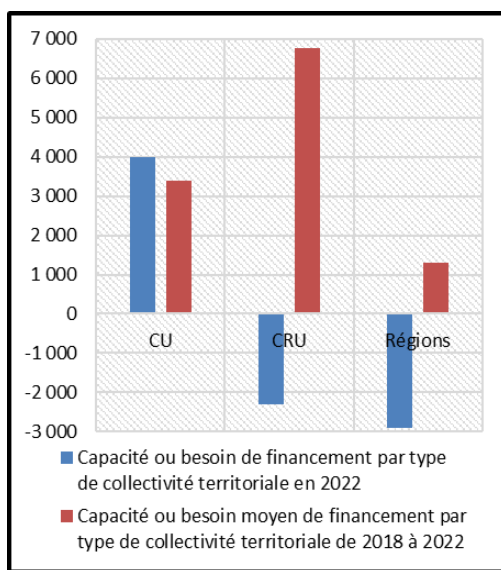
Sur la période 2018 à 2022, les communes urbaines affichent une capacité de financement moyenne de 3 397,67 millions de FCFA contre 6 757,07 millions de FCFA pour les communes rurales et 1 293,14 millions de FCFA pour les régions.

Toutefois, en 2018, les communes urbaines et les communes rurales affichent respectivement un besoin de financement de 5 411,02 millions de FCFA et 4 959,20 millions de FCFA. En 2022, le besoin de financement se constate au niveau des communes rurales (2 311,92 millions de FCFA) et des régions (2 908,56 millions de FCFA).

GRAPHIQUE 49 : SOLDES NETS DE GESTION PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE (EN MILLIONS DE FCFA)



GRAPHIQUE 50 : CAPACITE/BESOIN DE FINANCEMENT PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE (EN MILLIONS DE FCFA)



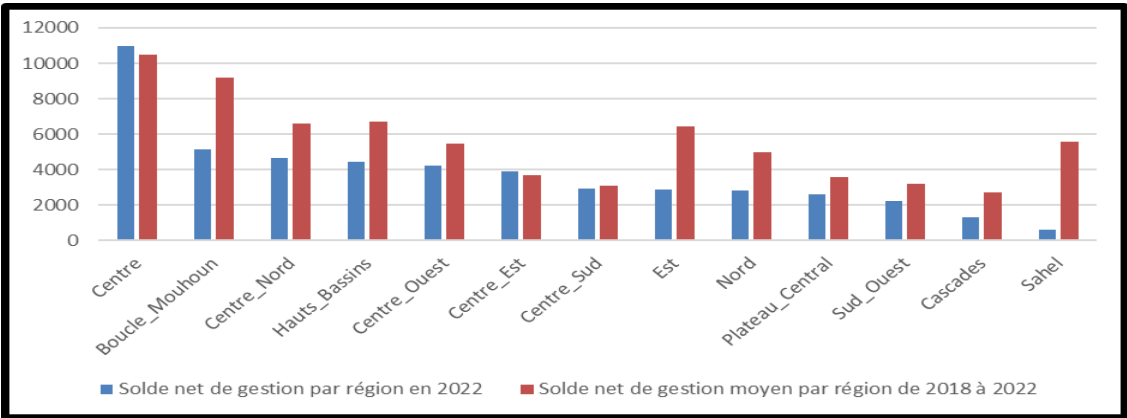
Source : DGTCP/construit à partir des TOF-CT de 2018 à 2022, août 2023

IV.4.3 Soldes caractéristiques par région administrative

Les régions du Centre et de la Boucle du Mouhoun présentent les niveaux annuels moyens les plus élevés en termes de solde net de gestion sur la période avec respectivement 10 463,38 millions de FCFA et 9 210,09 millions de FCFA. Les régions des Cascades et du Centre-Sud enregistrent les niveaux moyens les plus faibles avec respectivement un montant de 2 712,59 millions de FCFA et 3 074,58 millions de FCFA.

En 2022, les régions du Centre et de la Boucle du Mouhoun restent les premières en termes de solde net de gestion avec des montants respectifs de 10 986,80 millions de FCFA et 5 173,81 millions de FCFA. Les régions du Sahel et des Cascades enregistrent les soldes nets de gestion les moins importants en 2022 avec respectivement 593,49 millions de FCFA et 1 323,78 millions de FCFA.

GRAPHIQUE 51 : SOLDE NET DE GESTION PAR REGION ADMINISTRATIVE (EN MILLIONS DE FCFA)

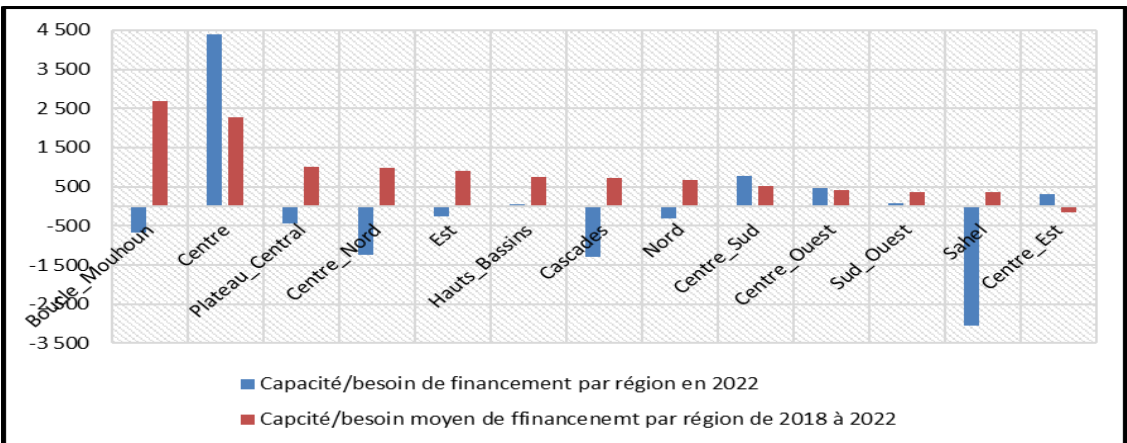


Source : DGTCP/constituit à partir des TOF-CT de 2018 à 2022, août 2023

Les régions de la Boucle du Mouhoun et du Centre présentent les niveaux annuels moyens les plus élevés en termes de capacité de financement sur la période avec respectivement 2 677,97 millions de FCFA et 2 270,75 millions de FCFA. La région du Centre-Est enregistre un niveau moyen de besoin de financement de 154,11 millions de FCFA.

En 2022, les régions du Centre et du Centre-Sud sont les premières en termes de capacité de financement avec des montants respectifs de 4 401,28 millions de FCFA et 761,28 millions de FCFA. Les régions du Sahel et des Cascades enregistrent les plus importants besoins de financement avec respectivement 3 045,23 millions de FCFA et 1 286,47 millions de FCFA.

GRAPHIQUE 52 : CAPACITE/BESOIN DE FINANCEMENT DES COLLECTIVITES PAR REGION ADMINISTRATIVE (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DSOFE/constituit à partir des TOF-CT de 2018 à 2022, août 2023

En somme, le TOF-CT 2022 fait apparaître des baisses au niveau de ses grands agrégats. Cette situation s'explique par l'impact de la crise sécuritaire, du double changement anticonstitutionnel en 2022 et du non-transfert en 2022 des ressources du Fonds Minier pour le Développement Local.

CHAPITRE V :

COMPTE DE PATRIMOINE ET INDICATEURS

Un compte de patrimoine est un état de la valeur des encours d'actifs détenus et de celle des passifs dus par une unité institutionnelle ou un groupe d'unités, à un moment donné¹⁰.

L'analyse porte sur les éléments de l'actif et du passif et de leurs évolutions ainsi que sur quelques indicateurs clés.

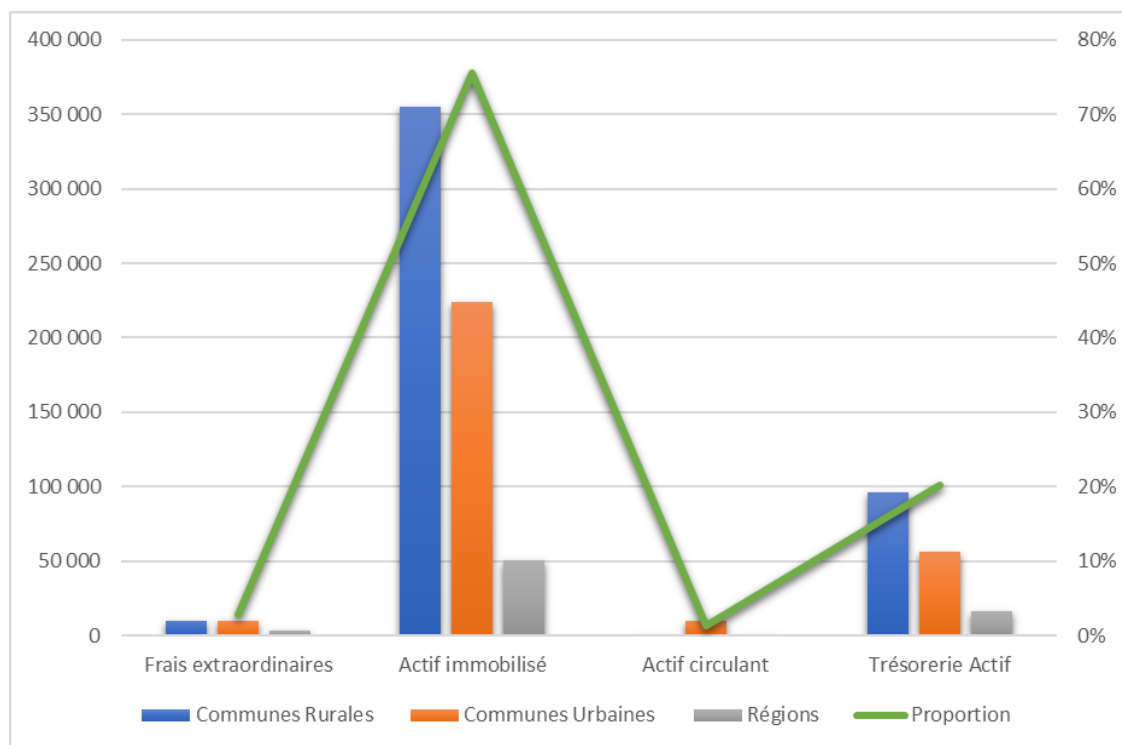
V.1 Analyse de l'actif

Un actif est un élément identifiable du patrimoine d'une entité ou d'un agent économique (ménage, entreprise, etc.) ayant une valeur économique positive, c'est-à-dire générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'événements passés et dont cette entité attend un avantage économique futur. Pour les CT, il est composé :

- des frais extraordinaires ;
- de l'actif immobilisé ;
- de l'actif circulant ;
- de la trésorerie actif.

Au 31 décembre 2022, l'actif de l'ensemble des CT est estimé à 832 405,66 millions de FCFA. Sur ce montant global, l'actif immobilisé occupe la plus grande part avec 629 772,39 millions de FCFA, soit un taux de 75,66%. Il est suivi par la trésorerie avec un montant de 168 407,22 millions de FCFA, soit un taux de 20,23% et les frais extraordinaires avec un montant de 22 982,56 millions de FCFA, soit un taux de 2,76%. L'actif circulant ferme la marche avec un montant de 11 243,49 millions de FCFA, soit un taux de 1,35%.

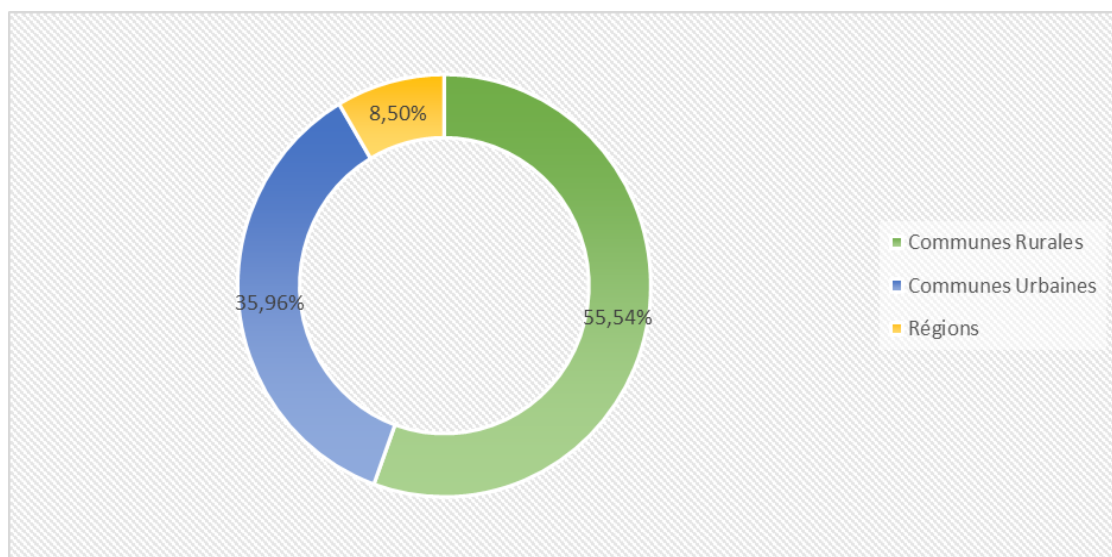
GRAPHIQUE 53 : STRUCTURATION DE L'ACTIF DES COLLECTIVITES TERRITORIALES AU 31 DECEMBRE 2022 (EN MILLIONS DE FCFA ET EN %)



Source : DGTCP à partir des balances 2018-2022 des Receveurs des CT, août 2023

Les communes rurales détiennent la part la plus importante (55,54%) de l'actif, suivies des communes urbaines (35,96%) au 31 décembre 2022. Toutefois, les communes urbaines sont celles qui détiennent la plus grande part d'actif en moyenne individuelle avec 6 108,40 millions de FCFA suivies des régions avec 5 445,58 millions de FCFA. Chaque commune rurale ne détient que 1 530,80 millions de FCFA d'actif en moyenne.

GRAPHIQUE 54 : REPARTITION DE L'ACTIF PAR TYPE DE CT AU 31 DECEMBRE 2022



Source : DGTCP à partir des balances 2018-2022 des Receveurs des CT, août 2023

V.1.1 Analyse des postes de l'actif

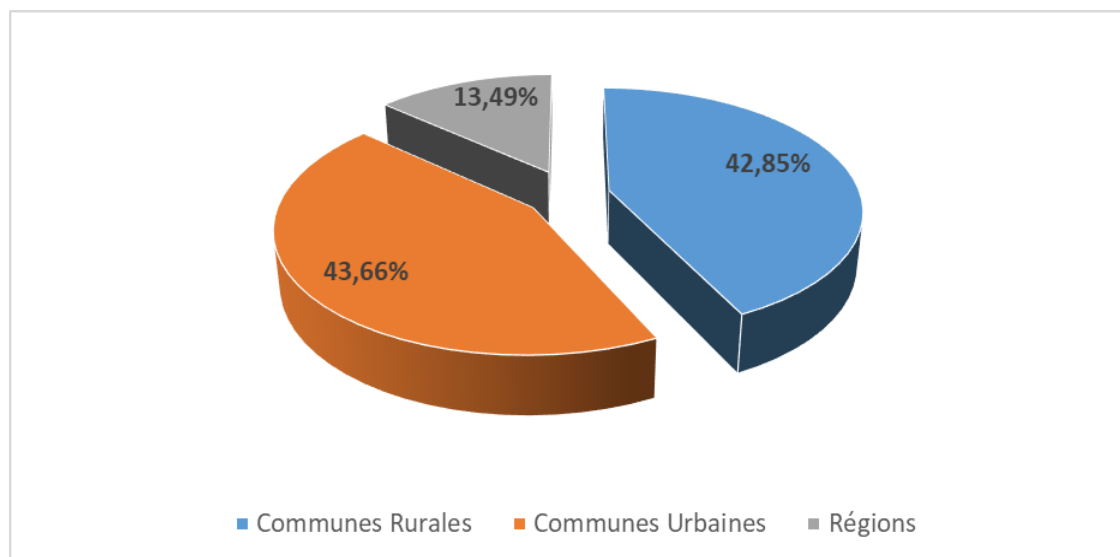
Les postes de l'actif sont composés des frais extraordinaires, de l'actif immobilisé, de l'actif circulant et de la trésorerie actif (tableau 30).

V.1.1.1 Frais extraordinaires

Ce poste est composé principalement de subventions d'équipement versées ou à verser, de primes d'émissions ou de remboursement des emprunts, de travaux d'amélioration et de modernisation, de frais d'aliénation, de frais d'études et de recherches et d'autres frais extraordinaires.

Au titre de cette rubrique d'un montant de 22 982,56 millions de F CFA au 31 décembre 2022, les communes rurales occupent 42,85%, les communes urbaines 43,66% et les régions 13,49%.

GRAPHIQUE 55 : REPARTITION DES FRAIS EXTRAORDINAIRES PAR TYPE DE CT AU 31 DECEMBRE 2022



Source : DGTCP à partir des balances 2018-2022 des Receveurs des CT, août 2023

V.1.1.2 Actif immobilisé

Ce poste comprend principalement les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles, les immobilisations en cours et les immobilisations financières (tableau 31). Il faut noter que la comptabilité matière n'étant pas encore pratiquée dans les CT, l'état des immobilisations n'intègre pas les amortissements ; toute chose qui surestime sa valeur.

Au 31 décembre 2022, les immobilisations en cours, d'un montant de 512 292,87 millions de FCFA, constituent la plus grande partie de l'actif immobilisé avec un taux de 61,54%. Ce taux est élevé comparativement à celui des immobilisations corporelles (13,79% pour un montant de 14 810,19 millions de FCFA) et peut traduire le non-report des immobilisations en cours vers les immobilisations corporelles après réception définitive des travaux. Cela s'explique soit par la non-transmission des documents définitifs aux receveurs de CT pour la comptabilisation, soit par la non-maîtrise de la comptabilisation des immobilisations par les receveurs de CT. Toutefois, cela peut être souvent dû à la non-réception définitive des immobilisations malgré le délai échu. En effet, lorsque l'infrastructure réalisée présente des malfaçons connues de l'entrepreneur et que le montant de la garantie ne suffit pas à couvrir les réparations, ce dernier choisit souvent de ne pas solliciter une réception définitive.

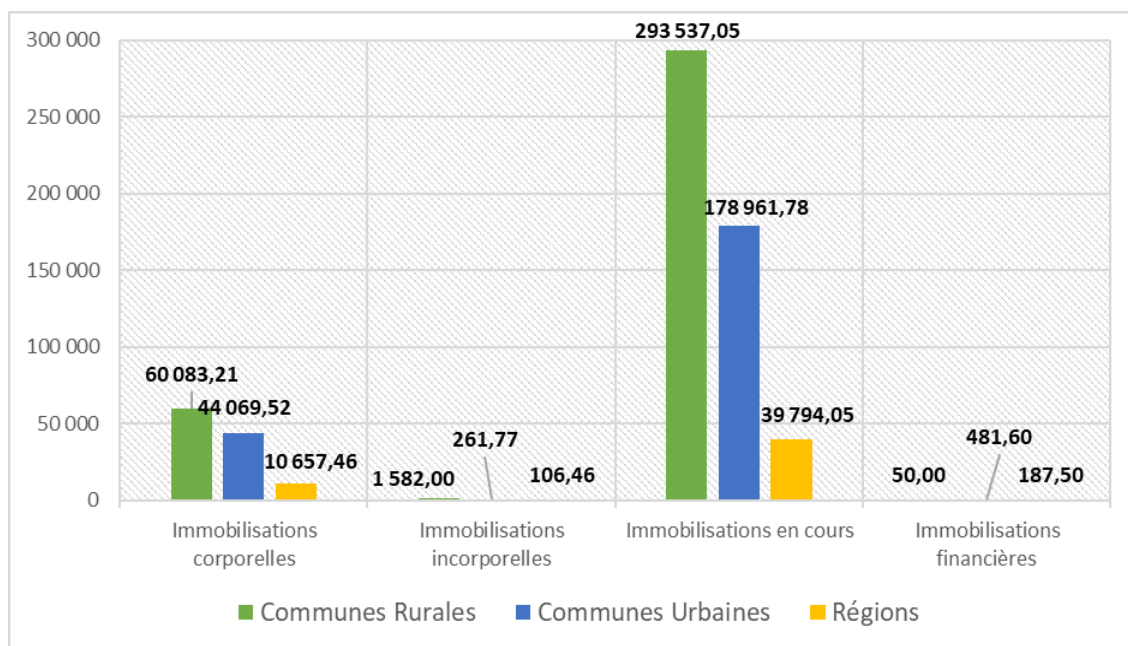
Au regard du caractère transitoire des opérations de la rubrique « immobilisations en cours » et du volume élevé des dépenses y relatives (81,83% des dépenses d'investissement), les receveurs de CT sont invités à assurer les transferts de celles-ci dans les comptes d'imputation définitive. En rappel, selon les dispositions réglementaires et notamment l'instruction n°2021-00003/MINEFID/SG/DGTCP/DELF du 05 octobre 2021 portant application de la comptabilité du receveur de collectivité territoriale au Burkina Faso, ces transferts doivent être effectués à la fin des travaux au vu des procès-verbaux de réception définitive.

Il sied donc de relire la réglementation dans le sens de rendre concomitant le paiement de la retenue de garantie et le transfert des opérations du compte d'immobilisation en cours au compte d'imputation définitive. Il est également opportun de rendre obligatoire la transmission du procès-verbal de réception définitive au receveur de CT.

De même, il y a lieu d'envisager des mécanismes allant dans le sens de la prononciation d'office de la réception définitive à l'initiative de l'ordonnateur au cas où le prestataire ou le fournisseur n'introduirait pas une demande dans un certain délai.

Les immobilisations financières et les immobilisations incorporelles occupent une proportion très infime dans la rubrique « actif immobilisé » avec respectivement un montant de 719,10 millions de FCFA, soit un taux de 0,09% et un montant de 1 950,23 millions de FCFA, soit un taux de 0,23%.

GRAPHIQUE 56 : STRUCTURATION DE L'ACTIF IMMOBILISE AU 31 DECEMBRE 2022 (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP à partir des balances 2018-2022 des Receveurs des CT, août 2023

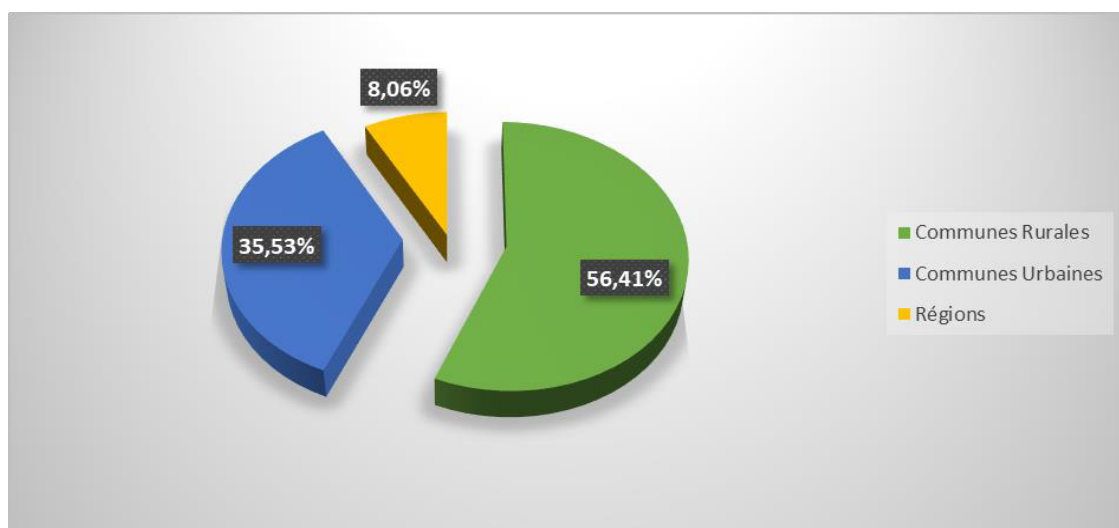
Pour ce qui est des immobilisations financières, seules six collectivités y ont comptabilisé des opérations.

Il s'agit de :

- la région du Centre pour un montant de 150,00 millions de FCFA dont 100,00 millions de FCFA au compte 261 (titres non cotés) et 50,00 millions de FCFA au compte 270 (dépôts et cautionnements versés) ;
- la région du Nord pour un montant de 30,00 millions de FCFA au compte 268 (autres valeurs), représentant la souscription au capital social de la société d'économie mixte (chambre froide) ;
- la région du Plateau Central pour un montant de 7,50 millions de FCFA au compte 270 (dépôts et cautionnements versés) pour la souscription à l'acquisition de terrains à la cité des forces vives du 11 décembre 2021 ;
- la commune de Ouagadougou avec un montant de 463,43 millions de FCFA dont 280,43 millions de FCFA au compte 252 (avances) et 183,00 millions de FCFA au compte 268 (autres valeurs) ;
- la commune de Orodara pour un montant de 18,17 millions de FCFA au compte 251 (prêts) ;
- la commune de Loumbila pour un montant de 15,50 millions de FCFA au compte 252 (avances), représentant l'avance accordée à un service financier décentralisé pour l'octroi de prêts à des promoteurs d'activités génératrices de revenus.

La répartition de l'actif immobilisé par type de collectivités montre que les communes rurales occupent 56,41%, tandis que les communes urbaines sont à 35,53% et les régions à 8,06%. Toutefois, les communes urbaines détiennent individuellement 4 567,83 millions de FCFA de part d'actif en moyenne, suivies des régions avec 39 035,50 millions de FCFA, puis des communes rurales avec 1 176,33 millions de FCFA.

GRAPHIQUE 57 : REPARTITION DE L'ACTIF IMMOBILISE PAR TYPE DE CT AU 31 DECEMBRE 2022



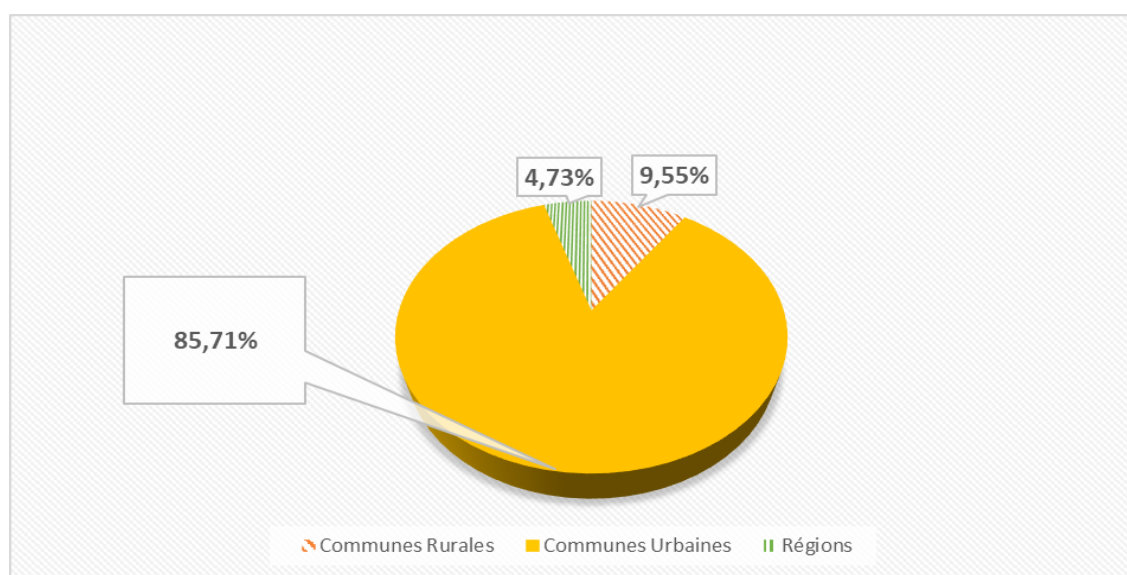
Source : DGTCP à partir des balances 2018-2022 des Receveurs des CT, août 2023

V.1.1.3 Actif circulant

Ce poste comprend principalement les restes à recouvrer sur impôts directs, les restes à recouvrer sur autres titres et les paiements à imputer et à régulariser. Il se chiffre à 11 243,49 millions de FCFA au 31 décembre 2022 contre 11 946,74 millions de FCFA au 31 décembre 2021, soit une baisse de 5,89% ; traduisant des efforts d'apurement des comptes concernés.

Les communes urbaines détiennent plus des 3/4 de ce poste avec un montant de 9 637,07 millions de FCFA, soit un taux de 85,71%. Pour ce qui est des communes rurales, leur actif circulant se chiffre à un montant de 1 074,11 millions de FCFA, soit un taux de 9,55% tandis que celui des Régions affiche un montant de 532,32 millions de FCFA, soit un taux de 4,73%.

GRAPHIQUE 58 : REPARTITION DE L'ACTIF CIRCULANT PAR TYPE DE CT



Source : DGTCP à partir des balances 2018-2022 des Receveurs des CT, août 2023

Par ailleurs, sur un montant total de 11 243,49 millions de FCFA, on remarque que les restes à recouvrer sur impôts directs, avec un montant de 7 416,11 millions de FCFA, occupent la plus grande partie de l'actif circulant, soit un taux de 65,96%. Ils concernent principalement la Commune de Ouagadougou pour un montant de 7 415,33 millions de FCFA.

Les restes à recouvrer sur autres titres se chiffrent à 2 695,42 millions de FCFA. Les dépenses à classer et à régulariser s'élèvent à 1 064,85 millions de FCFA.

Toutefois, une comptabilisation inappropriée des dépenses a fait apparaître un solde débiteur de recettes recouvrées non régularisées d'un montant de 16,48 millions de FCFA et de recettes à classer et à régulariser s'estimant à 30,62 millions de FCFA.

Au regard de l'importance des restes à recouvrer, les receveurs de CT concernés sont invités à initier les procédures d'apurement des comptes y afférents à travers l'admission en non-valeur des recettes dont le recouvrement est compromis. Pour ce faire, ils doivent faire la preuve au conseil de collectivité qu'ils ont épuisé toutes les diligences nécessaires.

V.1.1.4 Trésorerie

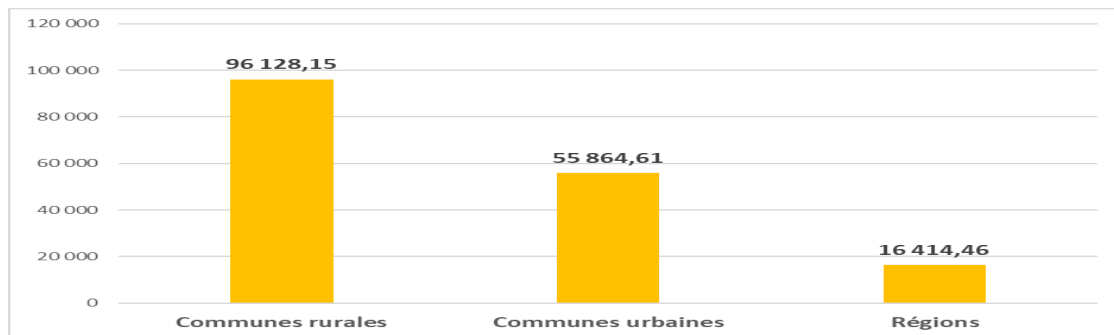
Ce poste de l'actif comprend essentiellement les comptes au Trésor et autres disponibilités au Trésor. Au 31 décembre 2022, son montant total pour l'ensemble des collectivités est de 168 407,22 millions de FCFA.

La répartition de la trésorerie par type de collectivités montre que les communes rurales détiennent 96 128,15 millions de FCFA, soit un taux de 57,08%. Les communes urbaines sont à un montant de 55 864,61 millions de FCFA, soit un taux de 33,17% et les régions comptabilisent 16 414,46 millions de FCFA, soit un taux de 9,75%.

Cependant, une analyse comparée donne un montant de 318,31 millions de FCFA en moyenne par commune rurale ; bien en deçà des 1 140,09 millions de FCFA par commune urbaine et 1 262,65 millions de FCFA par région. Au titre de la trésorerie des communes urbaines, la commune de Ouagadougou détient à elle seule 21 743,21 millions de FCFA, soit 38,92%. Quant à la trésorerie des communes rurales, ce sont celles qui bénéficient conséquemment du FMDL qui l'améliorent. En effet, des communes comme Bana, Bagassi, Sabcé et Partiaga détiennent respectivement 3 502,30 millions de FCFA, 2 926,27 millions de FCFA, 2 735,72 millions de FCFA et 2 180,98 millions de FCFA ; tandis que des communes telles que Yondé, Yargo, Soaw et Dourtenga possèdent une trésorerie respective de 22,27 millions de FCFA, 50,51 millions de FCFA, 50,83 millions de FCFA et 50 ,38 millions de FCFA.

Au demeurant, cette trésorerie importante ne traduit pas forcément une bonne santé financière de ces communes. En effet, le faible emploi des ressources s'explique non seulement par le contexte sécuritaire, mais aussi par les difficultés liées à l'exécution de la dépense publique.

GRAPHIQUE 59 : SITUATION DE LA TRESORERIE-ACTIF PAR TYPE DE CT AU 31 DECEMBRE 2022

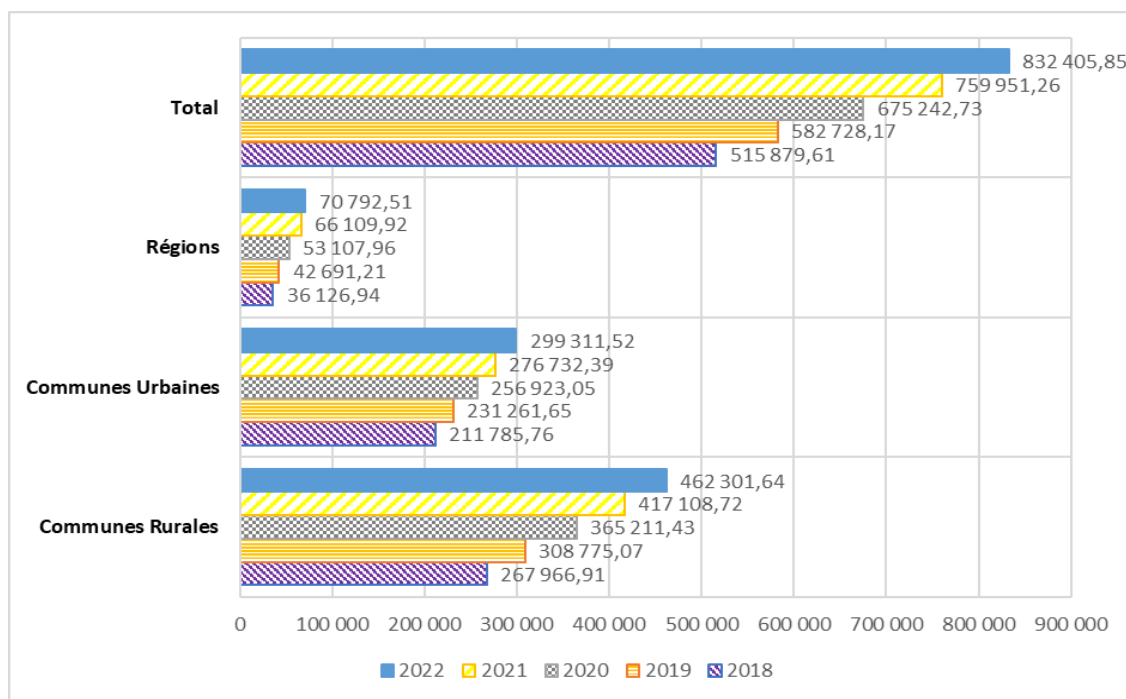


Source : DGTCF à partir des balances 2018-2022 des Receveurs des CT. août 2023

V.1.2 Evolution de l'actif

Le graphique suivant illustre l'évolution de l'actif des CT de 2018 à 2022.

GRAPHIQUE 60 : EVOLUTION DE L'ACTIF DES CT (EN MILLIONS DE FCFA)

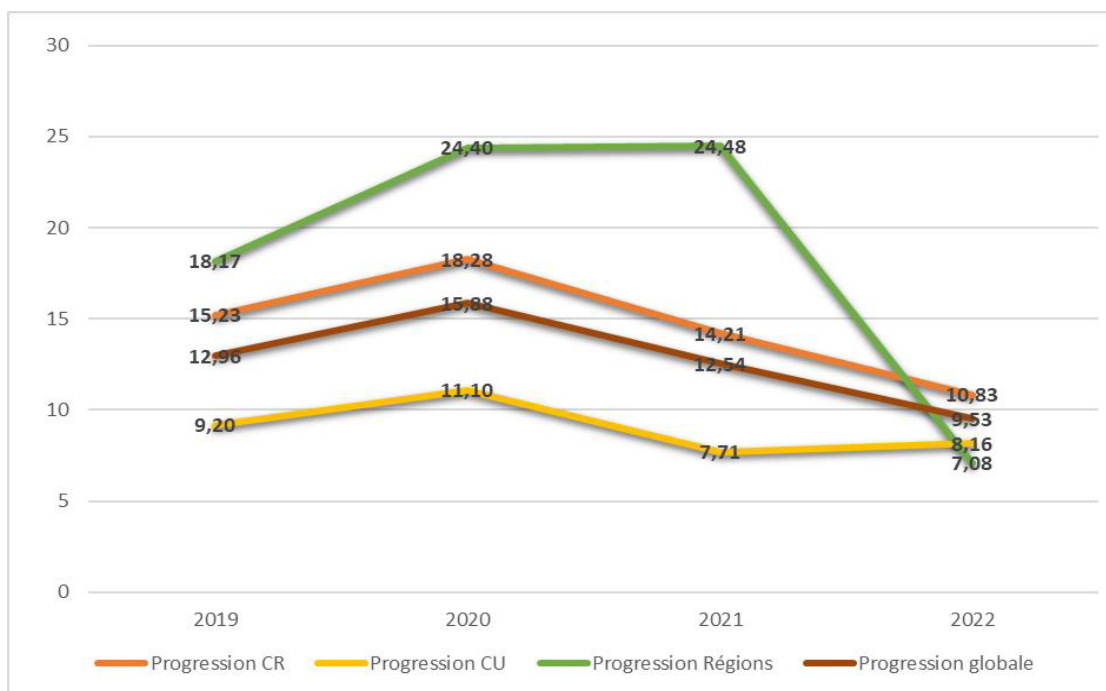


Source : DGTCP à partir des balances 2018-2022 des Receveurs des CT, août 2023

De 2018 à 2022, l'actif est passé d'un montant de 515 878,68 millions de FCFA à 832 405,85 millions de FCFA, soit un taux d'accroissement de 61,36%. Le taux de croissance annuel moyen de l'actif de 2018 à 2022 est de 12,71% (cf. tableau 32).

L'analyse du graphique ci-dessous permet de s'appesantir sur l'évolution des taux de progression de l'actif par type de CT.

GRAPHIQUE 61 : EVOLUTION DES TAUX DE PROGRESSION DE L'ACTIF PAR TYPE DE CT EN %



Source : DGTCP à partir des balances 2018-2022 des Receveurs des CT, août 2023

Sur la période, l'évolution de l'actif des CT est imprimée par celle des communes rurales. La baisse du taux de progression de l'actif des régions constatée en 2022 (7,08%) par rapport à son niveau en 2020 (24,40%) et en 2021 (24,48%) est due à la baisse du volume de la trésorerie (-2 192,89 millions de FCFA) sans traduction en actif immobilisé. En effet, malgré la hausse de la trésorerie de la Région du Centre de l'ordre de 1 033,31 millions de FCFA, la majorité des régions ont connu une baisse de leur trésorerie. Ainsi, les Régions du Centre-Ouest, du Nord, de l'Est et des Hauts-Bassins ont enregistré des baisses respectives de 1 241,38 millions de FCFA, de 760,71 millions de FCFA, de 567,17 millions de FCFA et de 681,15 millions de FCFA.

En rappel, le patrimoine d'une entité est composé de l'actif et du passif. Après avoir passé en revue les éléments de l'actif des collectivités territoriales à travers sa composition et son évolution, il convient d'analyser leur passif.

V.2 Analyse du passif

Le passif est l'ensemble des ressources d'une entité. Pour les CT, il est composé des :

- capitaux permanents (dotations, réserves, report à nouveau, participation à des travaux d'équipement, résultat de fonctionnement de l'exercice) ;
- provisions pour pertes et charges (elles ne sont pas pratiquées par les CT pour l'instant) ;
- dettes (emprunts et dettes à long et moyen termes et créiteurs divers).

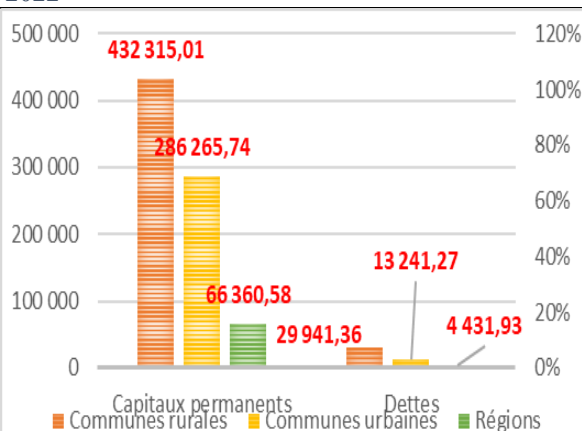
V.2.1 Analyse globale

Au 31 décembre 2022, le passif pour l'ensemble des CT, essentiellement composé des capitaux permanents et des dettes, est estimé à 832 555,90 millions de FCFA. Sur ce montant global, les capitaux permanents occupent la plus grande part avec 784 941,33 millions de FCFA, soit un taux de 94,28%. Quant aux dettes, le montant s'élève à 47 614,56 millions de FCFA, soit 5,72% (tableau 33).

Les communes rurales ont le passif le plus élevé avec un montant de 462 256,37 millions de FCFA (55,52%). Elles sont suivies par les communes urbaines avec un montant de 299 507,01 millions de FCFA (35,97%). Les régions occupent la dernière place avec 70 792,51 millions de FCFA (8,50%).

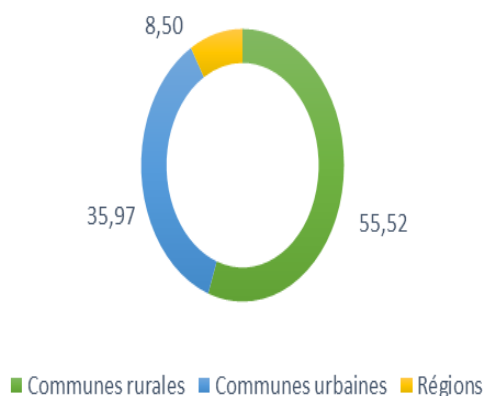
Néanmoins, chaque commune rurale ne détient en moyenne que 1 530,65 millions de FCFA, tandis que les communes urbaines détiennent individuellement 6 112,39 millions de FCFA et les régions 5 445,58 millions de FCFA.

GRAPHIQUE 62 : STRUCTURATION DU PASSIF PAR TYPE DE COLLECTIVITE AU 31 DECEMBRE 2022



Source : DGTCP à partir des balances 2018-2022 des Receveurs des CT, août 2023

GRAPHIQUE 63 : REPARTITION DU PASSIF PAR TYPE DE CT AU 31 DECEMBRE 2022 EN %



Source : DGTCP à partir des balances 2018-2022 des Receveurs des CT, août 2023

V.2.2 Analyse des postes du Passif

Les principaux postes du passif sont les capitaux permanents et les dettes.

V.2.2.1 Capitaux permanents

Les capitaux permanents sont constitués de dotations, de réserves, du report à nouveau, des participations à des travaux d'équipement et du résultat de fonctionnement de l'exercice (cf. tableau 34).

Les dotations constituent la plus forte proportion des capitaux permanents avec 64,99%. Elles représentent le cumul des divers appuis externes aux CT tels que la dotation globale d'équipement, les ressources du FMDL, les dotations liées aux compétences transférées et les diverses subventions d'équipements reçues. Ces dotations proviennent de l'Etat directement ou à travers les instruments de financement décentralisé et des partenaires financiers nationaux et internationaux ; ce qui traduit la forte dépendance de nos collectivités territoriales vis-à-vis de ces appuis.

Quant aux réserves, elles représentent 26,12% de la masse des capitaux permanents. Elles sont constituées essentiellement de prélèvement sur les recettes propres et représentent l'effort réel des CT à s'autofinancer.

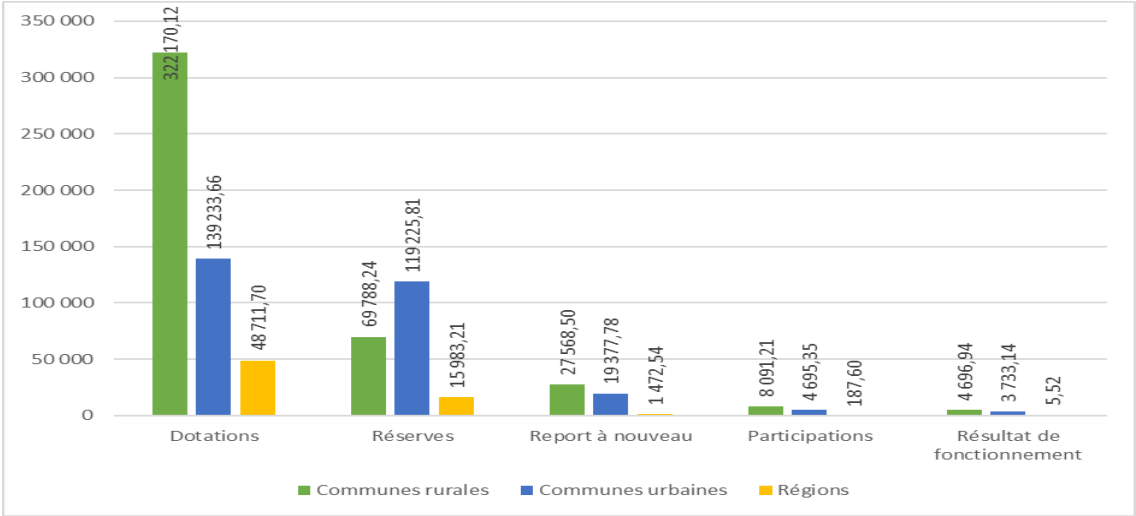
Le report à nouveau qui correspond aux montants cumulés des résultats de fonctionnement des années antérieures, se chiffre à 48 418,82 millions de FCFA, soit 6,17% de la masse des capitaux permanents. Additionnés à celui de l'exercice, les résultats cumulés représentent 7,24% des capitaux permanents. Pour une entreprise privée, un excédent de cet ordre (56 854,43 millions de FCFA) reflète une très bonne santé financière. Mais dans le cadre des CT où la satisfaction de l'intérêt public se substitue à la recherche du profit, cet excédent cumulé traduit diverses difficultés liées aux prévisions budgétaires et à l'absorption des crédits. Ces difficultés résultent notamment des points suivants :

- les débloquages tardifs des appuis financiers de l'Etat ;
- la non maîtrise des procédures des dépenses publiques par les agents des collectivités territoriales ;
- la défaillance des entreprises dans l'exécution des marchés ;
- la relative sincérité des prévisions budgétaires ;
- les obstacles dans l'exécution des marchés liés aux cantines scolaires ;
- les problèmes d'apurement des restes à recouvrer (cas de la commune de Ouagadougou).

Le montant des participations à des travaux d'équipement s'élève à 12 974,16 millions de FCFA, soit un taux de 1,65% des capitaux permanents. Ce montant élevé résulte probablement pour une grande part du non-transfert de la dotation globale d'équipement du compte 143 vers le compte 1011 à la suite du

changement de la nomenclature budgétaire intervenu en 2010¹¹. Un retraitement comptable est donc nécessaire.

GRAPHIQUE 64 : STRUCTURATION DES CAPITAUX PERMANENTS AU 31 DECEMBRE 2022

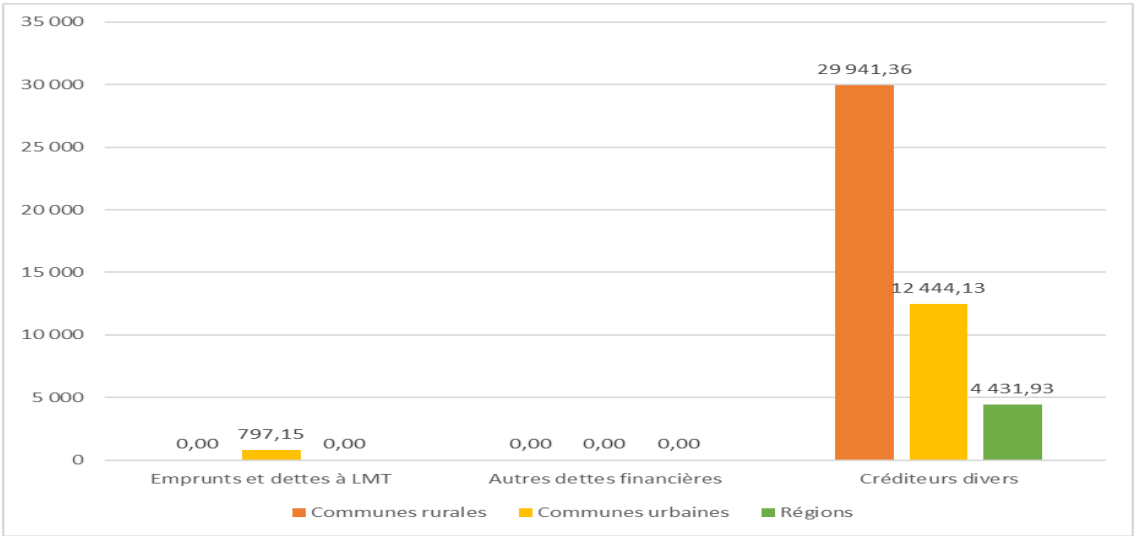


Source : DGTCF à partir des balances 2018-2022 des Receveurs des CT, août 2023

V.2.2.2 Dettes

Les dettes se composent d’emprunts et de dettes à long et moyen termes et des créiteurs divers (cf. tableau 35).

GRAPHIQUE 65 : STRUCTURATION DES DETTES AU 31 DECEMBRE 2022



Source : DGTCF à partir des balances 2018-2022 des Receveurs des CT, août 2023

¹¹ Confer décret 2010-670/PRES/PM/MEF/MATD du 22 octobre 2010 portant nomenclature budgétaire des CT du Burkina Faso

D'un montant global de 47 614,56 millions de FCFA, les dettes représentent ce que les CT doivent aux tiers. Elles sont composées essentiellement d'emprunts et dettes à long et moyen termes et des créanciers divers. Les emprunts et dettes à long et moyen termes d'un montant de 797,15 millions de FCFA, soit un taux de 1,67% représentent une très faible proportion des dettes. Cela signifie que les CT recourent très peu à l'emprunt. Ainsi, au 31 décembre 2022, seules deux (02) CT ont des emprunts en cours. Il s'agit des communes de Ouagadougou (415,44 millions de FCFA) et de Bobo Dioulasso (375,52 millions de FCFA).

Lors de la 22^e CAST tenue les 3 et 4 décembre 2020 relative à la gestion financière et comptable des CT, les ordonnateurs des CT ont souhaité avoir des facilités dans le montage des dossiers d'emprunt.

Des mesures peuvent ainsi être prises dans le sens d'accroître l'autonomie financière des collectivités territoriales qui est une condition sine qua non pour le recours à l'emprunt. Il s'agira par exemple de ;

- **étendre la fiscalité partagée à d'autres types d'impôt (TVA, IUTS, etc.) en faveur des CT, c'est-à-dire soumettre d'autres natures d'impôts à répartition entre l'Etat et les CT ;**
- **améliorer les clés de répartition des recettes de la fiscalité partagée au profit des CT ;**
- **mettre en place des actions visant à accroître le recouvrement (sensibilisation au civisme fiscal, mise en place d'un fichier du contribuable, etc.) ;**
- **réaliser et rendre fonctionnel les infrastructures marchandes.**

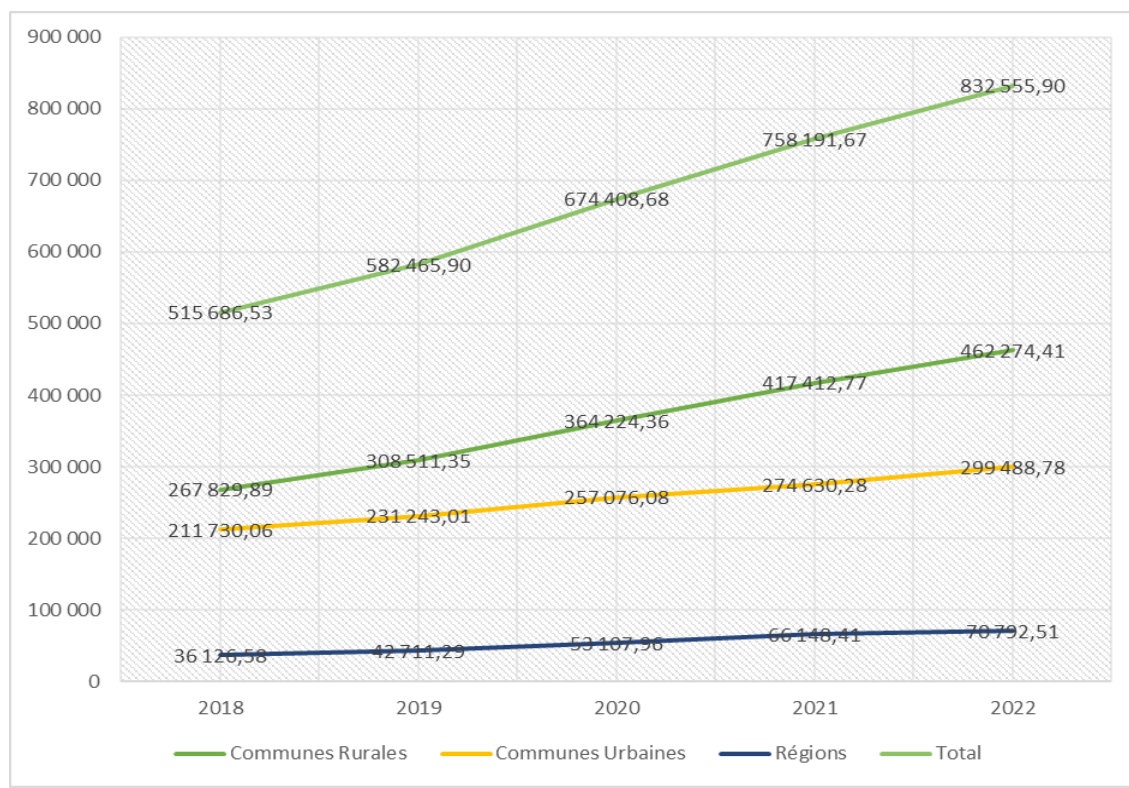
Cependant, les créanciers divers avec un montant de 46 817,42 millions de FCFA, soit un taux de 98,33% constituent la majeure partie de la dette des CT. Cela signifie qu'au 31 décembre 2022, les CT détiennent non seulement un stock important de mandats impayés (39 375,69 millions de FCFA) pouvant s'expliquer par la prise en charge de la plupart des mandats d'investissement pendant la journée complémentaire, mais aussi un portefeuille conséquent de retenues de garantie (6 296,26 millions de FCFA) qui peut être due à un problème d'application de la déchéance quadriennale.

Afin d'apurer le compte de retenue de garantie, il conviendrait d'appliquer l'instruction 2011-0740/MEF/SG/DGTCP/DELF du 18 mars 2011 portant comptabilisation des retenues de garantie des CT en appliquant la déchéance quadriennale si l'attributaire du marché n'a pas fait valoir ses droits.

V.2.3 Evolution du passif

Le graphique ci-après donne l'évolution du passif des CT de 2018 à 2022.

GRAPHIQUE 66 : EVOLUTION DU PASSIF DES CT

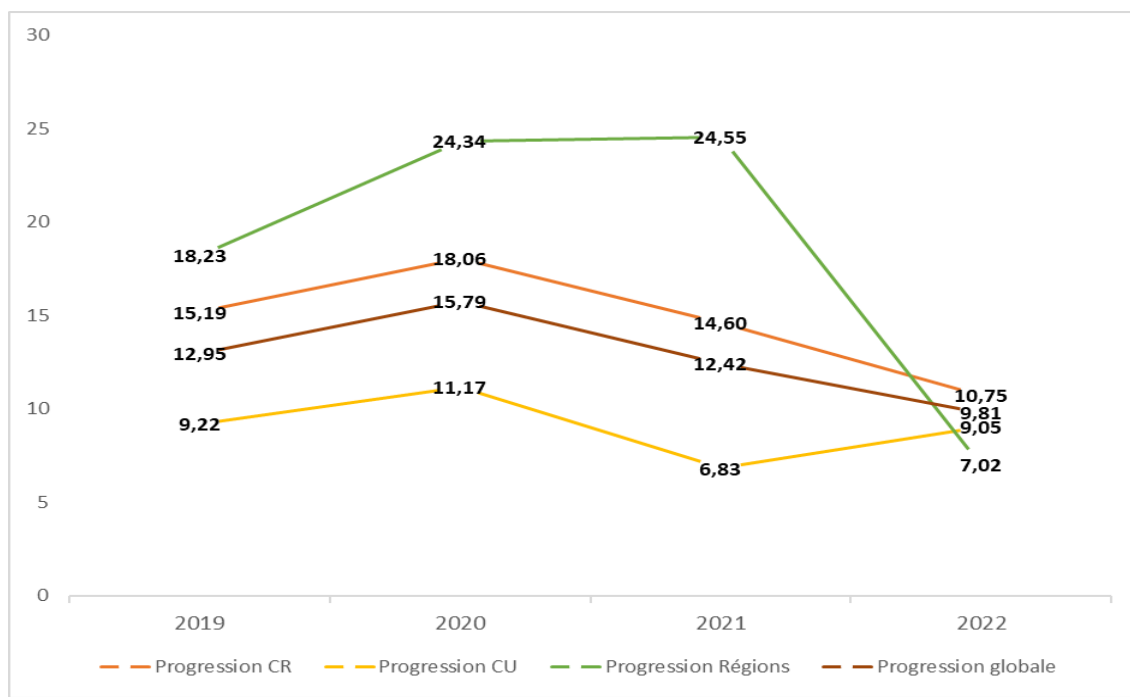


Source : DGTCP à partir des balances 2018-2022 des Receveurs des CT, août 2023

De 2018 à 2022, le passif est passé d'un montant de 515 686,53 millions de FCFA à 832 555,90 millions de FCFA, soit un taux de croissance global de 61,45% (cf. tableau 35). Le taux de croissance annuel moyen du passif de 2018 à 2022 est de 12,72%.

L'analyse du graphique ci-dessous permet de donner un aperçu de l'évolution du taux de progression du passif par type de CT.

GRAPHIQUE 67 : EVOLUTION DU TAUX DE PROGRESSION DU PASSIF PAR TYPES DE CT EN %



Source : DGTCP à partir des balances 2018-2022 des Receveurs des CT, août 2023

Sur la période, l'évolution du passif des CT est imprimée par celle des communes rurales à l'image de celle de l'actif.

De 2018 à 2022, le passif est passé d'un montant de 515 686,53 millions de FCFA à 832 555,90 millions de FCFA, soit un taux de croissance global de 61,45%. Le taux de croissance annuel moyen est de 12,72%.

V.3 Indicateurs budgétaires et indicateurs d'activités

Trois indicateurs budgétaires et deux indicateurs d'activités clés seront abordés respectivement l'épargne budgétaire, la marge brute et l'effort d'autofinancement ainsi que le mieux-être par habitant et l'effort d'équipement par habitant.

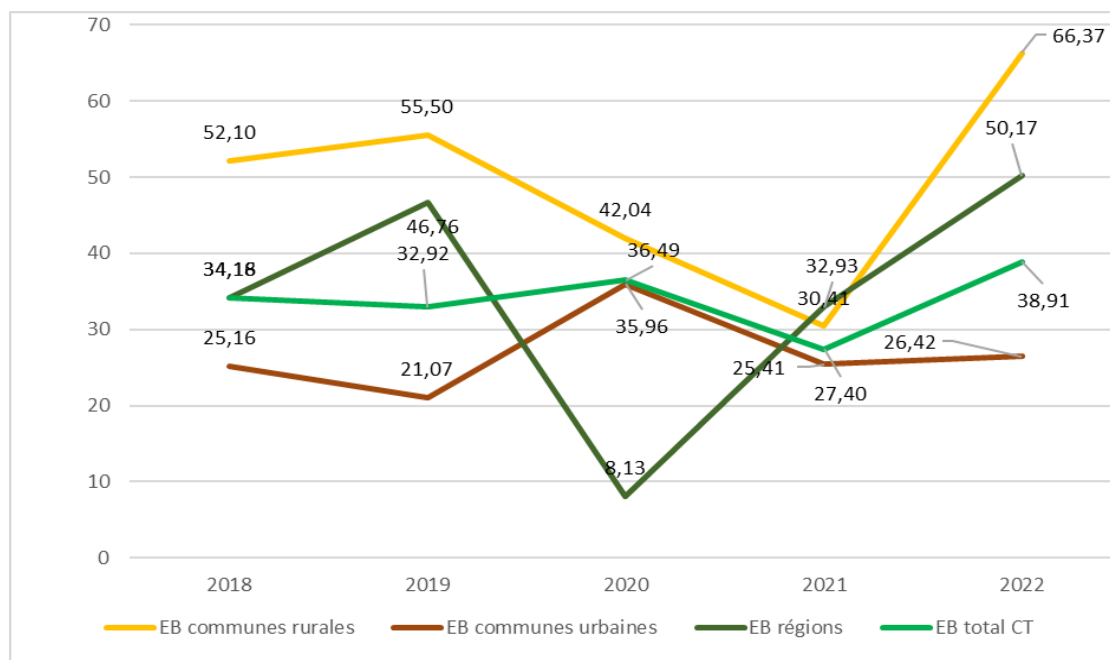
V.3.1 Indicateurs budgétaires

V.3.1.1 Epargne budgétaire

L'épargne budgétaire (EB) correspond aux ressources propres d'investissement dont le prélèvement obligatoire sur les ressources propres de fonctionnement et la part de l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement. En effet, la réglementation fait obligation aux CT de dégager une épargne minimale de 20% sur leurs ressources propres de fonctionnement et d'affecter l'excédent ordinaire capitalisé prioritairement à l'investissement.

Sur la période sous revue, le prélèvement total des CT au titre de l'épargne se chiffre à un montant de 83 832,53 millions de FCFA sur des ressources propres cumulées de 247 784,40 millions de FCFA, soit un taux de prélèvement de 33,83% (cf. tableau 25).

GRAPHIQUE 68 : EVOLUTION DE L'ÉPARGNE BRUTE PAR TYPE DE COLLECTIVITES EN %



Source : DGTCP à partir des balances 2018-2022 des Receveurs des CT, août 2023

Il se dégage globalement un respect du seuil minimal de prélèvement de 20% pour l'ensemble des types de CT sur toute la période.

Les communes rurales ont principalement impulsé la hausse du taux de prélèvement. Leurs taux de prélèvement sur la période sont nettement supérieurs au minimum règlementaire soit un taux moyen de 44,05% ; ce qui traduit leur forte propension à financer leurs investissements à partir de leurs ressources propres, parfois même à plus de la moitié de ces ressources propres pour certaines années. Ainsi, en 2018 et 2019, le taux de prélèvement culmine respectivement à 52,10% et à 55,50%. Après ce pic de 2019, il connaît une chute en 2020 (-13,46%) et en 2021 (-11,63%). En effet, cette baisse du prélèvement en 2021 s'explique par le non-prélèvement constaté dans 151 communes dans les balances transmises pour l'analyse dudit rapport. En 2022, le taux de prélèvement de l'ensemble des CT rurales est de 66,37%.

Au niveau des communes urbaines, le plus fort taux se constate en 2020 avec un taux de 35,96%. C'est 2019 qui enregistre le taux le plus faible avec 21,07%.

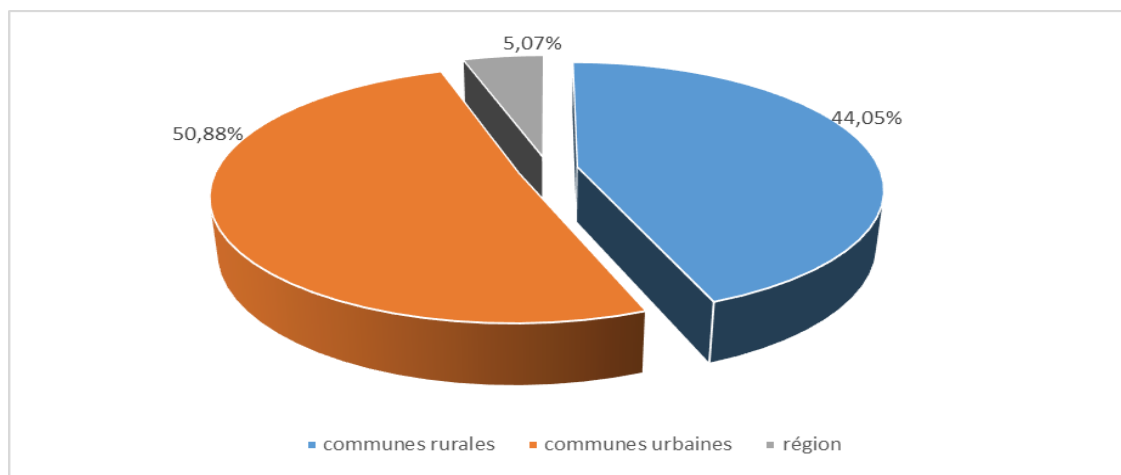
L'EB des régions connaît une meilleure fortune que celle des communes urbaines avec un taux de prélèvement moyen de 34,36%. Néanmoins, le pic de 2019 (46,76%) précède une chute de 38,63 points en 2020 pour donner le taux de prélèvement le plus bas de toute la série (8,13%) bien en deçà du taux

référentiel. Cette baisse drastique en 2020 s'explique par la mesure qui dispensait les CT de l'obligation du prélèvement obligatoire dans le but de mitiger les effets de la covid-19¹². Mais, si les communes urbaines et rurales, dans leur majorité, n'ont pas usé de cette dispense, ce n'est pas le cas des régions dont certaines n'ont effectué aucun prélèvement. C'est l'exemple de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Est, du Centre-Ouest, de l'Est et des Hauts-Bassins.

L'année 2022 est celle qui constate une convergence du niveau de prélèvement des trois types de CT avec 48,36% pour les communes rurales, 26,82% pour les communes urbaines et 34,36% pour les régions ; aboutissant à un taux moyen de 33,83%.

L'effort d'investissement constaté de façon générale peut dissimuler d'autres réalités dont le prélèvement systématique à hauteur de la prévision sans tenir compte du niveau de réalisation effective des ressources propres dont on sait qu'elles pâtissent de la situation sanitaire et sécuritaire. De même, l'obligation faite aux CT d'affecter leur excédent de fonctionnement prioritairement à l'investissement contribue à une amélioration du taux de prélèvement. Cela est d'autant plus perceptible pour les communes rurales bénéficiant d'importantes recettes provenant de l'activité minière (transferts de taxe superficielle, patente, taxe foncière des sociétés) et dégagant des résultats de fonctionnement assez considérables, sauf en 2021.

GRAPHIQUE 69 : POIDS DES TYPES DE CT DANS LA CONSTITUTION DE L'ÉPARGNE BUDGÉTAIRE



Source : DGTCP à partir des balances 2018-2022 des Receveurs des CT, août 2023

A l'analyse par type de CT, il ressort que les communes urbaines sont celles qui détiennent la part importante de l'épargne budgétaire. En effet, elles occupent une proportion de 50,88%, soit plus de la moitié de l'EB totale. Elles sont suivies par les communes rurales avec une proportion de 44,05%. Les régions, quant à elles, détiennent la part la plus congrue (5,07%).

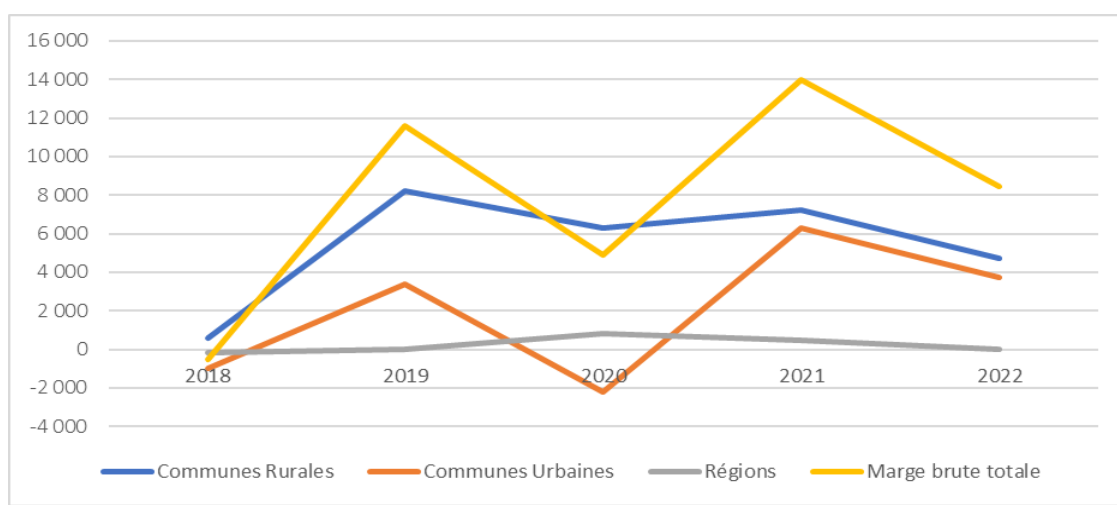
¹² Confer circulaire conjointe N°2020-1082/MINEFID/MATDC du 29 avril 2020 relative aux mesures de rationalisation de la gestion budgétaire 2020 des CT face au COVID-19

V.3.1.2 Marge brute

La marge brute correspond au résultat net de fonctionnement dégagé par le compte de gestion de l'année courante. Elle ne tient donc pas compte des résultats antérieurs. Aussi, elle permet de savoir si le train de vie de la collectivité territoriale suit le rythme de progression de ses ressources définitives. Si elle croît d'année en année, cela signifie que les recettes progressent plus vite que les dépenses. Au contraire, sa dégradation traduit que la collectivité territoriale ne maîtrise pas son train de vie.

$$MB = \text{Recettes de fonctionnement} - \text{Dépenses de fonctionnement}$$

GRAPHIQUE 70 : PROGRESSION DE LA MARGE BRUTE



Source : DGTCP à partir des balances 2018-2022 des Receveurs des CT, août 2023

L'évolution de la MB globale traduit une certaine progression des recettes ordinaires par rapport aux dépenses de fonctionnement ; à l'exception de 2020. Cette progression globale en dents de scie est impulsée par celle des communes urbaines.

La MB de 2018 est négative pour tous les types de collectivités, à l'exception des communes rurales. Cette situation peut s'expliquer principalement par l'exécution en 2018 de financements mobilisés en 2017. En effet, l'année 2017 a connu pour la première fois le transfert de ressources liées aux compétences transférées aux collectivités par l'État au titre des cantines scolaires. Ces crédits n'ayant pas pu être totalement absorbés en 2017, le reste des crédits a été consommé en 2018 en plus des montants transférés de 2018. De façon pratique, la MB dégagée en 2017 d'un montant d'environ dix milliards a servi à financer le surplus de dépenses de 2018 sans réussir à éviter une MB négative de 536,31 millions de FCFA. Cette situation s'explique aussi par la mise en œuvre de la loi 003-2017/AN

du 13 janvier 2017 portant statut de la fonction publique territoriale et ses textes d'application qui a engendré une importante augmentation des charges de personnel en 2018.

En 2019, les CT dans leur majorité se sont refait une santé financière en dégageant une MB de 11 577,96 millions de FCFA.

Quant à la MB de 2020, elle connaît une régression de 57,86% due principalement aux communes urbaines. En effet, la seule commune de Ouagadougou enregistre un déficit de 3 173,31 millions de FCFA. Toutefois, la MB des régions a progressé en passant de -9,54 millions de FCFA à 795,03 millions de FCFA.

La dégradation de la MB de 2020 par rapport à 2019 pourrait se justifier par la crise sanitaire liée à la covid-19, du fait :

- des dépenses exceptionnelles engendrées par les mesures de mitigation des effets de la maladie ;
- du ralentissement de l'activité économique induit par la fermeture des marchés et yaars, les exemptions fiscales temporaires accordées par le gouvernement, la fermeture des frontières, les interdictions de rassemblement, etc.
- de la suspension des activités de recouvrement.

De même, la crise sécuritaire que connaît le pays depuis 2016 s'est aggravée en 2020 avec un déplacement massif des populations des zones concernées ; toute chose qui impacte négativement les performances de mobilisation des recettes, pendant que les dépenses continuent d'être exécutées. En effet, le tissu économique des zones d'insécurité s'est considérablement affaibli et les acteurs du recouvrement n'ont plus la possibilité d'y accéder.

En 2021, la MB connaît une hausse globale de 186,45%, imputable principalement aux communes urbaines au titre desquelles la commune de Ouagadougou comptabilise un excédent de 3 996,52 millions de FCFA. Néanmoins, cette bonne santé financière globale dissimule une régression de 73,37% de la MB des régions. Si, malgré la situation sécuritaire toujours précaire, la MB a pu progresser, cela laisse entrevoir une baisse des dépenses de fonctionnement de 3 489,50 millions de FCFA et une hausse des recettes de fonctionnement de 5 606,65 millions de FCFA par rapport à 2020.

En 2022, la MB connaît une baisse par rapport à 2021. Elle passe de 13 974,68 millions de FCFA en 2021 à 8 435,60 millions de FCFA en 2022 soit une baisse de 39,64%. La MB des communes urbaines, des communes rurales et des régions baisse respectivement de 69,14%, de 53,33% et de 8 201,78%.

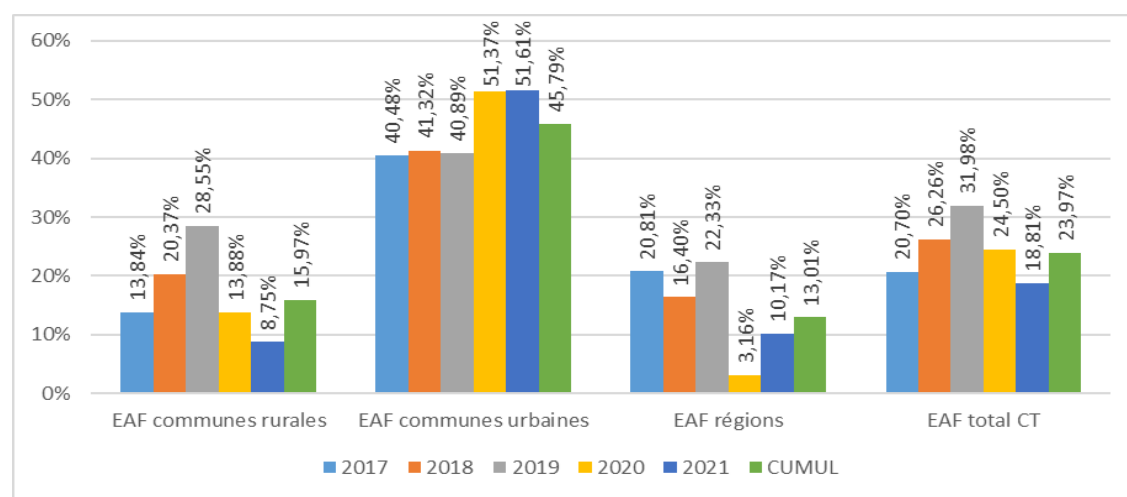
Toutefois, il sied de faire remarquer que même une bonne progression de la MB peut dissimuler des difficultés que rencontrent certaines collectivités à exécuter efficacement leurs crédits budgétaires. Elle peut aussi s'expliquer par la non-maîtrise des prévisions des recettes (sous-estimation) ; laquelle entraîne de facto une mauvaise programmation des dépenses en vertu du principe de l'équilibre budgétaire.

V.3.1.3 Effort d'Autofinancement

Il permet de mesurer la part des investissements financés par les excédents des recettes de fonctionnement. Dans le cadre de ce rapport, la capacité d'autofinancement s'entend non seulement du prélèvement sur recettes propres, mais aussi de l'affectation de l'excédent de fonctionnement.

$$\text{Effort d'Autofinancement} = \frac{\text{Capacité d'Autofinancement}}{\text{Investissements}} \times 100$$

GRAPHIQUE 71 : EVOLUTION DE L'EFFORT D'AUTOFINANCEMENT



Source : DGTCP à partir des balances 2018-2022 des Receveurs des CT, août 2023

Sur une masse d'investissements de 304 667,52 millions de FCFA, l'ensemble des CT a fourni un effort de financement de l'ordre de 83 832,53 millions de FCFA pendant la période sous revue, soit un effort d'autofinancement de 27,52%.

Les communes urbaines ont fourni l'effort d'autofinancement le plus significatif avec un taux global de 50,02%. Elles ont même maintenu un cap de plus de 40% pour toutes les années considérées. En 2020, 2021 et 2022, elles ont financé plus de la moitié de leurs investissements (respectivement 50,55% et 50,93% et 72,18%). Cela démontre leur capacité à générer suffisamment des ressources propres dont le prélèvement contribue à leur capacité d'autofinancement.

En ce qui concerne les régions, elles enregistrent le plus faible effort d'autofinancement avec un taux global de 14,70%. En termes d'évolution, l'EAF a une croissance en moyenne annuelle de 8,62% sur la période.

Les communes rurales enregistrent par contre un taux d'accroissement moyen annuel de 9,95% sur la même période avec un pic en 2022 de 30,14%. De 20,62% en 2018, l'EAF progresse en 2019 pour atteindre 28,52% (+7,90 points) et régresse ensuite pour se situer à 14,87% en 2020.

V.3.2 Indicateurs d'activités

L'analyse porte sur les indicateurs de mieux-être et de l'effort d'équipement par habitant.

V.3.2.1 Mieux-être par habitant

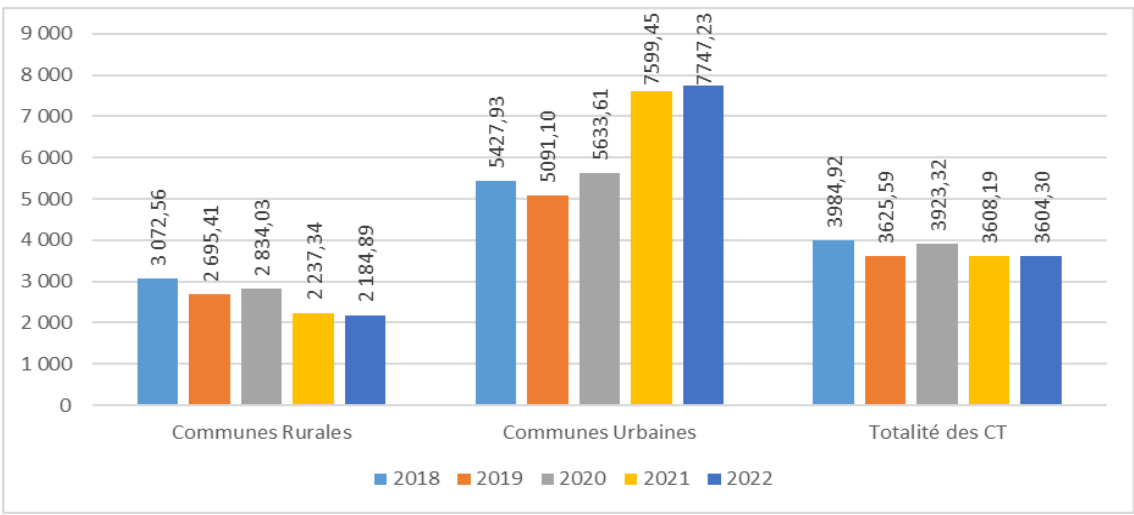
Les activités des collectivités territoriales doivent s'insérer dans le cadre général de la recherche de l'accroissement du bien-être de la population. Le ratio suivant permet de mesurer le bien-être procuré aux populations locales au cours d'une période déterminée.

Dépenses de fonctionnement

Mieux-être =

Population

GRAPHIQUE 72 : MIEUX-ETRE PAR HABITANT



Source : DGTCPC à partir des balances 2018-2022 des Receveurs des CT, août 2023

En moyenne sur la période sous revue, les dépenses de fonctionnement de l'ensemble des CT ont contribué à hauteur de 3 747,42 FCFA au bien-être de chaque habitant. Cependant, si les communes urbaines ont consacré 5 244,76 FCFA au bien-être de leur population, les communes rurales n'en ont consacré que 2 795,75 FCFA.

Les communes rurales enregistrent une dégradation du mieux-être de leur population au fil des ans. En effet, la valeur du mieux-être qui se chiffrait à 3 072,56 FCFA en 2018 a chuté de 402,38 FCFA au cours

de la période pour se situer à 2 670,18 FCFA en 2022. Il en est de même pour les communes urbaines dont le mieux-être est passé de 5 427,93 FCFA à 5 088,35 FCFA, soit une régression de 339,58 FCFA.

En guise de comparaison, au titre des communes urbaines, en dehors de la commune de Ouagadougou (7 812,29 FCFA) et de la commune de Bobo Dioulasso (6 248,14 FCFA), c'est la commune de Ouahigouya qui a affecté la plus haute masse de dépenses de fonctionnement au mieux-être de sa population (5 984,63 FCFA). A contrario, c'est la commune de Toma qui détient la lanterne rouge (2 160,92 FCFA, soit une différence de 3 823,71 FCFA avec la commune de Ouahigouya). Pour ce qui est des communes rurales, si la commune de Sabcé a consenti l'effort le plus élevé à la constitution du mieux-être de sa population (58 997,51 FCFA), c'est la commune de Sono qui détient le score le plus bas (1 161,09 FCFA, soit une différence de 57 836,42 FCFA avec la commune de Sabcé).

Ainsi, l'on constate que malgré le contexte sécuritaire sus-évoqué, certaines communes rurales ont mieux contribué au bien-être de leur population que des communes urbaines.

V.3.2.2 Effort d'équipement par habitant

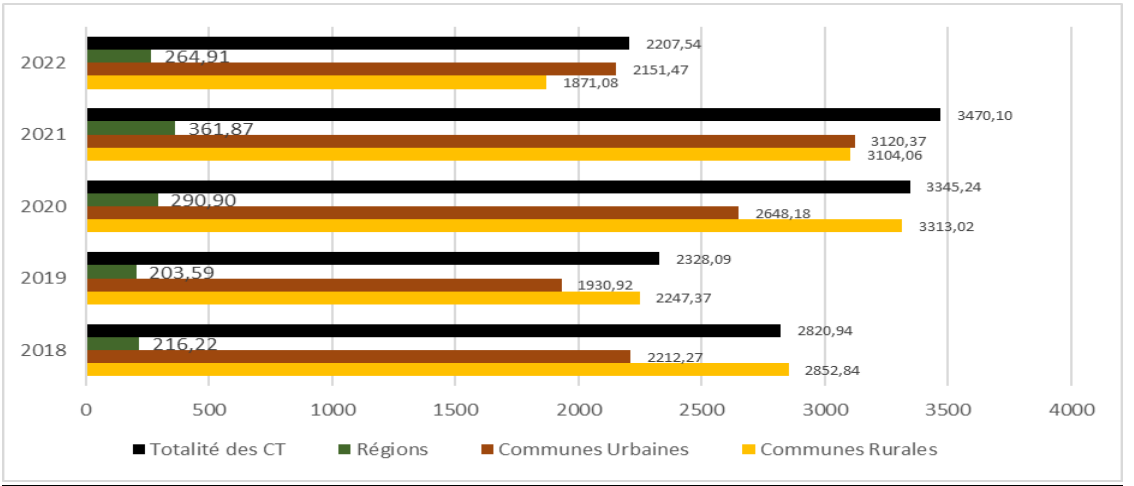
Ce ratio permet d'évaluer l'effort consenti par une CT en vue de fournir aux populations les équipements à même de contribuer à leur mieux-être. Il est significatif de leur engagement en matière d'équipements publics de proximité mis à disposition de leurs habitants et de ceux de leur aire d'influence dans le cadre de leur compétence.

Effort d'équipement =

Investissement

Population

GRAPHIQUE 73 : EFFORT D'EQUIPEMENT PAR HABITANT



Source : DGTCPC à partir des balances 2018-2022 des Receveurs des CT, août 2023

L'ensemble des CT ont consenti un effort d'équipement par habitant d'un montant de 2 836,17 FCFA en moyenne sur la période sous revue. Ainsi, les communes urbaines, communes rurales, et les régions ont consacré respectivement en moyenne 2 043,03 FCFA, 2 899,81 FCFA et 269,30 FCFA à l'effort d'équipement par habitant.

A l'exception des communes urbaines, les autres CT enregistrent globalement la même tendance au cours de la période sous revue. En effet, leur effort d'équipement par habitant a amorcé sa régression dès 2021, contrairement aux communes rurales et aux régions.

L'année 2022 a enregistré une dégradation globale de l'effort d'équipement de l'ensemble des CT. Il est passé globalement de 3 476,66 FCFA en 2021 (2 055,64 FCFA pour les communes urbaines, 3 787,44 FCFA pour les communes rurales et 362,56 FCFA pour les régions) à 2 212,01 FCFA en 2022 (1 413,08 FCFA pour les communes urbaines, 2 286,67 FCFA pour les communes rurales et 265,44 FCFA pour les régions). Cette baisse globale se justifie d'une part par la suspension des investissements décidée par les autorités à la suite de la dissolution des conseils des CT et la mise en place tardive des délégations spéciales d'autre part.

Ce sont les communes rurales qui enregistrent la plus forte baisse de l'effort d'équipement d'un montant de 1 500,77 FCFA en 2022 et qui comptabilisent le niveau le plus bas de leur effort d'investissement consenti pendant la période sur revue. La dégradation de la situation sécuritaire rendant difficile la réalisation des travaux d'équipement en milieu rural explique cet état de fait.

En guise de comparaison, au titre des communes urbaines, en dehors de la commune de Ouagadougou (1 552,93 FCFA) et de la commune de Gorom-Gorom (7 079,37 FCFA), c'est la commune de Bobo Dioulasso qui a consenti l'effort d'équipement par habitant le plus élevé (1 161,55 FCFA) ; contrairement à la commune de Yako qui a consenti l'effort le plus faible (35,32 FCFA, soit une différence de 1 126,23 FCFA avec la commune de Bobo Dioulasso). Concernant les communes rurales, la commune de Sabcé est en tête (54 846,90 FCFA) à l'opposé de la commune de Yamba qui détient le score le plus bas (6,83 FCFA, soit une différence de 54 840,06 FCFA avec la commune de Sabcé). Au titre des régions, l'effort d'équipement le plus élevé est détenu par la région de Sahel avec 750,54 FCFA par habitant et le plus faible par la région de Centre Sud avec 108,69 FCFA par habitant.

Ainsi, l'on constate que malgré le contexte sécuritaire sus-évoqué, certaines communes rurales ont mieux contribué au bien-être de leur population que des communes urbaines.

CONCLUSION

Au regard des résultats enregistrés au titre des opérations financières des Collectivités Territoriales sur la période 2018-2022, les CT confortent, d'année en année, leurs engagements à satisfaire, de manière optimale, les attentes sans cesse croissantes de leurs populations. Il est à relever que leurs efforts soutenus, conjugués à l'action de l'Etat et des partenaires techniques et financiers ont permis de mettre en œuvre les actions prioritaires de la décentralisation, malgré le contexte sécuritaire difficile. Ainsi, la situation financière des CT s'est globalement améliorée sur la période sous revue. En effet, l'on note entre autres une amélioration de l'Effort d'Autofinancement (+3,74% en moyenne par an) soutenue par une augmentation des recettes propres (+8,66% en moyenne par an).

Cependant, cette situation reste fragile et la grande majorité des CT demeure fortement dépendante de la subvention de l'État pour la couverture optimale de leurs besoins car des difficultés impactent négativement les performances des CT. Il s'agit notamment du contexte sanitaire, social et sécuritaire, de la faible qualification de certains acteurs, de la faiblesse du tissu économique, de la non-maîtrise du potentiel fiscal, de l'incivisme fiscal, de la faible implication des élus locaux dans la mobilisation des ressources et de la faible déconcentration des services techniques financiers.

Pour parvenir à une réelle autonomie financière des CT afin d'impulser un développement local durable, des efforts considérables restent à faire. Pour ce faire, il s'agit non seulement de résoudre les difficultés qui émaillent la gestion financière et comptable des CT mais aussi de mettre en œuvre les recommandations formulées et de poursuivre les actions prioritaires de la décentralisation afin d'amorcer le troisième cycle.

- ✓ Base de données sur les collectivités territoriales de 2018-2022 ;
- ✓ Décret N°2010- 670 /PRES/PM/MEF/MATD du 21 octobre 2010 portant nomenclature budgétaire des collectivités territoriales du Burkina Faso ;
- ✓ Décret N°2016- 602 /PRES/PM/MINEFID du 08 juillet 2016 portant Tableau des Opérations Financières de l'Etat ;
- ✓ Décret N°2019- 0575 /PRES/PM/MINEFID/MATDC du 05 juin 2019 portant régime financier et comptable des collectivités territoriales du Burkina Faso ;
- ✓ Directive N°10/2009/CM/UEMOA du 26 juin 2009 portant Tableau des Opérations Financières au sein de l'UEMOA ;
- ✓ Manuel de Statistiques de Finances Publiques 2014 ;
- ✓ Rapport global sur les finances locales, Gestion 2019 ;
- ✓ Résultats du Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) 2007-2020 et celles issues du 5ème Recensement Général de la Population et de l'Habitat (5ème RGPH).



ANNEXES

TABEAU 2 : EVOLUTION DES RECETTES GLOBALES PAR NATURE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (EN MILLIONS DE FCFA)

Chapitre	Année	2018	2019	2020	2021	2022
	Fonctionnement	82 038,63	90 060,69	91 427,30	97 033,95	93 948,95
70	Produits de l'exploitation	4 750,33	5 278,15	5 436,15	5 802,58	4 651,48
71	Produits domaniaux	6 939,88	8 080,50	7 557,31	9 932,71	6 462,22
72	Produits financiers	57,85	66,23	145,70	34,86	99,82
73	Recouvrements, participations et dotations	38 476,65	43 100,65	42 734,44	40 949,96	42 876,44
74	Produits divers	1 505,69	1 204,10	1 316,14	1 758,24	1 402,04
75	Impôts et taxes et contributions directes	22 400,62	25 504,19	25 673,84	28 277,59	29 212,92
76	Impôts et taxes indirects	6 563,61	5 720,52	7 365,56	8 436,78	8 046,54
78	Travaux d'équipement en régie et réduction de cha	-	0,05	-	-	-
79	Produits exceptionnels	1 341,37	1 105,67	1 196,27	1 643,03	1 137,80
82	Produits antérieurs	2,65	0,63	1,89	198,19	59,70
	Investissement	48 286,70	55 309,65	84 240,12	94 923,85	40 822,41
10	Dotations-subventions-dons-legs	33 143,68	39 627,92	66 360,38	79 470,94	20 742,90
11	Réserves	14 958,78	15 547,46	17 872,80	15 446,01	20 007,49
13	Frais extraordinaires (Amortissement)	-	-	-	-	-
14	Participation à des travaux d'équipement	-	-	-	-	-
16	Emprunts et dettes à long et moyen terme	-	-	-	-	-
21	Immobilisation corporelles et incorporelles (aliénat	1,27	-	-	0,10	-
23		-	127,15	-	-	72,00
25	Recouvrement de prêts, avances et créances à LMT	182,98	7,11	6,94	6,81	0,03
26	Aliénation de titres et valeurs	-	-	-	-	-
27	Dépôts et cautionnements récupérés	-	-	-	-	-
28	Amortissement	-	-	-	-	-
	Total	130 325,33	145 370,34	175 667,41	191 957,80	134 771,37

Source : DGTCP à partir des balances 2018-2022 des Receveurs des CT, août 2023

TABEAU 3 : EVOLUTION DES RECETTES GLOBALES PAR TYPE DE COLLECTIVITES TERRITORIALES (EN MILLIONS DE FCFA)

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Régions	8235,79	7900,84	12312,38	14136,17	6395,60
Communes urbaines	54106,19	60719,38	70784,40	74115,60	61794,05
Communes rurales	67983,35	76750,12	92570,63	103706,03	66581,71
Total	130 325,33	145 370,34	175 667,41	191 957,80	134 771,37

Source : DGTCP à partir des balances 2018-2022 des Receveurs des CT, août 2023

TABEAU 4 : EVOLUTION DES RECETTES GLOBALES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT (EN MILLIONS DE FCFA)

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Fonctionnement	82 038,63	90 060,69	91 427,30	97 033,95	93 948,95
Investissement	48 286,70	55 309,65	84 240,12	94 923,85	40 822,41
Total	130 325,33	145 370,34	175 667,41	191 957,80	134 771,37

Source : DGTCP à partir des balances 2018-2022 des Receveurs des CT, août 2023

TABEAU 5 : EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES RURALES (EN MILLIONS DE FCFA)

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Ressources propres (RP)	13 932,49	14 745,14	15 393,25	17 846,37	14 440,87
Ressources Externes (RE)	24 574,93	27 891,93	28 155,09	26 280,56	27 390,46
Ressources transférées	17 949,80	17 806,96	17 543,49	18 271,42	18 364,52
Subventions	6 145,34	7 131,76	9 354,71	6 662,77	7 299,49
DGF	260,35	2 770,42	1 050,53	1 092,99	1 471,93
Total	38 507,42	42 637,07	43 548,34	44 126,93	41 831,33

Source : DGTCP à partir des balances 2018-2022 des Receveurs des CT, août 2023

TABEAU 6 : EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES URBAINES (EN MILLIONS DE FCFA)

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Ressources propres	27 763,57	30 449,96	31 156,83	35 458,72	34 225,64
Ressources Externes	13 603,09	14 166,71	13 769,82	13 933,10	14 619,73
Ressources transférées	11 309,68	11 111,52	10 942,15	10 998,71	11 511,93
Subventions	2 241,50	2 765,75	2 719,84	2 717,96	2 962,07
DGF	22,76	266,24	103,12	152,31	136,09
Total	41 366,66	44 616,66	44 926,65	49 391,82	48 845,37

Source : DGTCP à partir des balances 2018-2022 des Receveurs des CT, août 2023

TABEAU 7 : EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES REGIONS (EN MILLIONS DE FCFA)

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Ressources propres	2 089,19	2 029,29	2 434,11	3 068,15	2 750,81
Ressources Externes	75,35	777,66	518,20	447,04	521,44
Ressources transférées	-	79,42	90,00	70,00	115,00
Subventions	30,48	59,44	130,37	52,01	-
DGF	40,00	638,79	297,83	325,03	406,44
Total	2 164,54	2 806,95	2 952,31	3 515,19	3 272,25

Source : DGTCP à partir des balances 2018-2022 des Receveurs des CT, août 2023

TABEAU 8 : EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DES COMMUNES RURALES (EN MILLIONS DE FCFA)

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Ressources propres	7 442,18	8 183,68	6 471,71	5 426,86	9 656,73
Prélèvement	7 258,58	8 183,68	6 471,71	5 426,76	9 584,73
Ressources Externes	22 033,75	25 929,36	42 550,58	54 152,24	15 093,66
DGE	472,08	5 262,89	2 840,27	2 672,92	2 292,93
Ressources transférées	11 481,19	7 547,87	8 027,60	9 741,48	8 698,05
Fonds minier		2 117,57	16 321,68	28 122,05	964,52
Instruments décentralisés de financement (PNGT, ADCT, PACT...)	10 080,48	10 887,17	15 332,59	13 615,78	3 130,65
Total	29 475,93	34 113,04	49 022,30	59 579,10	24 750,38

Source : DGTCP à partir des balances 2018-2022 des Receveurs des CT, août 2023

TABEAU 9 : EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DES COMMUNES URBAINES (EN MILLIONS DE FCFA)

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Ressources propres	6 986,72	6 549,19	11 210,23	9 015,85	9 042,60
Prélèvement	6 986,08	6 414,93	11 203,30	9 009,04	9 042,57
Ressources Externes	5 752,81	9 553,53	14 647,51	15 707,93	3 906,08
DGE	291,56	3 325,61	1 859,61	1 717,75	1 414,87
Ressources transférées	2 925,62	2 306,12	1 815,55	2 702,68	1 932,64
Fonds minier		449,94	3 768,41	7 129,56	158,90
Instruments décentralisés de financement (PNGT, ADCT, PACT...)	2 535,63	3 471,86	7 203,94	4 157,94	388,34
Total	12 739,53	16 102,72	25 857,75	24 723,78	12 948,68

Source : DGTCP à partir des balances 2018-2022 des Receveurs des CT, août 2023

TABEAU 10 : EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DES REGIONS (EN MILLIONS DE FCFA)

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Ressources propres	714,12	948,85	197,79	1 010,20	1 380,18
Prélèvement	714,12	948,85	197,79	1 010,20	1 380,18
Ressources Externes	5 357,13	4 145,03	9 162,28	9 610,77	1 743,16
DGE	93,33	1 305,07	617,43	575,05	948,36
Ressources transférées	3 224,05	876,70	306,22	85,00	215,00
Fonds minier		842,19	6 790,99	7 998,93	402,25
Instruments décentralisés de financement (PNGT, ADCT, PACT...)	2 039,75	1 001,07	1 447,64	745,80	177,55
Total	6 071,25	5 093,89	9 360,08	10 620,98	3 123,35

Source : DGTCP à partir des balances 2018-2022 des Receveurs des CT, août 2023

TABEAU 11 : EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT, D'INVESTISSEMENT ET LE PRELEVEMENT DES COMMUNES A STATUT PARTICULIER (EN MILLIONS DE FCFA)

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Fonctionnement	24 417,19	26 930,06	27 280,83	31 190,68	30 914,17
Investissement	4 893,02	6 044,51	11 616,30	8 929,28	7 250,80
Prélèvement	4 319,42	4 523,10	9 471,55	7 318,40	6 294,10
Total	29 310,21	32 974,57	38 897,13	40 119,96	38 164,97

Source : DGTCP à partir des balances 2018-2022 des Receveurs des CT, août 2023

TABEAU 12 : LISTE DES COMMUNES URBAINES POUVANT ETRE DECLASSEES EN COMMUNES RURALES

N° d'ordre	Commune	Années	Ressources Propres	Population
1	GAYERI	2 019	21 930 383	78 416
		2 022	19 546 115	86 327
2	Sebba	2 020	16 713 056	48 771
		2 021	19 570 086	50 524
		2 022	10 819 692	52 043
3	DJIBO	2 021	19 570 086	95 165
4	PAMA	2 022	13 227 390	77 753
5	TITAO	2 022	9 501 119	103 106

Source : DGTCP à partir des balances des Receveurs des CT, le résultat des projections démographiques 2007-2020 et celles issues du 5ème recensement Général de la Population et de l'Habitat (5ème RGPH)

TABEAU 13 : LISTE DES COMMUNES RURALES POUVANT ETRE FUSIONNEES OU SUPPRIMEES

N° d'ordre	Communes	Années	Recettes propres	Population
1	ARBINDA	2019	3 455 814	133 101
2	BALAVE	2022	3 542 908	25 597
3	BANH	2022	1 875 460	48 533
4	BANI	2019	3 729 844	82 833
		2020	4 420 242	85 069
5	BARABOULE	2019	2 794 866	43 544
		2020	4 901 141	44 817
		2022	2 420 351	47 869
6	BARANI	2020	4 956 195	70 343
		2022	2 379 807	74 175
7	BARGA	2022	3 532 886	44 952
8	BARTIEBOUGOU	2020	3 657 125	25 556
		2021	3 149 864	26 655
		2022	3 577 523	27 540
9	BOUNDORE	2019	4 917 637	33 418
		2020	3 759 403	34 410
		2022	3 830 177	36 690
10	BOURASSO	2022	1 653 822	16 959
11	DABLO	2020	4 446 726	31 064
		2021	3 125 011	31 954
		2022	3 666 812	32 861
12	DEOU	2020	4 325 336	40 408
		2021	1 857 355	41 450
		2022	1 081 700	42 729
13	DIGUEL	2018	2 200 429	12 488
		2019	1 429 048	12 842
		2020	2 209 484	13 203
		2021	4 311 224	13 774
		2022	1 287 824	14 189
14	DJIGOUE	2022	3 700 903	38 916
15	DOKUY	2022	4 558 288	42 185
16	DOLO	2018	4 649 946	10 613
		2020	4 491 144	11 198
17	DOUMBALA	2022	4 085 620	41 739
18	FOUTOURI	2021	3 632 037	24 805
		2022	4 707 150	25 627
19	GOMBORO	2019	4 415 229	18 990
		2020	3 344 540	19 488
		2022	1 598 957	20 518
20	GORGADJI	2022	4 526 731	47 708
21	KAIN	2020	4 213 964	17 467

22	KELBO	2022	3 640 012	40 007
23	KOMBORI	2018	4 485 098	15 011
		2019	4 532 611	15 447
		2020	2 013 551	15 882
		2021	4 380 387	16 316
24	KOUGNY	2022	4 586 292	23 375
25	KOUMBRI	2022	4 634 076	71 508
26	KOUTOUGOU	2018	4 778 466	27 000
		2019	736 646	27 841
		2022	2 824 834	30 423
27	LANFIERA	2022	4 273 788	28 368
28	LANKOUE	2022	2 229 031	25 073
29	LIPTOUGOU	2022	4 624 403	66 367
30	LOUMANA	2022	2 466 400	38 321
31	MADJOARI	2018	3 956 909	14 134
		2019	4 407 582	14 608
		2020	4 220 603	15 097
		2021	3 610 857	16 128
		2022	3 010 539	16 732
32	MADOUBA	2020	2 250 233	8 581
33	MALBA	2018	4 219 389	14 963
		2019	4 069 335	15 376
		2020	3 327 606	15 808
		2022	4 848 987	16 734
34	MANSILA	2020	4 065 975	64 706
		2022	3 656 657	68 982
35	MARKOYE	2022	2 242 356	43 514
36	NAMISSIGUIMA YATENGA	2019	2 431 878	49 607
		2020	4 581 940	50 989
		2022	2 134 893	53 843
37	NASSOUMBOU	2019	2 919 647	29 250
		2020	4 952 244	30 100
		2022	3 392 013	32 191
38	NIEGO	2018	2 890 907	12 221
		2019	3 320 784	12 538
		2020	4 469 159	12 866
39	OUINDIGUI	2022	1 605 340	43 627
40	OURSİ	2020	3 617 553	23 614
		2021	1 279 820	24 685
		2022	4 017 097	25 452
41	PENI	2020	300 000	58 417
42	PENSA	2022	4 442 388	57 586

43	PILIMPIKOU	2019	4 617 144	23 459
		2020	4 617 144	24 074
44	POBE-MENGAO	2019	3 689 494	35 846
		2021	4 837 813	38 046
		2022	2 213 900	39 185
45	SAMBA	2019	2 816 477	48 540
46	SAMI	2020	3 783 328	13 428
		2022	3 534 716	14 185
47	SAMPELGA	2022	2 123 031	33 076
48	SANABA	2022	4 044 799	49 646
49	SEYTENGA	2022	4 348 426	50 534
60	SOLHAN	2020	3 424 235	39 365
		2022	2 947 618	41 528
61	SOLLE	2022	1 975 005	28 167
62	SONO	2018	4 023 125	10 108
		2019	2 444 035	10 385
		2022	2 927 106	11 248
63	TANKOUGOUNADIE	2020	3 007 179	26 862
		2022	2 674 352	28 008
64	TANSILA	2022	4 517 170	48 045
66	TIN-AKOFF	2021	1 047 384	32 278
67	TITABE	2020	3 754 606	31 500
		2022	2 941 136	33 492
68	TOENI	2021	4 858 223	44 170
69	TONGOMAYEL	2022	3 324 904	116 772
70	YONDE	2022	4 647 205	42 427
71	ZIGA	2018	4 830 138	47 338
72	ZOAGA	2018	4 291 087	14 589
		2019	4 662 910	15 001
73	ZOGORE	2022	4 856 729	28 163

Source : DGTCP à partir des balances des Receveurs des CT, le résultat des projections démographiques 2007-2020 et celles issues du 5ème recensement Général de la Population et de l'Habitat (5ème RGPH)

TABEAU 14 : LISTE DES COMMUNES RURALES POUVANT ETRE ERIGEES EN COMMUNES URBAINES

N° d'ordre	Communes	Années	Recettes propres	Population
1	ANDEMTENGA	2018	27 889 228	68 533
		2020	29 595 745	72 584
		2021	29 595 745	74 695
		2022	31 121 350	76 867
2	ARBOLE	2020	31 644 190	65 655
3	BAGASSI	2018	94 497 469	45 464
		2019	130 992 183	46 736
		2020	78 046 138	48 048
		2021	103 162 441	49 396
		2022	426 616 057	50 787
4	BAGRE	2018	51 091 510	44 236
		2019	60 047 521	45 609
		2020	60 123 307	46 985
		2021	60 123 307	46 985
		2022	66 753 152	46 985
5	BAKATA	2020	27 259 368	41 320
		2021	28 941 398	43 608
		2022	30 763 852	44 994
6	BAMA	2018	43 003 210	96 184
		2019	49 557 025	99 096
		2020	46 391 771	102 124
		2021	53 243 881	105 271
		2022	55 109 271	108 546
7	BARSALOGHO	2018	45 981 854	113 691
8	BEGUEDO	2018	27 887 794	27 427
		2022	34 564 841	29 069
9	BERE	2018	31 120 709	40 587
		2020	25 757 868	42 913
		2021	41 143 285	44 105
		2022	26 120 803	45 315
10	BEREBA	2021	31 393 217	37 780
11	BIEHA	2018	34 923 843	47 490
		2020	28 802 897	50 945
		2021	42 740 067	50 927
		2022	38 089 186	52 414
12	BILANGA	2018	31 988 022	133 659
		2019	42 294 917	137 787
		2020	41 203 404	142 017
		2021	56 888 863	145 190

13 BINDE	2018	102 006 281	49 961
	2019	68 798 179	51 341
	2020	84 054 077	52 762
	2021	239 803 104	54 218
	2022	98 827 786	55 714
14 BISSIGA	2022	30 316 347	39 327
15 BOKIN	2018	25 352 329	73 505
	2019	26 131 829	75 456
	2022	25 229 583	81 613
16 BONDIGUI	2021	51 703 025	27 364
17 BONDOKUY	2018	35 655 697	70 076
	2019	73 316 497	72 061
	2020	55 841 610	74 090
	2021	59 418 964	76 168
	2022	46 063 575	78 297
18 BOUDRY	2018	94 380 100	109 196
	2019	117 311 690	112 210
	2020	113 566 707	115 312
	2021	138 107 450	118 494
	2022	108 386 867	121 766
19 BOUGNOUNOU	2021	27 445 154	32 841
20 BOURA	2018	37 621 499	31 731
	2019	27 820 925	32 477
	2021	40 948 348	35 417
	2022	47 921 321	36 478
21 BOUROUM	2018	52 460 867	64 546
	2019	76 425 435	66 417
	2020	68 367 177	68 336
	2021	27 687 683	70 304
22 BOURZANGA	2018	32 441 887	67 903
	2019	30 468 210	69 901
	2020	33 159 421	71 941
	2021	32 881 776	74 018
23 BOUSSOUMA SAMATENGA	2018	67 708 612	112 522
	2019	79 764 697	115 699
	2020	54 997 729	118 981
	2021	79 076 452	122 366
	2022	87 720 489	125 864
24 CASSOU	2020	26 359 823	61 830
	2021	26 447 933	64 362
25 COALLA	2019	27 755 080	62 032
	2020	26 795 935	63 838
	2021	28 730 214	65 791

26	DANDE	2021	82 230 001	32 077
27	DAPELOGO	2018	40 833 321	47 933
		2019	125 983 443	49 207
		2020	106 946 434	50 522
		2021	209 754 919	51 879
		2022	157 128 745	53 282
28	DARGO	2021	31 569 562	44 041
29	DI	2019	25 765 833	31 680
		2021	28 395 164	33 335
30	DIABO	2018	27 098 780	55 916
		2019	34 434 849	57 259
		2020	31 535 021	58 641
		2021	57 387 834	62 587
		2022	45 269 668	64 496
31	DIALGAYE	2022	26 029 106	57 190
32	DIAPANGO	2018	31 666 064	39 327
		2019	36 680 600	40 601
		2020	51 654 715	41 905
		2021	73 709 351	42 857
		2022	46 954 585	44 142
34	DIDYR	2020	65 132 598	58 026
		2021	64 114 843	59 564
		2022	74 596 728	61 135
35	DISSIN	2020	30 441 576	52 703
		2021	38 946 376	54 093
		2022	32 065 928	55 530
36	DJIBASSO	2018	51 279 504	70 351
		2021	34 002 776	76 168
37	DJIGOUE	2021	27 826 050	37 855
38	DOULOUGOU	2018	91 841 060	33 398
		2019	45 804 270	34 200
		2020	84 696 143	35 032
		2021	169 977 116	35 894
		2022	88 682 079	36 791
39	DOUMBALA	2019	27 425 513	38 539
40	FALAGOUNTOU	2019	671 012 771	27 046
		2020	739 853 579	27 867
		2021	407 866 671	28 471
41	FARA	2018	31 756 766	52 562
		2019	38 270 761	54 078
		2020	39 746 151	55 622
		2021	48 629 380	57 193
		2022	38 366 304	58 793

42	FARAMANA	2021	54 075 020	26 284
		2022	25 316 149	27 097
43	FOUNZAN	2021	29 037 755	52 670
44	GAONGO	2021	25 806 102	38 639
45	GASSAN	2019	25 014 323	44 256
		2020	25 164 805	45 429
		2021	27 513 655	46 638
46	GODYR	2018	37 239 251	26 384
		2022	27 899 076	29 199
47	GOGO	2018	82 901 983	54 931
		2019	101 806 248	56 514
		2020	99 500 067	58 118
		2021	146 386 624	59 736
		2022	61 043 922	61 371
48	GOMBOUSSOUGOU	2018	46 205 366	63 023
		2019	59 110 244	64 753
		2020	81 103 049	66 537
		2021	89 085 069	68 372
		2022	82 126 855	70 261
49	GOUNGHIN	2019	27 241 208	48 685
		2020	28 893 692	50 079
		2021	28 893 692	51 527
		2022	25 523 283	53 034
50	GUEGUERE	2021	32 574 253	49 464
51	GUIARO	2020	58 631 813	36 785
		2021	38 144 043	37 894
		2022	47 198 034	38 947
52	GUIBA	2018	42 844 608	40 315
		2019	44 378 773	41 407
		2020	47 574 024	42 539
		2021	47 691 065	43 708
		2022	33 797 505	44 919
53	GUIBARE	2018	120 779 429	32 609
		2019	139 330 104	33 551
		2020	118 589 981	34 519
		2021	128 441 604	35 512
		2022	31 064 930	36 532
54	IOLONIORO	2021	30 687 837	38 639
55	KALSAKA	2018	29 119 056	69 636
		2020	36 954 125	73 518
		2021	31 872 974	75 545
56	KAMPTI	2018	53 454 593	63 454
		2019	87 536 345	65 351
		2020	87 823 644	67 278
		2021	87 130 696	69 234
		2022	75 864 542	71 220

57	KANDO	2020	61 082 924	41 739
		2021	61 082 924	42 953
58	KANGALA	2019	41 050 416	33 382
		2020	29 173 107	34 349
		2021	33 871 234	35 975
59	KANTCHARI	2018	97 148 091	85 789
		2019	110 895 822	88 440
		2020	113 731 418	91 150
		2021	91 604 306	94 683
		2022	41 923 172	97 647
60	KARANKASSO-SAMBLA	2019	81 665 226	36 023
		2021	27 575 148	38 269
61	KARANKASSO-VIGUE	2018	43 773 003	114 702
		2019	36 983 529	118 439
		2020	45 143 483	122 222
		2021	48 056 218	126 044
		2022	38 862 227	129 907
62	KAYAO	2018	29 635 684	44 542
		2019	33 117 033	45 642
		2020	57 164 092	46 771
		2021	58 600 924	47 929
		2022	34 508 545	49 120
63	KINDI	2021	27 717 618	48 408
64	KOKOLOGHO	2018	48 437 816	49 709
		2019	60 564 853	50 852
		2020	63 701 302	52 031
		2021	84 916 011	54 429
		2022	69 009 240	55 886
65	KOLOKO	2018	44 423 270	28 510
		2019	50 936 881	29 373
		2020	33 792 806	30 261
		2021	49 456 178	31 493
		2022	74 018 886	32 475
66	KOMKI-IPALA	2018	82 447 432	27 745
		2019	66 538 782	28 699
		2020	70 191 945	29 720
		2021	123 486 475	30 833
		2022	115 691 325	32 005
67	KOMPIENGA	2018	115 347 666	43 641
		2019	122 539 377	45 057
		2020	135 745 491	46 495
		2021	131 320 626	50 019
		2022	87 368 418	51 896

68	KOMSILGA	2018	538 697 815	89 976
		2019	543 789 207	93 555
		2020	669 033 334	97 183
		2021	830 560 758	100 919
		2022	510 957 101	104 634
69	KOMTOEGA	2022	58 704 995	31 383
70	KONA	2018	70 310 688	27 731
		2019	76 952 594	28 530
		2021	136 878 130	30 167
71	KORDIE	2022	31 525 926	26 507
72	KORSIMORO	2018	45 707 225	61 533
		2019	46 176 913	63 291
		2020	192 672 202	65 099
		2021	98 288 758	66 955
		2022	86 891 281	68 865
73	KOSSOUKA	2021	25 014 744	25 990
74	KOUBRI	2018	215 815 832	57 718
		2019	285 828 582	59 668
		2020	366 763 488	61 771
		2021	327 629 635	67 045
		2022	263 713 903	69 585
75	KOUKA	2018	32 379 654	81 097
		2019	32 023 202	83 355
		2020	28 473 995	85 674
76	KOUMBIA	2019	28 493 489	57 001
		2020	27 442 461	58 825
		2021	35 710 608	60 665
77	KOUNDOUGOU	2022	35 056 968	25 626
78	KOUROUMA	2018	66 683 620	51 828
		2019	61 403 165	53 483
		2020	72 516 315	55 189
		2021	82 721 694	56 935
		2022	78 087 945	58 705
79	KYON	2020	143 284 714	29 688
		2021	189 552 106	30 247
		2022	202 071 079	31 042
80	LOGOBOU	2018	27 568 630	90 738
		2019	25 361 117	93 663
81	LOROPENI	2018	31 124 856	66 210
		2019	53 675 404	68 209
		2020	30 699 250	70 232
		2021	48 803 276	72 278
82	LOUMANA	2018	25 320 469	34 151
		2021	30 878 642	37 235

83	LOUMBILA	2018	271 277 009	37 912
		2019	549 468 541	38 936
		2020	257 291 702	39 987
		2021	387 559 276	41 065
		2022	169 083 138	42 171
84	MANE	2019	125 224 408	65 509
		2020	130 116 086	67 372
		2021	123 410 733	69 291
85	MANGODARA	2018	52 458 655	79 677
		2019	53 719 586	82 519
		2020	26 247 327	85 441
		2021	42 167 910	88 439
		2022	51 671 514	91 520
86	MANI	2018	64 468 936	95 973
		2019	56 284 671	98 753
		2020	56 855 999	101 589
		2021	76 821 194	104 944
		2022	41 179 931	107 994
87	MARKOYE	2018	499 283 072	37 949
		2019	599 495 214	39 005
		2020	583 819 020	40 098
88	MATIACOALI	2018	25 444 317	81 908
		2019	33 029 562	84 620
		2020	27 792 496	87 385
		2021	32 999 354	89 027
89	MEGUET	2020	28 599 798	48 419
		2021	28 074 876	49 747
		2022	28 737 884	51 129
90	MOGTEDO	2018	77 891 840	72 011
		2019	78 903 576	74 111
		2020	77 149 350	76 230
		2021	264 248 804	78 358
		2022	75 625 435	80 498
91	NAGREONGO	2018	340 916 544	32 250
		2019	143 703 601	33 136
		2020	246 733 557	34 040
		2021	97 493 337	34 960
		2022	200 920 490	35 899
92	NANDIALA	2021	25 625 764	35 061
93	NANORO	2019	25 227 908	45 525
		2021	26 584 262	48 039
		2022	28 118 096	49 315
94	NASSOUMBOU	2021	41 471 845	31 252

95	N'DOROLA	2018	45 170 985	42 856
		2019	37 134 529	44 135
		2020	44 820 530	45 443
		2021	47 711 131	47 435
		2022	48 468 042	48 916
96	NIANKORODOUGOU	2018	153 808 312	51 252
		2019	89 730 957	52 841
		2020	100 070 308	54 440
		2021	121 558 641	56 050
		2022	35 853 133	57 666
97	NIAOGO	2018	52 925 017	26 271
98	NIOU	2018	57 927 848	35 344
		2019	49 653 898	36 218
		2020	48 237 965	37 113
99	NOBERE	2020	49 212 431	46 134
		2021	38 815 081	47 402
		2022	34 192 580	48 716
100	ORONKUA	2021	29 988 749	31 499
101	OUARKOYE	2021	29 803 858	57 694
		2022	33 878 559	59 310
102	OULA	2018	45 230 461	60 327
		2019	74 214 269	61 978
		2020	88 630 239	63 682
		2021	94 073 962	65 437
		2022	41 526 179	67 248
103	OURGOU-MANEGA	2021	41 102 518	29 480
		2022	35 992 388	30 277
104	OURY	2020	28 929 363	38 999
105	PA	2021	27 609 032	32 108
		2022	25 191 837	32 999
106	PABRE	2018	135 398 201	38 791
		2019	209 307 565	40 152
		2020	445 125 455	41 598
		2021	489 960 961	43 160
		2022	450 198 390	44 793
107	PADEMA	2018	25 525 997	66 511
		2021	35 399 651	72 683
108	PARTIAGA	2018	103 945 583	75 951
		2019	164 011 839	78 522
		2020	64 101 046	81 129
		2021	69 103 803	83 060
		2022	353 000 733	85 645
109	PENI	2018	64 527 204	54 708
		2019	67 442 906	56 564
		2021	96 883 447	60 261
		2022	78 556 872	62 092

110	PIELA	2018	38 866 869	76 659
		2019	42 845 406	78 785
		2020	63 116 601	80 976
		2021	61 036 370	84 110
		2022	30 583 071	86 560
111	PISSILA	2018	51 413 986	137 984
		2019	66 213 163	141 973
		2020	92 198 041	146 058
		2021	94 438 611	150 233
		2022	52 103 515	154 507
112	POA	2018	25 525 595	40 915
		2021	41 503 924	44 273
		2022	28 392 375	45 448
113	POUNI	2020	27 977 895	57 861
		2021	48 390 440	58 739
		2022	50 343 349	60 281
114	RAMONGO	2021	37 226 976	31 693
		2022	35 897 435	32 543
115	SAABA	2018	475 283 928	80 867
		2019	625 648 545	83 959
		2020	576 203 061	87 137
		2021	723 503 867	85 448
		2022	553 612 166	88 644
116	SABCE	2018	1 391 559 756	31 792
		2019	1 480 533 301	32 703
		2020	1 608 279 786	33 642
		2021	1 550 978 631	34 608
		2022	2 159 291 427	35 604
117	SABOU	2018	49 925 050	62 293
		2019	40 001 339	64 003
		2020	42 760 815	65 762
		2021	46 688 462	67 208
		2022	59 154 963	68 989
118	SAFANE	2018	87 532 262	68 221
		2019	92 698 166	70 163
		2021	151 418 924	74 170
		2022	25 465 065	76 241
119	SALOGO	2019	31 941 470	30 357
		2020	28 231 285	31 208
		2021	26 139 639	32 073
120	SANGA	2018	30 329 932	65 092
		2019	26 821 065	67 061
		2020	25 247 962	69 091
		2021	25 247 962	71 177

121	SAPONE	2019	280 351 587	50 344
		2020	251 130 434	51 566
		2021	387 854 763	52 836
		2022	227 541 774	54 156
122	SATIRI	2021	25 792 440	50 887
123	SEGUENEGA	2018	56 724 265	83 136
		2019	62 365 257	85 447
		2020	62 854 025	87 819
		2021	71 230 607	90 246
		2022	44 446 457	92 736
124	SEYTENGA	2020	25 226 930	47 947
125	SIDERADOUGOU	2018	56 596 862	133 593
		2019	57 545 803	138 817
		2020	46 673 762	144 019
		2021	61 189 674	149 177
		2022	46 889 048	154 279
126	SIGLE	2021	27 329 432	40 787
127	SOUDOUGUI	2019	26 709 033	69 315
128	SOURGOUBILA	2018	93 874 772	51 687
		2019	71 637 701	53 002
		2020	71 870 344	54 356
		2021	47 764 869	55 982
		2022	73 745 349	57 448
129	TAMBAGA	2019	33 897 367	61 905
		2020	25 683 379	63 834
		2022	34 166 660	68 130
130	TANGHIN-DASSOURI	2018	420 497 925	73 693
		2019	479 092 252	76 211
		2020	655 030 227	78 913
		2021	792 066 070	81 865
		2022	779 245 404	84 980
131	TANSILA	2021	32 497 934	46 753
132	TCHERIBA	2018	36 644 078	53 725
		2019	33 706 767	55 215
		2020	30 435 506	56 750
		2021	46 549 538	58 336
		2022	41 910 526	59 973
133	TENADO	2019	34 412 277	59 807
		2020	30 889 150	61 218
		2021	34 362 165	63 803
		2022	42 096 995	65 498
134	THIOU	2018	28 390 118	64 870
135	TIEBELE	2018	33 455 821	72 281
		2019	29 984 307	74 266
		2021	40 114 508	78 524
		2022	39 203 499	80 810

136	TIEFORA	2019	89 730 957	69 108
137	TIN-AKOFF	2019	26 464 080	29 838
		2020	59 306 475	30 672
138	TO	2018	28 213 650	66 089
		2019	33 881 775	67 948
		2021	34 535 102	72 713
		2022	40 136 808	74 870
139	TOECE	2018	56 400 249	41 971
		2019	39 013 109	42 968
		2020	31 784 228	44 007
		2021	42 996 995	45 088
		2022	31 719 236	46 217
140	TONGOMAYEL	2021	51 668 367	113 387
141	TOUGOURI	2018	28 181 307	107 768
		2019	28 814 182	110 904
		2020	31 513 024	114 117
		2021	67 582 361	117 406
142	TOUSSIANA	2020	27 385 516	25 720
		2021	42 993 179	26 517
143	YABA	2022	28 312 396	46 792
144	YAHO	2022	39 729 040	25 527
145	YALGO	2018	690 534 990	45 347
		2019	381 934 410	46 690
		2020	662 740 350	48 057
		2021	711 075 938	49 447
		2022	553 501 314	50 861
146	YARGATENGA	2018	49 398 842	59 823
		2019	60 328 406	61 683
		2020	64 390 726	63 581
		2021	64 390 726	65 512
		2022	59 682 887	67 480
147	ZABRE	2018	257 145 636	112 814
		2019	269 313 411	116 027
		2020	269 797 671	119 349
		2021	269 797 671	119 349
		2022	176 991 375	119 349
148	ZAM	2018	32 237 920	55 390
		2019	34 488 818	56 933
		2020	27 239 555	58 516
		2021	36 580 575	60 133
		2022	41 544 030	61 791
149	ZAWARA	2022	27 338 172	32 009
150	ZIOU	2018	26 962 687	30 479
		2019	28 976 298	31 355
		2021	30 196 187	33 186
		2022	36 276 851	34 143

151	ZITENGA	2018	26 685 629	56 998
		2019	36 042 554	58 546
		2020	63 484 034	60 132
		2021	71 464 084	61 754
		2022	51 059 806	63 416
152	ZONSE	2020	48 068 925	28 419
		2021	48 068 925	28 419
		2022	48 365 375	28 419
153	ZOUNGOU	2018	29 014 590	41 212
		2019	34 664 523	42 359
		2020	34 600 267	43 535
		2021	32 090 519	44 738
		2022	31 249 554	45 972

Source : DGTCF à partir des balances des Receveurs des CT, le résultat du recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) 2007-2020 et celles issues du 5ème Recensement Général de la Population et de l'Habitat (5ème RGPH)

TABEAU 15 : LISTE DES DONNEES MANQUANTES

Années	2018	2019	2020	2021	2022
Communes			Béguédo	Béguédo	
			Boussouma	Boussouma (Centre_Est)	
				Kelbo	
			Komtoèga	Komtoèga	
				KOUTOUGOU	
		Kyon			
			Niogo	Niogo	
			Garango	Garango	

TABEAU 16 : DEPENSES SELON LA NATURE (EN MILLIONS DE FCFA)

Libellés	2018	2019	2020	2021	2022
Dépense de fonctionnement	82 574,94	78 482,73	86 548,77	83 059,27	85 513,35
Dépense d'investissement	56 808,27	48 587,44	71 956,89	76 941,03	50 373,90
Total général	139 383,21	127 070,17	158 505,66	160 000,30	135 887,25

Source : DGTCF à partir des balances 2018-2022 des Receveurs des CT, août 2023

TABEAU 17 : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE (EN MILLIONS DE FCFA)

Libellés	2018	2019	2020	2021	2022
Denrées et fournitures consommées	32 136,02	27 922,63	32 152,15	29 916,99	29 519,73
Allocations-subventions	2 323,72	2 233,85	2 718,76	2 862,28	2 219,47
Impôts et taxes	0,71	0,70	2,53	4,73	5,71
Travaux et services extérieurs	8 510,31	8 025,99	8 374,79	8 689,63	8 725,62
Participation et prestations au bénéfice de tiers	720,06	564,85	669,76	866,48	502,20
Frais de personnel	15 491,67	15 353,08	16 071,11	16 717,93	17 795,20
Frais de gestion générale et de transport	6 542,71	6 773,95	6 255,05	6 162,30	3 814,78
Frais financiers	1 087,48	1 163,22	1 082,93	789,10	1 920,67
Dotations aux amortissements et aux provisions	-	0,01	-	-	-
Charges exceptionnelles	854,53	885,16	1 348,89	1 601,67	972,53
Résultats antérieurs	-	34,33	-	2,15	29,95
Excédent ordinaire capitalise	14 907,73	15 524,97	17 872,80	15 446,01	20 007,49
Total général	82 503,41	78 452,67	84 655,02	79 854,95	85 513,35

Source : DGTCP à partir des balances 2018-2022 des Receveurs des CT, août 2023

TABEAU 18 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR NATURE (EN MILLIONS DE FCFA)

Libellés	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022
Frais extraordinaires	1 972,33	1 466,74	2 566,60	1 776,63	724,53
Dettes à LMT	-	-	-	-	-
Immobilisation corporel et incorporel	6 741,87	8 170,27	13 702,75	13 783,44	8 386,17
Immobilisation en cours	47 618,82	38 934,93	55 687,53	61 350,95	41 221,20
Prêts, Avances et Créances à LMT	475,25	15,50	-	-	34,50
Titres et valeurs	-	-	-	30,00	-
Dépôts et cautionnements	-	-	0,00	-	7,50
Total général	53 440,31	56 769,25	48 589,41	69 754,34	73 845,47

Source : DGTCP à partir des balances des Receveurs des CT, Août 2022

TABEAU 19 : DEPENSES PAR TYPE DE COLLECTIVITES TERRITORIALES (EN MILLIONS DE FCFA)

Libellés	2018	2019	2020	2021	2022
Commune rurale	73 104,99	63 103,56	80 777,55	88 154,78	68 935,28
Dépense de fonctionnement	37 907,87	34 411,83	37 241,63	36 925,20	37 134,39
Dépense d'investissement	35 197,12	28 691,73	43 535,92	51 229,58	31 800,89
Commune urbaine	59 597,63	56 901,08	69 313,52	60 765,28	57 640,30
Dépense de fonctionnement	42 340,74	41 254,40	47 149,86	43 077,46	45 112,23
Dépense d'investissement	17 256,89	15 646,68	22 163,65	17 687,82	12 528,07
Région	6 680,59	7 065,52	8 414,59	11 080,24	9 311,67
Dépense de fonctionnement	2 326,34	2 816,49	2 157,27	3 056,61	3 266,73
Dépense d'investissement	4 354,25	4 249,03	6 257,32	8 023,63	6 044,94
Total général	139 383,21	127 070,17	158 505,66	160 000,30	135 887,25

Source : DGTCP à partir des balances 2018-2022 des Receveurs des CT, août 2023

TABEAU 20 : DEPENSES DES REGIONS ADMINISTRATIVES PAR NATURE (EN MILLIONS DE FCFA)

Libellés	2018	2019	2020	2021	2022
Boucle Mouhoun	13 056,17	10 341,66	11 537,00	15 978,73	11 583,43
Dépense de fonctionnement	6 677,52	5 313,05	4 776,87	6 811,59	5 643,75
Dépense d'investissement	6 378,65	5 028,61	6 760,13	9 167,14	5 939,68
Cascades	4 363,02	3 242,24	5 105,19	5 687,07	5 633,14
Dépense de fonctionnement	2 884,54	2 000,71	3 102,07	2 974,44	3 022,89
Dépense d'investissement	1 478,48	1 241,54	2 003,12	2 712,63	2 610,25
CENTRE	29 496,78	30 916,99	39 308,45	34 902,05	34 200,07
Dépense de fonctionnement	22 193,60	24 176,93	27 856,76	25 664,50	27 562,55
Dépense d'investissement	7 303,18	6 740,06	11 451,68	9 237,55	6 637,53
Centre Est	9 303,14	8 655,27	8 752,09	8 715,15	9 027,83
Dépense de fonctionnement	5 485,98	4 602,19	4 778,00	4 808,15	5 411,59
Dépense d'investissement	3 817,16	4 053,08	3 974,09	3 907,00	3 616,24
Centre Nord	9 140,34	10 045,36	13 682,66	11 272,93	12 460,79
Dépense de fonctionnement	4 146,10	6 906,25	6 187,28	4 360,96	6 525,41
Dépense d'investissement	4 994,23	3 139,11	7 495,37	6 911,97	5 935,38
Centre Ouest	10 616,25	9 597,70	11 070,78	11 882,56	9 509,17
Dépense de fonctionnement	5 915,53	4 834,78	5 136,98	5 457,91	5 715,09
Dépense d'investissement	4 700,72	4 762,92	5 933,80	6 424,66	3 794,08
Centre Sud	6 046,43	4 341,66	6 301,76	6 301,98	5 048,35
Dépense de fonctionnement	3 083,97	2 695,70	3 377,62	3 226,52	2 889,43
Dépense d'investissement	2 962,45	1 645,95	2 924,14	3 075,46	2 158,92
Est	10 310,20	9 859,19	10 468,93	12 290,90	7 081,13
Dépense de fonctionnement	4 896,24	4 606,52	4 409,23	3 794,33	3 885,59
Dépense d'investissement	5 413,96	5 252,67	6 059,70	8 496,56	3 195,55
Hauts Bassins	16 381,54	15 539,70	16 592,82	17 908,08	15 349,55
Dépense de fonctionnement	10 422,67	9 675,72	9 866,39	10 748,36	10 926,53
Dépense d'investissement	5 958,86	5 863,98	6 726,43	7 159,72	4 423,02
Nord	8 233,76	7 687,66	9 547,35	12 476,07	8 361,40
Dépense de fonctionnement	5 111,12	4 224,61	4 396,17	5 478,56	5 205,74
Dépense d'investissement	3 122,65	3 463,05	5 151,18	6 997,50	3 155,66
Plateau Central	7 038,41	5 348,57	5 894,06	6 722,57	6 519,86
Dépense de fonctionnement	4 379,82	3 479,26	3 650,70	3 719,76	3 443,71
Dépense d'investissement	2 658,59	1 869,32	2 243,36	3 002,81	3 076,15
Sahel	10 009,83	6 713,02	12 708,86	9 381,80	6 478,83
Dépense de fonctionnement	4 558,56	3 232,71	5 671,74	2 766,73	2 805,61
Dépense d'investissement	5 451,26	3 480,31	7 037,12	6 615,07	3 673,22
Sud-ouest	5 387,34	4 781,14	7 535,72	6 480,40	4 633,70
Dépense de fonctionnement	2 819,27	2 734,31	3 338,94	3 247,45	2 475,48
Dépense d'investissement	2 568,07	2 046,83	4 196,77	3 232,95	2 158,22
Total général	139 383,21	127 070,17	158 505,66	160 000,30	135 887,25

Source : DGTCP à partir des balances 2018-2022 des Receveurs des CT, août 2023

TABLEAU 21 : DEPENSES DES COMMUNES RURALES PAR NATURE (EN MILLIONS DE FCFA)

Libellés	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses de fonctionnement par nature					
Denrées et fournitures consommées	18 274,10	13 795,11	17 531,30	17 398,47	15 639,27
Allocations-subventions	856,77	885,14	1 168,48	1 236,45	955,20
Impôts et taxes	0,00	0,05	0,05	0,00	0,00
Travaux et services extérieurs	2 080,09	2 289,21	2 709,30	2 890,31	2 722,81
Participation et prestations au bénéfice de tiers	111,50	104,05	127,24	88,61	49,72
Frais de personnel	5 097,42	4 811,09	4 792,83	5 010,18	5 385,44
Frais de gestion générale et de transport	3 479,44	3 430,89	3 281,67	3 426,24	1 838,97
Frais financiers	281,26	293,18	227,29	341,04	361,06
Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00
Charges exceptionnelles	519,75	580,42	931,76	1 107,15	597,18
Résultats antérieurs	0,00	29,94	0,00	0,00	0,00
Excédent ordinaire capitalisé	7 207,53	8 192,77	6 471,71	5 426,76	9 584,73
Total général	37 907,87	34 411,83	37 241,63	36 925,20	37 134,39
Dépenses d'investissement par nature	-	-	-	-	-
Frais extraordinaires	1 010,08	725,27	1 007,37	873,41	376,84
Dettes à LMT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisation corporel et incorporel	3 608,40	4 863,77	9 017,21	8 957,77	4 990,63
Immobilisation en cours	30 184,47	23 087,19	33 511,34	41 398,40	26 398,92
Prêts, Avances et Créances a LMT	394,17	15,50	0,00	0,00	34,50
Titres et valeurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts et cautionnements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total général	37 215,12	30 710,73	45 555,92	53 250,58	33 822,89

Source : DGTCP à partir des balances 2018-2022 des Receveurs des CT, août 2023

TABLEAU 22 : DEPENSES DES COMMUNES URBAINES PAR NATURE (EN MILLIONS DE FCFA)

Libellés	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses de fonctionnement par nature					
Denrées et fournitures consommées	13 538,60	13 745,51	14 177,13	12 079,86	13 424,00
Allocations-subventions	1 385,36	1 202,63	1 402,44	1 485,09	1 152,19
Impôts et taxes	0,67	0,57	1,18	1,05	0,95
Travaux et services extérieurs	6 167,42	5 389,95	5 283,31	5 359,18	5 596,55
Participation et prestations au bénéfice de tiers	597,89	418,46	496,50	725,85	412,07
Frais de personnel	9 933,69	10 114,14	10 860,75	11 260,68	11 940,69
Frais de gestion générale et de transport	2 639,65	2 874,58	2 500,66	2 279,29	1 666,37
Frais financiers	803,93	862,15	849,01	441,84	1 551,15
Dotations aux amortissements et aux provisions	-	-	-	-	-
Charges exceptionnelles	287,45	258,67	375,59	433,43	295,75
Résultats antérieurs	-	4,39	-	2,15	29,95
Excédent ordinaire capitalisé	6 986,08	6 383,35	11 203,30	9 009,04	9 042,57
Total général	42 340,74	41 254,40	47 149,86	43 077,46	45 112,23
Dépenses d'investissement par nature	-	-	-	-	-
Frais extraordinaires	756,56	540,41	1 169,61	617,46	179,03
Dettes à LMT	-	-	-	-	-
Immobilisation corporel et incorporel	2 472,52	2 681,10	3 258,47	3 421,53	1 987,80
Immobilisation en cours	13 946,73	12 425,17	17 735,57	13 648,83	10 361,25
Prêts, Avances et Créances a LMT	81,08	-	-	-	-
Titres et valeurs	-	-	-	-	-
Dépôts et cautionnements	-	-	-	-	-
Total général	17 256,89	15 646,68	22 163,65	17 687,82	12 528,07

Source : DGTCP à partir des balances 2018-2022 des Receveurs des CT, août 2023

TABLEAU 23 : DEPENSES DES REGIONS COLLECTIVITES PAR NATURE (EN MILLIONS DE FCFA)

Libellés	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses de fonctionnement par nature					
Denrées et fournitures consommées	323,32	382,01	443,72	438,67	456,47
Allocations-subventions	81,59	146,08	147,84	140,74	112,08
Impôts et taxes	0,04	0,08	1,30	3,68	4,76
Travaux et services extérieurs	262,79	346,83	382,18	440,14	406,25
Participation et prestations au bénéfice de tiers	10,67	42,33	46,02	52,02	40,41
Frais de personnel	460,56	427,86	417,53	447,07	469,07
Frais de gestion générale et de transport	423,62	468,48	472,72	456,77	309,45
Frais financiers	2,29	7,89	6,62	6,22	8,46
Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges exceptionnelles	47,34	46,07	41,55	61,09	79,59
Résultats antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Excédent ordinaire capitalisé	714,12	948,85	197,79	1010,20	1380,18
Total général	2326,34	2816,49	2157,27	3056,61	3266,73
Dépenses d'investissement par nature					
Frais extraordinaires	205,69	201,07	389,62	285,77	168,66
Dettes à LMT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisation corporel et incorporel	660,94	625,40	1 427,08	1 404,14	1 407,74
Immobilisation en cours	3 487,63	3 422,57	4 440,62	6 303,72	4 461,03
Prêts, Avances et Créances à LMT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres et valeurs	0,00	0,00	0,00	30,00	0,00
Dépôts et cautionnements	0,00	0,00	0,00	0,00	7,50
Total général	4 354,25	4 249,03	6 257,32	8 023,63	6 044,94

Source : DGTCP à partir des balances 2018-2022 des Receveurs des CT, août 2023

TABLEAU 24 : TABLEAUX DES OPERATIONS FINANCIERES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DE 2018 A 2022

CODES MSFP 2001	LIBELLES	2018	2019	2020	2021	2022
1	RECETTES	114 947,11	129 402,62	157 492,38	176 186,67	114 305,32
11	Recettes fiscales	1 674,21	1 534,28	1 429,00	1 463,94	1 657,98
111	Impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1111	A la charge des personnes physiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1112	A la charge des sociétés et autres entreprises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1113	Autres impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
112	Impôts sur les salaires et la main-d'œuvre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
113	Impôts sur le patrimoine	194,58	159,42	93,09	134,89	55,29

CODES MSFP 2001	LIBELLES	2018	2019	2020	2021	2022
1131	<i>Impôts périodiques sur la propriété immobilière</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1132	<i>Impôts périodiques sur le patrimoine net</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1133	<i>Impôts sur les mutations par décès, les successions et les donations entre vifs et legs</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1134	<i>Impôts sur les transactions financières et en capital</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1135	<i>Prélèvements sur le capital</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1136	<i>Autres impôts périodiques sur le patrimoine</i>	194,58	159,42	93,09	134,89	55,29
114	Impôts sur les biens et services	1 407,16	1 323,79	1 253,08	1 234,44	1 511,75
1141	<i>Impôts généraux sur les biens et services</i>	105,41	16,65	13,78	35,48	11,91
11411	Taxes sur la valeur ajoutée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
11412	Impôts sur la vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
11413	Impôts sur le chiffre d'affaires et autres impôts généraux sur les biens et services	105,41	16,65	13,78	35,48	11,91
11414	Impôts sur les transactions financières et en capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1142	<i>Accises</i>	3,09	3,72	3,24	3,98	2,82
1143	<i>Bénéfices des monopoles fiscaux</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1144	<i>Taxes sur des services déterminés</i>	1 200,84	1 203,93	1 107,13	1 078,41	1 362,44
1145	<i>Taxes sur l'utilisation ou la permission d'utiliser des biens ou d'exercer des activités</i>	97,82	99,50	128,93	116,57	134,58
11451	Taxes sur les véhicules à moteur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
11452	Autres taxes sur l'utilisation ou la permission d'utiliser des biens ou d'exercer des activités	97,82	99,50	128,93	116,57	134,58
114521	Impôts sur les autorisations commerciales et professionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
114522	Taxes sur la pollution	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
114523	Redevances de radio et télévision	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CODES MSFP 2001	LIBELLES	2018	2019	2020	2021	2022
114524	Licences et permis aux ménages	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
114525	Autres taxes sur l'utilisation ou la permission d'utiliser des biens ou d'exercer des activités non classées ailleurs	97,82	99,50	128,93	116,57	134,58
1146	Autres impôts sur les biens et services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
115	Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1151	Droits de douane et autres droits à l'importation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1152	Taxes à l'exportation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1153	Bénéfices des monopoles d'exportation ou d'importation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1154	Bénéfices de change	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1155	Taxes sur les opérations de change	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1156	Autres impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
116	Autres recettes fiscales	72,47	51,07	82,83	94,60	90,94
1161	À la charge exclusive des entreprises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1162	À la charge d'autres entités ou non identifiables	72,47	51,07	82,83	94,60	90,94
12	Cotisations sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
121	Cotisations de sécurité sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1211	À la charge des salariés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1212	À la charge des employeurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1213	À la charge des travailleurs indépendants ou des personnes sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1214	Non ventilables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
122	Autres cotisations sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1221	À la charge des salariés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CODES MSFP 2001	LIBELLES	2018	2019	2020	2021	2022
1222	<i>À la charge des employeurs</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1223	<i>Imputées</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	<i>Dons</i>	101 575,24	115 450,24	143 154,61	159 157,10	100 078,74
131	Reçus d'administrations publiques étrangères	0,00	0,00	0,00	0,00	11,34
1311	<i>Courants</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1312	<i>En capital</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	11,34
132	Reçus d'organisations internationales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	<i>Courants</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	<i>En capital</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
133	Reçus d'autres unités d'administration publique	101 575,24	115 450,24	143 154,61	159 157,10	100 067,39
1331	<i>Courants</i>	68 431,56	75 822,31	76 794,23	79 686,17	79 335,83
1332	<i>En capital</i>	33 143,68	39 627,92	66 360,38	79 470,94	20 731,56
14	<i>Autres recettes</i>	11 697,66	12 418,11	12 908,76	15 565,63	12 568,60
141	Revenus de la propriété	8,72	3,67	1,86	1,03	0,23
1411	<i>Intérêts</i>	8,72	3,67	1,86	1,03	0,23
14111	De non-résidents	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
14112	De résidents autres que les administrations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
14113	D'autres unités d'administration publique	8,72	3,67	1,86	1,03	0,23
1412	<i>Dividendes</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
14121	De non-résidents	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
14122	De résidents	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1413	<i>Prélèvements sur les revenus des quasi-sociétés</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1414	<i>Revenus de la propriété pour décaissement de revenu des investissements</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CODES MSFP 2001	LIBELLES	2018	2019	2020	2021	2022
1415	Loyers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1416	Bénéfices réinvestis des investissements directs étrangers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
142	Ventes de biens et services	10 097,63	11 145,20	11 451,65	13 329,11	11 036,12
1421	Ventes des établissements marchands	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1422	Droits administratifs	4 307,16	4 617,04	4 993,53	5 208,94	4 467,18
1423	Ventes résiduelles des établissements non marchands	5 790,47	6 528,16	6 458,12	8 120,17	6 568,94
1424	Ventes imputées de biens et services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
143	Amendes, pénalités et confiscations	1 576,86	1 220,12	1 297,30	1 781,02	1 238,27
144	Transferts volontaires autres que les dons	14,45	49,11	157,96	454,47	293,99
1441	Transferts courants non classés ailleurs	12,52	52,88	156,38	273,61	244,55
14411	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
14412	Autres transferts courants non classés ailleurs	12,52	52,88	156,38	273,61	244,55
1442	Transferts en capital non classés ailleurs	1,93	-3,77	1,58	180,86	49,43
145	Primes, droits et indemnités d'assurance autres qu'assurance-vie et régimes de garantie standard	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1451	Primes, droits et indemnités courantes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
14511	Primes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
14512	Droits de régimes de garantie standard	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
14513	Indemnités courantes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1452	Indemnités en capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES	123 762,13	111 084,74	140 393,88	144 327,07	115 526,87
2	CHARGES	68 319,25	62 983,97	69 113,05	68 154,07	65 414,79
21	Rémunération des salariés	18 418,30	17 971,06	18 657,74	19 441,46	18 455,82
211	Salaires et traitements	17 881,14	17 411,97	17 850,39	18 517,91	17 490,11

CODES MSFP 2001	LIBELLES	2018	2019	2020	2021	2022
2111	<i>Salaires et traitements en espèces</i>	17 881,14	17 411,97	17 850,39	18 517,91	17 490,11
2112	<i>Salaires et traitements en nature</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Cotisations sociales	537,16	559,09	807,35	923,55	965,71
2121	<i>Cotisations sociales effectives</i>	537,16	559,09	807,35	923,55	965,71
2122	<i>Cotisations sociales imputées</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Utilisation de biens et services	28 080,13	28 711,57	29 707,53	30 056,37	29 935,20
23	Consommation de capital fixe	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
24	Intérêts	36,50	29,27	18,88	25,42	21,80
241	Aux non-résidents	36,50	29,27	18,88	25,42	21,80
242	Aux résidents autres que les administrations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
243	Aux autres unités d'administration publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
25	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
251	Aux sociétés publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2511	<i>Aux sociétés publiques non financières</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2512	<i>Aux sociétés publiques financières</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
252	Aux entreprises privées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2521	<i>Aux entreprises privées non financières</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2522	<i>Aux entreprises privées financières</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
253	Aux autres secteurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Dons	1 263,75	725,02	1 086,19	1 149,60	568,87
261	Aux administrations publiques étrangères	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2611	<i>Courants</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2612	<i>En capital</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
262	Aux organisations internationales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CODES MSFP 2001	LIBELLES	2018	2019	2020	2021	2022
2621	<i>Courants</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2622	<i>En capital</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
263	Aux autres unités d'administration publique	1 263,75	725,02	1 086,19	1 149,60	568,87
2631	<i>Courants</i>	386,80	381,01	429,78	424,95	422,25
2632	<i>En capital</i>	876,96	344,02	656,41	724,65	146,62
27	Prestations sociales	459,63	509,98	290,27	261,04	329,78
271	Prestations de sécurité sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2711	<i>Prestations de sécurité sociale en espèces</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2712	<i>Prestations de sécurité sociale en nature</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
272	Prestations d'assistance sociale	40,70	67,32	83,38	48,11	97,29
2721	<i>Prestations d'assistance sociale en espèces</i>	40,70	67,32	83,38	48,11	97,29
2722	<i>Prestations d'assistance sociale en nature</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
273	Prestations sociales d'employeurs	418,93	442,66	206,89	212,93	232,49
2731	<i>Prestations sociales d'employeurs en espèces</i>	408,67	436,58	195,19	200,09	223,51
2732	<i>Prestations sociales d'employeurs en nature</i>	10,26	6,08	11,70	12,84	8,98
28	Autres charges	20 060,94	15 037,07	19 352,43	17 220,19	16 103,31
281	Charges liées à la propriété autres que les intérêts	113,99	55,64	1,20	0,00	0,00
2811	<i>Dividendes</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28111	Aux non-résidents	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28112	Aux résidents	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2812	<i>Prélèvements sur le revenu des quasi-sociétés</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2813	<i>Charges liées aux revenus de la propriété attribués aux assurés</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2814	<i>Loyers</i>	113,99	55,64	1,20	0,00	0,00
282	Transferts non classés ailleurs	19 902,84	14 930,50	19 280,58	17 084,92	15 971,41

CODES MSFP 2001	LIBELLES	2018	2019	2020	2021	2022
2821	<i>Transferts courants non classés ailleurs</i>	19 902,84	14 930,50	19 280,58	17 084,92	15 971,41
2822	<i>Transferts en capital non classés ailleurs</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
283	Primes, droits et indemnités d'assurance-dommages et régimes de garantie standard	44,10	50,93	70,65	135,27	131,91
2831	<i>Primes, droits et indemnités courantes</i>	44,10	50,93	70,65	135,27	131,91
28311	Primes	44,10	50,93	70,65	135,27	131,91
28312	Droits de régimes de garantie standard	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28313	Indemnités courantes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2832	<i>Indemnités en capital</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Solde net de gestion	46 627,86	66 418,65	88 379,34	108 032,60	48 890,53
	TRANSACTIONS SUR ACTIFS NON FINANCIERS	55 442,89	48 100,77	71 280,84	76 173,00	50 112,08
31	<i>Actifs non financiers</i>	55 442,89	48 100,77	71 280,84	76 173,00	50 112,08
311	Actifs fixes	55 329,23	47 965,69	71 214,56	76 096,85	50 083,67
3111	<i>Bâtiments et ouvrages de génie civil</i>	36 001,53	30 316,67	41 522,85	44 026,60	28 148,30
31111	Logements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31112	Bâtiments non résidentiels	32 581,22	26 734,55	35 957,33	39 559,12	24 628,60
31113	Autres ouvrages de génie civil	3 420,31	3 582,12	5 565,52	4 467,48	3 519,70
31114	Améliorations de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3112	<i>Machines et équipement</i>	19 275,39	17 527,58	29 420,48	31 890,33	21 792,98
31121	Matériels de transport	1 677,67	2 301,92	3 871,48	4 108,37	767,73
31122	Machines et équipements autres que matériels de transport	17 597,72	15 225,67	25 549,00	27 781,96	21 025,25
311221	Équipements des technologies de l'information et de la communication (TIC)	418,68	1 039,77	1 469,73	1 139,75	870,70
311222	Machines et équipements non classés ailleurs	17 179,04	14 185,90	24 079,27	26 642,21	20 154,55
3113	<i>Autres actifs fixes</i>	52,31	121,44	271,23	179,92	142,40

CODES MSFP 2001	LIBELLES	2018	2019	2020	2021	2022
31131	Ressources biologiques cultivées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
311311	Ressources animales fournissant une production de façon répétée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
311312	Arbres, végétaux et plantes fournissant une production de façon répétée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31132	Produits de la propriété intellectuelle	52,31	121,44	271,23	179,92	142,40
311321	Recherche et développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
311322	Prospection minière et évaluation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
311323	Logiciels et bases de données	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
#####	Logiciels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
#####	Bases de données	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
311324	Oeuvres récréatives, littéraires ou artistiques originales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
311325	Autres droits de propriété intellectuelle	52,31	121,44	271,23	179,92	142,40
31133	Coûts de transfert de la propriété d'actifs non produits autres que des terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3114	Systèmes d'armes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
312	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31221	Matières premières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31222	Travaux en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31223	Produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31224	Biens destinés à la revente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31225	Stocks militaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
313	Objets de valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
314	Actifs non produits	113,65	135,08	66,27	76,16	28,41
3141	Terrains	5,40	0,00	0,00	0,00	2,20
3142	Réserves de minerais et de produits énergétiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CODES MSFP 2001	LIBELLES	2018	2019	2020	2021	2022
3143	<i>Autres actifs naturels</i>	108,25	135,08	66,27	76,16	26,21
31431	Ressources biologiques non cultivées	108,25	135,08	66,27	76,16	26,21
31432	Ressources en eau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31433	Autres ressources naturelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
314331	Spectre de fréquences radio	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
314332	Ressources naturelles non classées ailleurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3144	<i>Actifs incorporels non produits</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31441	Contrats, baux et licences	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
314411	Licences d'exploitation négociables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
314412	Permis d'utilisation de ressources naturelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
314413	Permis d'entreprendre une activité spécifique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
314414	Droit d'exclusivité sur des biens et services futurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31442	Fonds de commerce et actifs commerciaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Capacité/besoin de financement = Financement	-8 815,02	18 317,88	17 098,50	31 859,60	-1 221,55
	TRANSACTIONS SUR ACTIFS FINANCIERS ET PASSIFS (FINANCEMENT)	-8 912,82	18 286,94	17 098,50	31 859,60	-1 221,55
32	<i>Actifs financiers</i>	-5 955,49	20 688,57	22 756,49	19 796,61	-1 193,22
321	Intérieurs	-5 955,49	20 688,57	22 756,49	19 796,61	-1 193,22
3211	<i>Or monétaire et droits de tirage spéciaux (DTS)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
32111	Or monétaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
32112	Droits de tirage spéciaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3212	<i>Numéraire et dépôts</i>	-8 510,53	21 876,82	21 408,38	19 771,04	-3 137,56
3213	<i>Titres de créance</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3214	<i>Crédits</i>	304,56	8,37	-65,38	-134,97	-131,76

CODES MSFP 2001	LIBELLES	2018	2019	2020	2021	2022
3215	<i>Actions et parts de fonds d'investissement</i>	0,00	0,00	0,00	30,00	0,00
32151	Actions	0,00	0,00	0,00	30,00	0,00
32152	Parts ou unités de fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3216	<i>Systèmes d'assurance, de pensions et de garanties standard</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
32161	Réserves techniques d'assurance-dommages	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
32162	Droits sur les assurances-vie et rentes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
32163	Droits à pension	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
32164	Droits des fonds de pension sur les gérants des systèmes de pension	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
32165	Réserves pour appels dans le cadre de garanties standard	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3217	<i>Produits financiers dérivés et options sur titres des salariés</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
32171	Produits financiers dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
32172	Options sur titres des salariés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3218	<i>Autres comptes à recevoir</i>	2 250,49	-1 196,62	1 413,49	130,53	2 076,09
32181	Crédits commerciaux et avances	2 649,90	502,44	1 291,27	527,09	2 389,85
32182	Divers autres comptes à recevoir	-399,41	-1 699,06	122,22	-396,56	-313,77
322	Extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3221	<i>Or monétaire et droits de tirage spéciaux (DTS)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
32211	Or monétaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
32212	Droits de tirage spéciaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3222	<i>Numéraire et dépôts</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3223	<i>Titres de créance</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3224	<i>Crédits</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3225	<i>Actions et parts de fonds d'investissement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
32251	Actions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CODES MSFP 2001	LIBELLES	2018	2019	2020	2021	2022
32252	Parts ou unités de fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3226	<i>Systèmes d'assurance, de pensions et de garanties standard</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
32261	Réserves techniques d'assurance-dommages	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
32262	Droits sur les assurances-vie et rentes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
32263	Droits à pension	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
32264	Droits des fonds de pension sur les gérants des systèmes de pension	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
32265	Réserves pour appels dans le cadre de garanties standard	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3227	<i>Produits financiers dérivés et options sur titres des salariés</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
32271	Produits financiers dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
32272	Options sur titres des salariés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3228	<i>Autres comptes à recevoir</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
32281	Crédits commerciaux et avances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
32282	Divers autres comptes à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
33	<i>Passifs</i>	2 957,34	2 401,63	5 657,99	-12 062,99	28,33
331	Intérieurs	2 957,34	2 401,63	5 657,99	-12 062,99	28,33
3311	<i>Or monétaire et droits de tirage spéciaux (DTS)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
33111	Or monétaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
33112	Droits de tirage spéciaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3312	<i>Numéraire et dépôts</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3313	<i>Titres de créance</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3314	<i>Crédits</i>	-226,40	-239,26	-195,45	-250,02	-247,99
3315	<i>Actions et parts de fonds d'investissement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
33151	Actions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
33152	Parts ou unités de fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CODES MSFP 2001	LIBELLES	2018	2019	2020	2021	2022
3316	<i>Systèmes d'assurance, de pensions et de garanties standard</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
33161	Réserves techniques d'assurance-dommages	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
33162	Droits sur les assurances-vie et rentes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
33163	Droits à pension	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
33164	Droits des fonds de pension sur les gérants des systèmes de pension	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
33165	Réserves pour appels dans le cadre de garanties standard	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3317	<i>Produits financiers dérivés et options sur titres des salariés</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
33171	Produits financiers dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
33172	Options sur titres des salariés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3318	<i>Autres comptes à payer</i>	3 183,74	2 640,89	5 853,43	-11 812,97	276,32
33181	Crédits commerciaux et avances	1 993,36	748,92	5 182,13	-11 918,22	-564,81
33182	Divers autres comptes à payer	1 190,38	1 891,96	671,30	105,25	841,13
332	Extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3321	<i>Or monétaire et droits de tirage spéciaux (DTS)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
33211	Or monétaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
33212	Droits de tirage spéciaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3322	<i>Numéraire et dépôts</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3323	<i>Titres de créance</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3324	<i>Crédits</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3325	<i>Actions et parts de fonds d'investissement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
33251	Actions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
33252	Parts ou unités de fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3326	<i>Systèmes d'assurance, de pensions et de garanties standard</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
33261	Réserves techniques d'assurance-dommages	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CODES MSFP 2001	LIBELLES	2018	2019	2020	2021	2022
33262	Droits sur les assurances-vie et rentes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
33263	Droits à pension	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
33264	Droits des fonds de pension sur les gérants des systèmes de pension	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
33265	Réserves pour appels dans le cadre de garanties standard	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3327	<i>Produits financiers dérivés et options sur titres des salariés</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
33271	Produits financiers dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
33272	Options sur titres des salariés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3328	<i>Autres comptes à payer</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
33281	Crédits commerciaux et avances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
33282	Divers autres comptes à payer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

TABLEAU 25 : EPARGNE BUDGETAIRE DES CT (EN MILLIONS DE FCFA)

	2018	2019	2020	2021	2022	CUMUL
COMMUNES RURALES						
Ressources propres (RP)	13 932,49	14 745,14	15 393,25	17 846,37	14 440,87	76 358,12
Prélèvement	7 258,58	8 183,68	6 471,71	5 426,76	9 584,73	36 925,47
EB	52,10%	55,50%	42,04%	30,41%	66,37%	48,36%
COMMUNES URBAINES						
Ressources propres (RP)	27 763,57	30 449,96	31 156,83	35 458,72	34 225,64	159 054,72
Prélèvement	6 986,08	6 414,93	11 203,30	9 009,04	9 042,57	42 655,91
EB	25,16%	21,07%	35,96%	25,41%	26,42%	26,82%
REGIONS						
Ressources propres (RP)	2 089,19	2 029,29	2 434,11	3 068,15	2 750,81	12 371,56
Prélèvement	714,12	948,85	197,79	1 010,20	1 380,18	4 251,16
EB	34,18%	46,76%	8,13%	32,93%	50,17%	34,36%
TOTALITE DE COLLECTIVITES TERRITORIALES						
Ressources propres (RP)	43 785,25	47 224,39	48 984,19	56 373,24	51 417,33	247 784,40
Prélèvement	14 958,78	15 547,46	17 872,80	15 446,01	20 007,49	83 832,53
EB	34,16%	32,92%	36,49%	27,40%	38,91%	33,83%

Source : DGTCP à partir des balances 2018-2022 des Receveurs des CT, août 2023

TABLEAU 26 : EFFORT D'AUTOFINANCEMENT DES CT (EN MILLIONS DE FCFA)

	2018	2019	2020	2021	2022	CUMUL
COMMUNES RURALES						
CAF	7 258,58	8 183,68	6 471,71	5 426,76	9 584,73	36 925,47
Investissements	35 197,12	28 691,73	43 535,92	51 229,58	31 800,89	190 455,24
EAF	20,62%	28,52%	14,87%	10,59%	30,14%	19,39%
COMMUNES URBAINES						
CAF	6 986,08	6 414,93	11 203,30	9 009,04	9 042,57	42 655,91
Investissements	17 256,89	15 646,68	22 163,65	17 687,82	12 528,07	85 283,11
EAF	40,48%	41,00%	50,55%	50,93%	72,18%	50,02%
REGIONS						
CAF	714,12	948,85	197,79	1 010,20	1 380,18	4 251,16
Investissements	4 354,25	4 249,03	6 257,32	8 023,63	6 044,94	28 929,17
EAF	16,40%	22,33%	3,16%	12,59%	22,83%	14,70%
TOTALITE DE COLLECTIVITES TERRITORIALES						
CAF	14 958,78	15 547,46	17 872,80	15 446,01	20 007,49	83 832,53
Investissements	56 808,27	48 587,44	71 956,89	76 941,03	50 373,90	304 667,52
EAF	26,33%	32,00%	24,84%	20,08%	39,72%	27,52%

Source : DGTCP à partir des balances 2018-2022 des Receveurs des CT, août 2023

TABLEAU 27 : MARGE BRUTE DES CT (EN MILLIONS DE FCFA)

Types de collectivité T.	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Communes Rurales	599,56	8 225,24	6 306,71	7 201,73	4 696,94	27 030,18
Communes Urbaines	974,07	3 362,26	2 223,21	6 314,36	3 733,14	10 212,48
Régions	161,80	9,54	795,03	458,59	5,52	1 087,80
Marge brute totale	536,31	11 577,96	4 878,53	13 974,68	8 435,60	38 330,46
Progression globale	0,00%	-2258,81%	-57,86%	186,45%	-39,64%	

Source : DGTCP à partir des balances 2018-2022 des Receveurs des CT, août 2023

TABLEAU 28 : MIEUX-ETRE/HABITANT

	2018	2019	2020	2021	2022	CUMUL
COMMUNES RURALES						
Dépenses de fonctionnement	37 907,87	34 411,83	37 241,63	36 925,20	37 134,39	183 620,92
Population totale	12,34	12,77	13,14	13,53	13,91	65,68
Communes Rurales	3 072,56	2 695,41	2 834,03	2 729,91	2 670,18	2 795,75
COMMUNES URBAINES						
Dépenses de fonctionnement	42 340,74	41 254,40	47 149,86	43 077,46	45 112,23	218 934,70
Population totale	7,80	8,10	8,37	8,60	8,87	41,74
Communes Urbaines	5 427,93	5 091,10	5 633,61	5 006,36	5 088,35	5 244,76
TOTALITE DE COLLECTIVITES TERRITORIALES						
Dépenses de fonctionnement	80 248,60	75 666,23	84 391,49	80 002,66	82 246,62	402 555,61
Population totale	20,14	20,87	21,51	22,13	22,77	107,42
Totalité des CT	3 984,92	3 625,59	3 923,32	3 615,01	3 611,61	3 747,42

TABEAU 29 : EFFORT D'EQUIPEMENT/HABITANT

	2018	2019	2020	2021	2022	CUMUL
COMMUNES RURALES						
Dépenses d'investissement	35 197,12	28 691,73	43 535,92	51 229,58	800,89 ³¹	190 455,24
Population totale	12,34	12,77	13,14	13,53	13,91	65,68
Communes Rurales	2 852,84	2 247,37	3 313,02	3 787,44	286,67 ²	2 899,81
COMMUNES URBAINES						
Dépenses d'investissement	17 256,89	15 646,68	22 163,65	17 687,82	528,07 ¹²	85 283,11
Population totale	7,80	8,10	8,37	8,60	8,87	41,74
Communes Urbaines	2 212,27	1 930,92	2 648,18	2 055,64	413,08 ¹	2 043,03
REGIONS						
Dépenses d'investissement	4 354,25	4 249,03	6 257,32	8 023,63	044,94 ⁶	28 929,17
Population totale	20,14	20,87	21,51	22,13	22,77	107,42
Régions	216,22	203,59	290,90	362,56	265,44	269,30
TOTALITE DE COLLECTIVITES TERRITORIALES						
Dépenses d'investissement	56 808,27	48 587,44	71 956,89	76 941,03	373,90 ⁵⁰	304 667,52
Population totale	20,14	20,87	21,51	22,13	22,77	107,42
Totalité des CT	2 820,94	2 328,09	3 345,24	3 476,66	212,01 ²	2 836,17

TABEAU 30 : STRUCTURATION DE L'ACTIF AU 31 DECEMBRE 2022 (EN MILLIONS DE FCFA)

Types de CT	Frais extraordinaires	Actif immobilisé	Actif circulant	Trésorerie Actif	Total
Communes Rurales	9 847,12	355 252,25	1 074,11	96 128,15	462 301,64
Communes Urbaines	10 035,18	223 774,66	9 637,07	55 864,61	299 311,52
Régions	3 100,26	50 745,47	532,32	16 414,46	70 792,51
Total	22 982,56	629 772,39	11 243,49	168 407,22	832 405,66
Proportion	2,76%	75,66%	1,35%	20,23%	
Communes Rurales	42,85%	56,41%	9,55%	57,08%	55,54%
Communes Urbaines	43,66%	35,53%	85,71%	33,17%	35,96%
Régions	13,49%	8,06%	4,73%	9,75%	8,50%

TABEAU 31 : COMPOSITION DE L'ACTIF IMMOBILISE AU 31 DECEMBRE 2022 (EN MILLIONS DE FCFA)

Types de CT	Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	Immobilisations en cours	Immobilisations financières	Total
Communes					355
Rurales	60 083,21	1 582,00	293 537,05	50,00	252,25
Communes					223
Urbaines	44 069,52	261,77	178 961,78	481,60	774,66
Régions	10 657,46	106,46	39 794,05	187,50	50
					745,47
Total	114 810,19	1 950,23	512 292,87	719,10	629
					772,39
Proportion	13,79%	0,23%	61,54%	0,09%	
Communes					
Rurales	52,33%	81,12%	57,30%	6,95%	56,41%
Communes					
Urbaines	38,38%	13,42%	34,93%	66,97%	35,53%
Régions	9,28%	5,46%	7,77%	26,07%	8,06%

TABEAU 32 : EVOLUTION DE L'ACTIF DES CT DE 2018 A 2022 (EN MILLIONS DE FCFA)

	2018	2019	2020	2021	2022
Communes Rurales	267 966,91	308 775,07	365 211,43	417 108,72	462 301,64
Progression CR	0,00%	15,23%	18,28%	14,21%	10,83%
Communes Urbaines	211 785,76	231 261,65	256 923,05	276 732,39	299 311,52
Progression CU	0,00%	9,20%	11,10%	7,71%	8,16%
Régions	36 126,94	42 691,21	53 107,96	66 109,92	70 792,51
Progression Régions	0,00%	18,17%	24,40%	24,48%	7,08%
Total	515 879,61	582 728,17	675 242,73	759 951,26	832 405,85
Progression globale	0,00%	12,96%	15,88%	12,54%	9,53%

TABEAU 33 : STRUCTURE DU PASSIF DES COLLECTIVITES TERRITORIALES AU 31 DECEMBRE 2022 (EN MILLIONS DE FCFA)

Types de CT	Capitaux permanents	Dettes	Total
Communes rurales	432 315,01	29 941,36	462 256,37
Communes urbaines	286 265,74	13 241,27	299 507,01
Régions	66 360,58	4 431,93	70 792,51
Total	784 941,33	47 614,56	832 555,90
Proportion	94,28%	5,72%	
Communes rurales	55,08%	62,88%	55,52%
Communes urbaines	36,47%	27,81%	35,97%
Régions	8,45%	9,31%	8,50%

TABEAU 34 : STRUCTURE DES CAPITAUX PERMANENTS DE L'ENSEMBLE DES CT AU 31 DECEMBRE 2021 (EN MILLIONS DE FCFA)

Types de CT	Dotations	Réserves	Report à nouveau	Participations	Résultat de fonctionnement	Total
Communes rurales	322 170,12	69 788,24	27 568,50	8 091,21	4 696,94	432 315,01
Communes urbaines	139 233,66	119 225,81	19 377,78	4 695,35	3 733,14	286 265,74
Régions	48 711,70	15 983,21	1 472,54	187,60	5,52	66 360,58
Total	510 115,49	204 997,26	48 418,82	12 974,16	8 435,60	784 941,33
Proportion	64,99%	26,12%	6,17%	1,65%	1,07%	100,00%
Communes rurales	63,16%	34,04%	56,94%	62,36%	55,68%	55,08%
Communes urbaines	27,29%	58,16%	40,02%	36,19%	44,25%	36,47%
Régions	9,55%	7,80%	3,04%	1,45%	0,07%	8,45%

TABEAU 35 : STRUCTURE DE LA DETTE DE L'ENSEMBLE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES AU 31 DECEMBRE 2022 (EN MILLIONS DE FCFA)

Types de CT	Emprunts et dettes à LMT	Autres dettes financières	Créditeurs divers	Total
Communes rurales			29 941,36	29 941,36
Communes urbaines	797,15		12 444,13	13 241,27
Régions			4 431,93	4 431,93
Total	797,15		46 817,42	47 614,56
Proportion	1,67%	0,00%	98,33%	
Part CR	0,00%		63,95%	62,88%
Part CU	100,00%		26,58%	27,81%
Part Régions	0,00%		9,47%	9,31%

TABEAU 36 : EVOLUTION DU PASSIF DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (EN MILLIONS DE FCFA)

Types de collectivité T.	2018	2019	2020	2021	2022
Communes Rurales	267 829,89	308 511,35	364 224,36	417 412,77	462 274,41
Progression CR	0,00%	15,19%	18,06%	14,60%	10,75%
Communes Urbaines	211 730,06	231 243,01	257 076,08	274 630,28	299 488,78
Progression CU	0,00%	9,22%	11,17%	6,83%	9,05%
Régions	36 126,58	42 711,29	53 107,96	66 148,41	70 792,51
Progression Régions	0,00%	18,23%	24,34%	24,55%	7,02%
Total	515 686,53	582 465,90	674 408,68	758 191,67	832 555,90
Progression globale	0,00%	12,95%	15,79%	12,42%	9,81%

TABEAU 37 : LISTE DES RAR PAR CT

Région	CT	Type de CT
Boucle Mouhoun	Sami	Commune rurale
	Ouarkoye	Commune rurale
	Dédougou	Commune urbaine
Centre Nord	Boulsa	Commune urbaine
Centre Ouest	Nanoro	Commune rurale
Nord	Sollé	Commune rurale
Cascades	Région	Conseil Régional
	Banfora	Commune urbaine
	Bérégadougou	Commune rurale
	Sidéradougou	Commune rurale
	Ouo	Commune rurale
Centre Sud	Doulougou	Commune rurale
Centre Est	Région	Conseil Régional
Est	Liptougou	Commune rurale
Hauts Bassins	Kayan	Commune rurale
	N'Dorola	Commune rurale
	Toussiana	Commune rurale
	Péni	Commune rurale
	Kangala	Commune rurale
	Kourinon	Commune rurale
	Koundougou	Commune rurale
	Bobo-Dioulasso	Commune urbaine
Centre	Région	Conseil Régional
	Ouagadougou	Commune urbaine
Sahel	Tongomayel	Commune rurale
Sud-Ouest	Région	Conseil Régional
	Gaoua	Commune urbaine
	Gbomblora	Commune rurale
	Loropéni	Commune rurale

TABEAU 388 : SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUR LES OPÉRATIONS FINANCIÈRES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES SUR LA PÉRIODE 2018-2022

Num éro	Recommandations	Structur es respons ables	Echéa nce	Etat de mis e en œu vre	Observa tions
1	Renforcer les capacités opérationnelles des structures en charge du recouvrement (effectifs des agents en charge du recouvrement, mise à disposition des moyens adéquats, etc.)				
2	Susciter l'implication des élus locaux ainsi que de la société civile dans la mobilisation des ressources				
3	Utiliser les moyens de paiement électroniques				
4	Prendre des mesures nécessaires pour assurer la pérennité des ressources du FMDL dans le financement des investissements des collectivités territoriales				
5	Relire les textes relatifs au FMDL et élaborer un guide d'emploi des ressources destiné à orienter leur utilisation prioritairement vers des investissements structurants à même de générer des ressources propres				
6	Mettre en place un mécanisme de contrôle et de suivi des investissements				
7	Renforcer la maîtrise d'ouvrage et l'assistance des CT dans l'identification des investissements				
8	Respecter les critères de classification des communes tels que définis par le CGCT				
9	Redéfinir les critères de classification des CT en tenant compte entre autres de la périodicité et des cas de force majeure				
10	Effectuer les transferts des opérations de la rubrique « immobilisations en cours » dans les comptes d'imputation définitive à la fin des travaux au vu des procès-verbaux de réception définitive				

Num éro	Recommandations	Structur es respons ables	Echéa nce	Etat de mis e en œu vre	Observa tions
11	Relire la réglementation dans le sens de rendre concomitant le paiement de la retenue de garantie et le transfert des opérations du compte d'immobilisation en cours au compte d'imputation définitive				
12	Rendre obligatoire la transmission du procès-verbal de réception définitive au receveur de CT				
13	Prendre des mesures allant dans le sens de la prononciation d'office de la réception définitive à l'initiative de l'ordonnateur au cas où le prestataire ou le fournisseur n'introduirait pas une demande dans un certain délai				
14	Initier des procédures d'apurement des comptes à travers l'admission en non-valeur des recettes dont le recouvrement est compromis				
15	Etendre la fiscalité partagée à d'autres types d'impôt (TVA, IUTS, etc.) en faveur des CT, c'est-à-dire soumettre d'autres natures d'impôts à répartition entre l'Etat et les CT				
16	Améliorer les clés de répartition des recettes de la fiscalité partagée au profit des CT				
15	Mettre en place des actions visant à accroître le recouvrement (sensibilisation au civisme fiscal, mise en place d'un fichier du contribuable, etc.)				
16	Réaliser et rendre fonctionnel les infrastructures marchandes				
17	Apurer le compte de retenue de garantie en application de l'instruction 2011-0740/MEF/SG/DGTCP/DELF du 18 mars 2011 portant comptabilisation des retenues de garantie des CT en appliquant la déchéance quadriennale si l'attributaire du marché n'a pas fait valoir ses droits				

**ANNEXE 1 : LISTE DE PRESENCE DE L'ATELIER DE COLLECTE DES DONNEES
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (CT) ET DE FINALISATION DE LA BASE
SUR LES OPERATIONS FINANCIERES DES CT**

DE 2017 A 2021

N°	NOM	PRENOM (S)	SEXE	STRCTURE	TELEPHONE	EMAIL
1	BONTOGO	Siméon	M	DSOFE	70 02 36 85	bontsim2006@yahoo.fr
2	COMPAORE	Judith Félicité	F	DSOFE	70 73 75 61	judifeli@yahoo.fr
3	TOU	Ibrahima	M	DSOFE	67 90 49 04	Ibrahimatou77@gmail.com
4	MOSSE	Francis	M	DSOFE	70 38 44 76	mossefra@gmail.com
5	ZIDA/TAPSOBA	Odile	F	DSOFE	72 37 92 27	tapsodile@gmail.com
6	YAMEOGO	W. Arlenn	M	DSOFE	75 30 30 25	arlenn2000@gmail.com
7	COMPAORE	A. Rasmané	M	DSOFE	70 43 39 21	cabdoulrasmane@gmail.com
8	MILLOGO	H. Armel	M	DSOFE	76 08 72 71	millogoharmel@yahoo.fr
9	OUEDRAOGO	P DIEUDONNE	M	DSOFE	78025173	payamsseba@gmail.com
10	OUEDRAOGO	HAOUA	F	DSOFE	71 05 15 13	haouaouedraogo61@gmail.com
11	KABORE	Roland	M	DSOFE	70498242	rolandlkabore@gmail.com
12	MAGNINI	W Constant	M	DSOFE	72688688	wconstantmagnini@gmail.com
13	KABORE	Boureima	M	DSOFE	70015892	ibrakabore@yahoo.fr
14	KAMBOU	Justin	M	DSOFE	76323400	Justlkam@yahoo.fr
15	TRAORE	Drissa	M	TR-CASCADE	76865261	sikolo33@gmail.com
16	SOURATIE	Rokia	F	TR-HBS	76555117	rokiasoura@gmail.com
17	OUATTARA	D. Marthe	F	TR-CO	70109087	marthedj@yahoo.fr
18	BAZIE	Jean-Marie	M	TRE	71749459	baziejmy@gmail.com
19	SAM	Marc T.	M	DELFI	70945596	tinbwaooga86@gmail.com
20	OUEDRAOGO	Mariam	F	TR-CN	78127998	marioued23@gmail.com
21	OUEDRAOGO	Jean Sabin	M	TR-PC	70819397	wilfried085@gmail.com

22	LOURE	Kadidiatou	F	TR-CE	75359977	lourekadi@gmail.com
23	OUEDRAOGO	Sayouba	M	TR-BMH	70840091	sayoubayamia@gmail.com
24	COULIBALY	S. Alfred	M	TRN	79794774	Fredcoul88@gmail.com
25	OUEDRAOGO	Ousmane	M	TR-SO	79216709	safgaoua@yahoo.fr
26	ZOUNDI	Olivier	M	TR-CS	77019866	zoundiolivier@yahoo.fr
27	ZINSONE	Jean	M	TR-SO	70340678	abisamadri@rocketmail.com
28	OUEDRAOGO	Poko	M	UJKZ	70678458	ouedpo@yahoo.fr
29	YE	Lotè Roland	M	TRC	76388554	Rolandloteye13@gmail.com
30	RAMDE/YAMEOGO	T. Mariette	F	TRCO	76848899	yamariettet@yahoo.fr
31	SENOU	Abdoulaye	M	CAT	77997722	sensouleymane@yahoo.fr

**ANNEXE 1 : LISTE DE PRESENCE DE L'ATELIER D'ELABORATION DU RAPPORT
SUR LES OPERATIONS FINANCIERES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
DE 2018 A 2022**

N°	NOM	PRENOM (S)	SEXE	STRCTURE	TELEPHONE	EMAIL
1	BONTOGO	Siméon	M	DSOFE	70 02 36 85	bontsim2006@yahoo.fr
2	COMPAORE	Judith Félicité	F	DSOFE	70 73 75 61	judifeli@yahoo.fr
3	TOU	Ibrahima	M	DSOFE	67 90 49 04	Ibrahimatou77@gmail.com
4	MOSSE	Francis	M	DSOFE	70 38 44 76	mossefra@gmail.com
5	ZIDA/TAPSOBA	Odile	F	DSOFE	72 37 92 27	tapsodile@gmail.com
6	YAMEOGO	W. Arlenn	M	DSOFE	75 30 30 25	arlenn2000@gmail.com
7	COMPAORE	A. Rasmané	M	DSOFE	70 43 39 21	cabdoulrasmane@gmail.com
8	MILLOGO	H. Armel	M	DSOFE	76 08 72 71	millogoharmel@yahoo.fr
9	OUEDRAOGO	P. DIEUDONNE	M	DSOFE	78025173	payamsseba@gmail.com
10	BASSOLE	Wilfried Gustave	M	DSOFE	70 98 84 51	newoulou2@gmail.com

11	KABORE	Roland	M	DSOFE	70498242	roland1kabore@gmail.com
12	MAGNINI	W Constant	M	DSOFE	72688688	wconstantmagnini@gmail.com
13	KABORE	Boureima	M	DSOFE	70015892	ibrakabore@yahoo.fr
14	KAMBOU	Justin	M	DSOFE	76323400	Just1kam@yahoo.fr
15	SAVADOGO	S. Isaïe	M	TR-CASCADE		sidsavadoغو@gmail.com
16	KY	Kassou	M	TR-HBS	76 06 58 12	m.kykassou@gmail.com
17	KABORE	Olivier	M	TR-CS	70 07 73 60	olivier.kabore@tresor.gov.bf
18	DIABATE	Moustapha	M	TRE	75 06 97 96	diabate0605@gmail.com
19	SAM	Marc T.	M	DELF	70945596	tinbwaooga86@gmail.com
20	OUEDRAOGO	Mariam	F	TR-CN	78127998	marioued23@gmail.com
21	OUEDRAOGO	Safiëta	F	TR-PC	76 33 64 61	ouedrasaf5@gmail.com
22	BAMBARA	A.F. Hervé	M	TR-CE	75 37 90 35	felixherveb@gmail.com
23	KOUDOUGOU	Zakaria	M	TR-BMH	71 24 89 70	Zkoudougou30@gmail.com
24	BATIONO	Jean André P. Bemao	M	TRN	76 24 03 69	bationos7@gmail.com
25	TRAORE	Diakalia	M	TR-SO		diakaliaa@yahoo.fr
26	SAWADOGO	Laurent	M	TR-CS	71 38 05 83	sawlau@yahoo.fr
27	ZINSONE	Jean	M	TR-SO	70340678	abisamadri@rocketmail.com
28	OUEDRAOGO	Poko	M	UJKZ	70678458	ouedpo@yahoo.fr
29	YE	Loté Roland	M	TRC	76388554	rolandloteve13@gmail.com
30	RAMDE/YAMEOGO	T. Mariette	F	TRCO	76848899	yamariettet@yahoo.fr
31	SENOU	Abdoulaye	M	CAT	77997722	sensouleymane@yahoo.fr
32	MAIGA	Adama	M	TR-Sahel		Adamsmaiga84@gmail.com